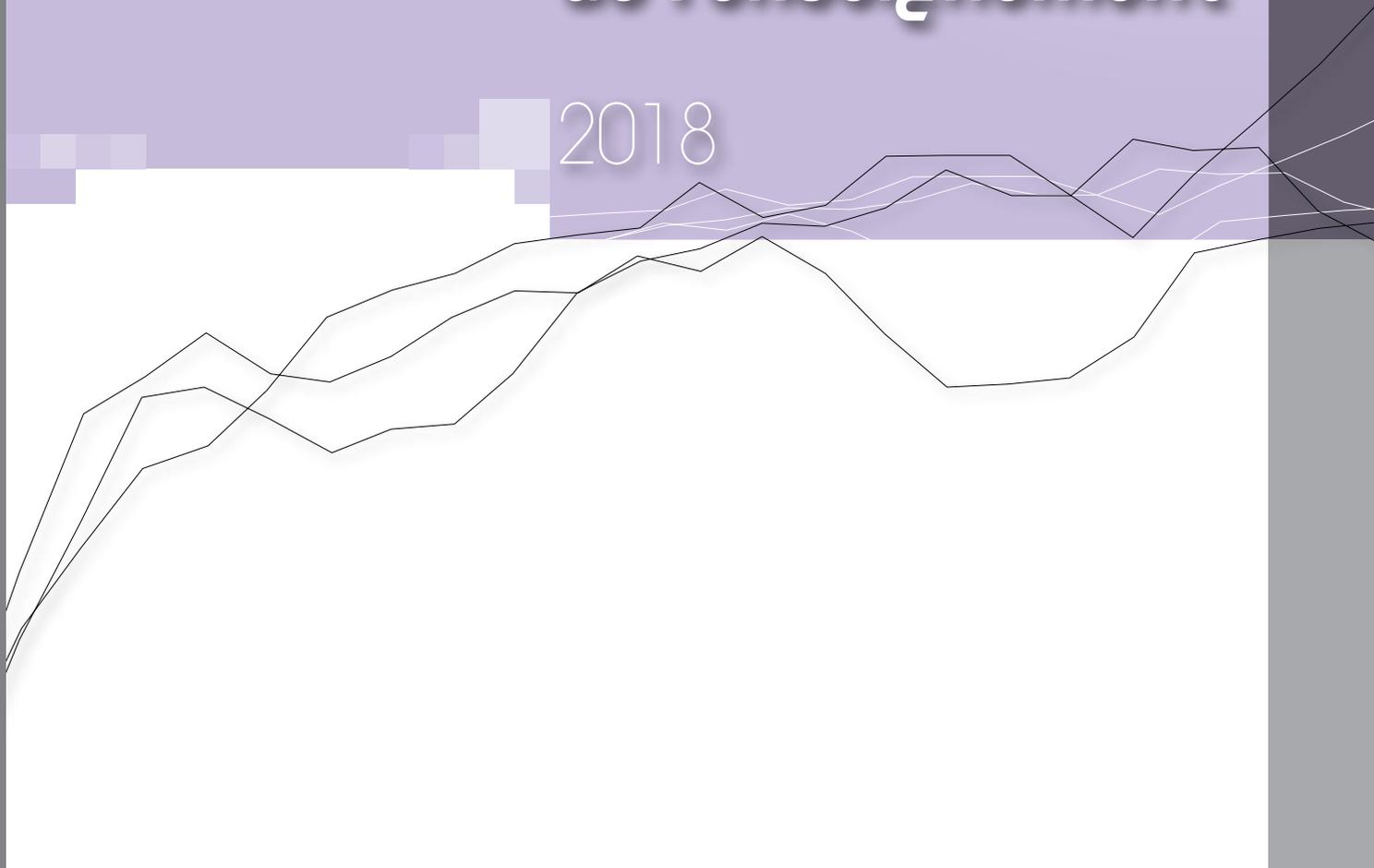




FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT.BE

# Les indicateurs de l'enseignement

2018

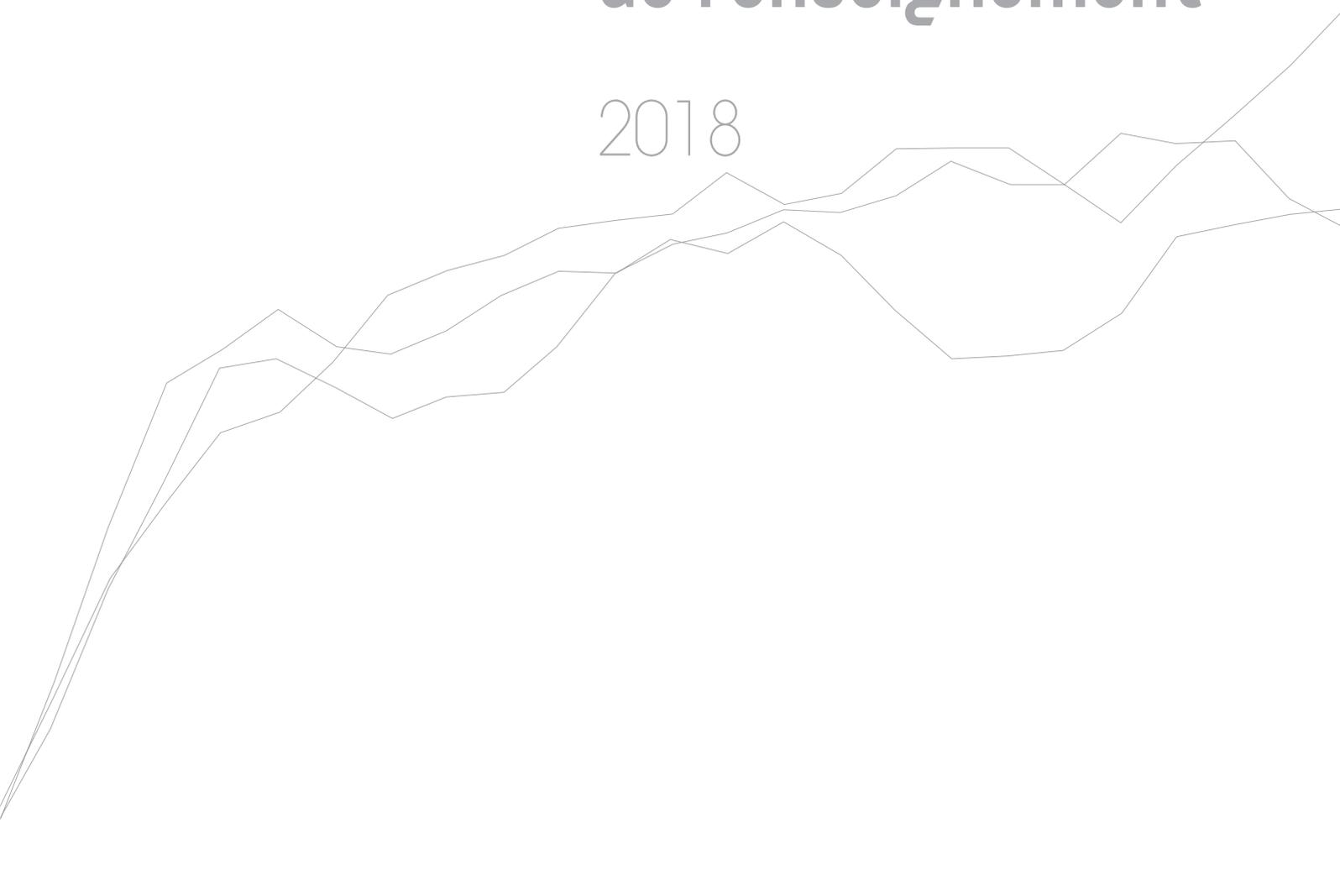


13<sup>e</sup> édition



# Les indicateurs de l'enseignement

2018

A line graph with multiple thin lines representing data trends over time. The lines start from the bottom left and generally trend upwards towards the right. The lines are light gray and have a jagged, irregular appearance, suggesting they represent different metrics or indicators. The year '2018' is printed in a light gray font above the lines.





# Préface

Depuis plus de dix ans, *Les indicateurs de l'enseignement* offrent une vision macro de notre enseignement et participent au pilotage du système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils permettent ainsi d'éclairer le contexte dans lequel évolue notre enseignement, ses besoins, ses forces et ses faiblesses, son organisation et son fonctionnement ainsi que les acquisitions, par les élèves, des compétences et des savoirs attendus. Cette année, ils mettent notamment en lumière des évolutions dans le fonctionnement de notre système telles que la scolarisation quasi totale des jeunes, le déploiement du dispositif d'intégration, la diminution du taux de sorties précoces... mais aussi l'orientation vers l'enseignement spécialisé, le retard scolaire, les changements d'établissement. Ils apportent également des indications sur le personnel enseignant quant aux titres qu'ils détiennent, à leurs diplômes ou encore à la stabilité des équipes pédagogiques.

Dans le contexte de changements et d'évolutions qu'insuffle le Pacte pour un Enseignement d'excellence, ces indicateurs jouent un rôle essentiel de suivi et d'analyse des caractéristiques les plus importantes du fonctionnement de notre système éducatif. Ils pourront apporter un éclairage crucial aux équipes éducatives dans l'élaboration de leur plan de pilotage / contrat d'objectifs. Ils s'inscrivent de la sorte dans ce nouveau modèle de gouvernance et plus précisément dans ce nouveau dispositif de pilotage qui fait évoluer les rapports entre le Pouvoir régulateur (la Fédération Wallonie-Bruxelles) d'une part, et les Pouvoirs organisateurs et les écoles d'autre part et qui consacre à la fois l'autonomie et la responsabilisation de ces derniers. Dans ce cadre, le pouvoir régulateur a défini sept objectifs d'amélioration à atteindre par le système scolaire dans son ensemble et qui devront être pris en compte dans l'élaboration et la contractualisation des plans de pilotage / contrats d'objectifs.

Ils mettent particulièrement en exergue les phénomènes de relégation et de ségrégation que la Fédération Wallonie-Bruxelles avec tous les acteurs du système éducatif cherchent à endiguer dans le cadre du Pacte, pour poursuivre la lutte contre toute forme de déterminisme et contre les inégalités observées au sein et à la sortie du système scolaire.

Les principaux constats de l'édition 2018 des *indicateurs de l'enseignement* sont présentés en regard des cinq axes stratégiques qui structurent le Pacte pour un enseignement d'excellence :

## • Les savoirs et les compétences

Le CEB poursuit l'objectif essentiel d'évaluer équitablement et de certifier les élèves sur la base d'un même examen et d'attester, à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que les élèves ont atteint la maîtrise des compétences attendues à la fin des six années d'études primaires. L'indicateur sur les résultats obtenus à l'épreuve du CEB montre que les élèves rencontrent davantage de difficultés pour réussir l'épreuve de mathématiques.

En 2016, le taux de certification en sixième secondaire se situe aux alentours de 95 % pour l'enseignement de forme générale et autour de 79 % dans la forme professionnelle. Globalement, ce taux de certification est plus élevé chez les filles.

### • Les acteurs de l'enseignement

Un nouvel indicateur porte sur les titres requis, suffisants, de pénurie et autres, détenus par les nouveaux enseignants, par fonction, dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé.

La stabilité des équipes pédagogiques dans l'enseignement secondaire ordinaire a été analysée selon le réseau, la province, la taille de la structure et l'indice socio-économique des établissements. Cet indicateur montre notamment une stabilité plus faible des équipes pédagogiques dans les établissements à indice socio-économique les plus faibles.

La représentation du personnel féminin varie selon les principales catégories de fonction de l'enseignement ordinaire et spécialisé. La fonction d'enseignant est déjà fortement féminisée, quel que soit le niveau observé. Les fonctions d'inspection et de direction ou sous-direction, bien qu'elles présentent une représentation féminine moins importante, font l'objet d'une féminisation grandissante.

### • Le parcours des élèves

Dans l'enseignement qualifiant, les élèves continuent à s'orienter majoritairement vers le secteur « services aux personnes ». Dans l'enseignement en alternance (CÉFA), les secteurs « économie » et « construction » sont ceux qui attirent le plus d'élèves. Par ailleurs, des choix très contrastés quant aux secteurs d'études s'observent entre garçons et filles, rappelant la question de l'orientation scolaire.

L'analyse du parcours des élèves entrés dans le premier degré de l'enseignement secondaire fait apparaître des trajectoires très différentes selon que les élèves entrent en première commune ou différenciée.

### • L'enseignement comme source d'émancipation sociale

Les taux de redoublants, tant dans l'enseignement primaire que secondaire, demeurent un objet de préoccupation important. De manière générale, ils restent relativement stables depuis dix ans.

On constate que la part que représente l'enseignement spécialisé dans chacun des niveaux de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est en augmentation depuis dix ans ; d'où la volonté du Pouvoir régulateur, au travers la mise en œuvre des travaux du Pacte, d'augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire. Il s'agit d'un des sept objectifs d'amélioration. On note également que la part d'élèves bénéficiant du dispositif d'intégration évolue à la hausse.

Une forme de ségrégation s'observe à la lecture de l'indicateur sur les disparités socioéconomiques puisqu'il montre notamment que les effectifs scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles se répartissent de manière différenciée selon l'indice socioéconomique du lieu de résidence des élèves.

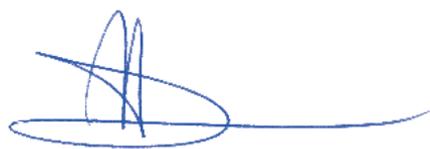
Enfin, précisons qu'un des sept objectifs d'amélioration défini par le Pacte pour un Enseignement d'excellence est d'accroître les indices du bien-être à l'école et du climat scolaire. Afin d'approcher ce phénomène, un nouvel indicateur, issu de l'enquête PISA a été produit. Il traite du ressenti des élèves quant à leur bien-être à l'école.

- **La gouvernance du système éducatif**

Le scénario retenu en matière de perspectives d'évolution de la population scolaire fait apparaître, à l'horizon 2029-2030, une augmentation de 4 % des effectifs scolaires par rapport à 2016-2017. Selon le niveau, la population scolaire augmenterait de 7 % dans le maternel, 4 % dans le primaire et 3 % dans le secondaire.

En guise de conclusion, les éléments marquants de cette édition 2018 des *indicateurs de l'enseignement* sont particulièrement utiles en regard du nouveau pilotage du système éducatif défini dans le cadre des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

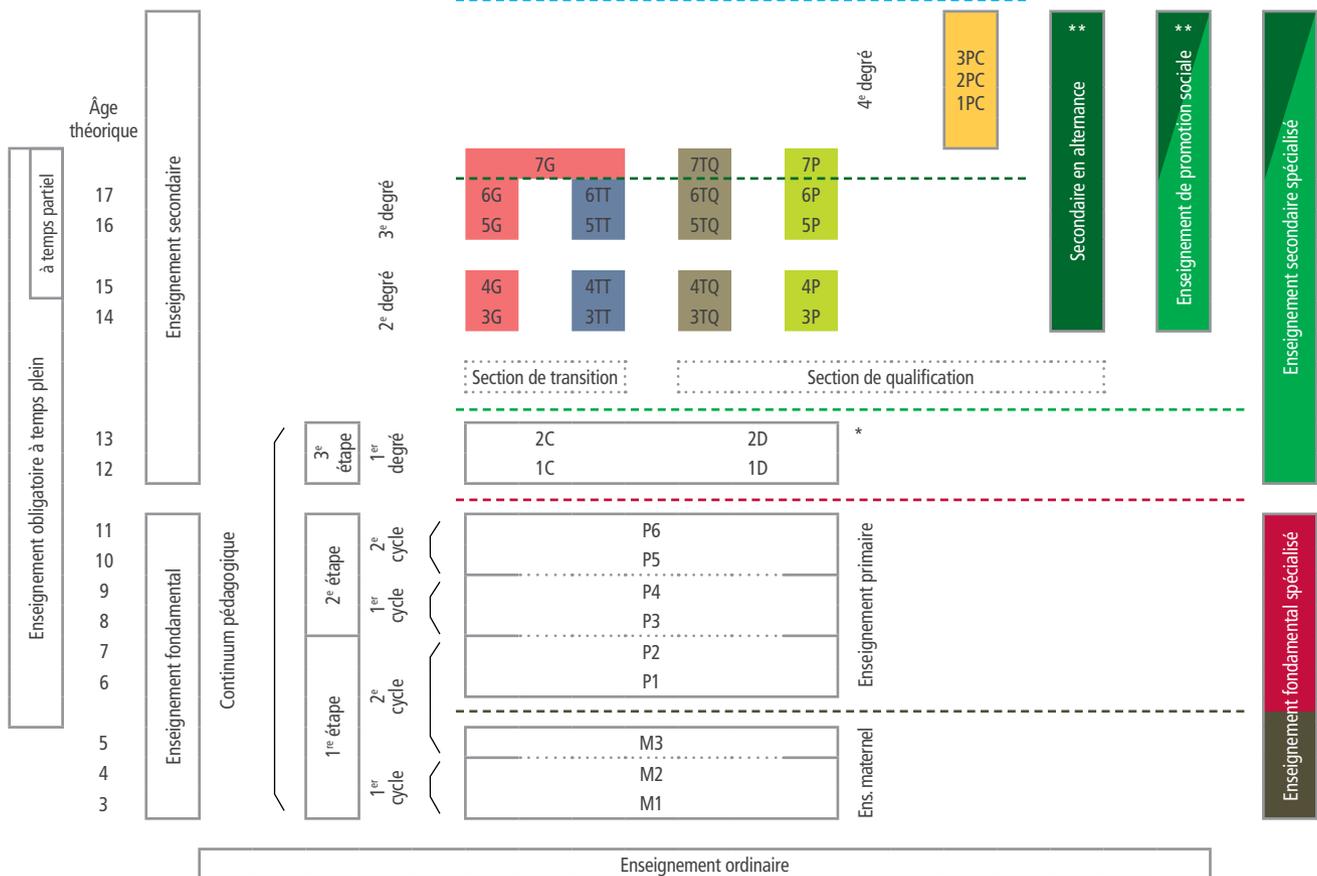
Il revient à l'ensemble des acteurs du système éducatif (pouvoir régulateur, pouvoirs organisateurs, fédérations de pouvoirs organisateurs, établissements, directions, équipes pédagogiques) de s'en saisir pour faire évoluer notre enseignement vers un enseignement à la fois plus efficace et plus équitable, qui allie exigence et bienveillance et tire chaque enfant vers le haut.



Marie-Martine SCHYNS  
Ministre l'Éducation

# Structure de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles

## L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE



- G = Forme générale
- TT = Forme technique ou artistique de transition
- TQ = Forme technique ou artistique de qualification
- P = Forme professionnelle

- = CITE 0
- = CITE 1
- = CITE 2
- = CITE 3
- = CITE 4
- = CITE 6
- = CITE 7
- = CITE 8

\* Depuis 2008-2009, le 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire ordinaire comprend :

- la 1C et la 2C, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années communes ;
- la 1D et la 2D, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années différenciées.

Précédemment, le 1<sup>er</sup> degré se présentait comme ci-contre :

2C	2P
1A	1B

où la 1C se nommait 1A ; il existait également la 1B (« classe d'accueil ») et la 2P (2<sup>ème</sup> professionnelle).

La CITE (Classification Internationale Type de l'Éducation), conçue par l'UNESCO, sert d'instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international.

\*\* L'entrée dans l'enseignement en alternance et de promotion sociale est possible à partir de 15 ans.

## L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Type d'enseignement	Niveau maternel	Niveau primaire	Niveau secondaire	s'adresse aux élèves atteints
1	non	oui	oui	« de retard mental léger »
2	oui	oui	oui	« de retard mental modéré ou sévère »
3	oui	oui	oui	« de troubles du comportement et/ou de la personnalité »
4	oui	oui	oui	« de déficience physique »
5	oui	oui	oui	« de maladies ou convalescents »
6	oui	oui	oui	« de déficiences visuelles »
7	oui	oui	oui	« de déficiences auditives »
8	non	oui	non	« de troubles des apprentissages »

L'enseignement fondamental spécialisé est organisé en quatre degrés de maturité (pour l'enseignement de type 2, les degrés de maturité diffèrent)

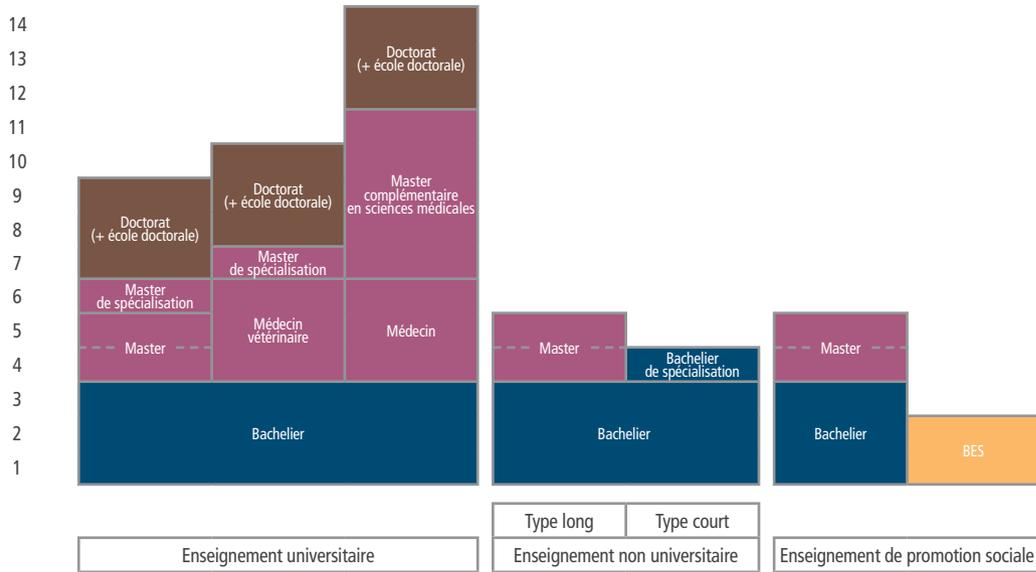
- maturité I : niveaux d'acquisition de l'autonomie et de la socialisation
- maturité II : niveaux d'apprentissages préscolaires
- maturité III : éveil des premiers apprentissages scolaires (initiation)
- maturité IV : approfondissements

L'enseignement secondaire spécialisé est organisé en quatre formes, prenant en compte le projet personnel de l'élève

- la forme 1 : enseignement d'adaptation sociale CITE 2
- la forme 2 : enseignement d'adaptation sociale et professionnelle CITE 2
- la forme 3 : enseignement professionnel CITE 2 CITE 3
- la forme 4 : enseignement général, technique, artistique ou professionnel CITE 2 CITE 3

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Années d'études



Pour de plus amples informations, consultez le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

Les indicateurs des publications antérieures (de 2006 à 2017) se trouvent sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be).  
Cette publication est conforme à la nouvelle orthographe.

# Sommaire

## GÉNÉRALITÉS

1. Taux de scolarisation et taux de participation en Fédération Wallonie-Bruxelles	12
2. Évolution et perspectives de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire	14
3. Le cout de la scolarité à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles	16

## PUBLICS

4. Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire	18
5. Répartition des effectifs scolaires selon l'âge et le sexe entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement ordinaire	20
6. Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âges	22
7. Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration	24
8. Disparités socio-économiques dans l'enseignement fondamental et secondaire	26
9. Publics des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel	28

## PARCOURS

10. Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	30
11. Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	32
12. Redoublement généré dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	34
13. Changements d'établissement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	36
14. Situations scolaires, trois ans plus tard, de deux cohortes d'élèves entrés en première année primaire ordinaire	38
15. Flux entre enseignements ordinaire et spécialisé dans l'enseignement de type 8	40
16. Parcours d'élèves entrés en première année du premier degré secondaire	42
17. Sorties prématurées de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	44

## RÉSULTATS

18. Évaluation externe en vue de l'obtention du Certificat d'Études de Base (CEB) – 2017	46
19. Obtention du Certificat d'Études de Base	48
20. Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	50
21. Certification en sixième année de l'enseignement secondaire	52
22. Le bien-être des élèves de 15 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles – PISA 2015	54

## PERSONNELS

23. Titres requis, suffisants, de pénurie et autres détenus par les nouveaux enseignants, par fonction, dans l'enseignement fondamental et secondaire	56
24. Diplômes des enseignants de l'enseignement fondamental	58
25. Diplômes des enseignants de l'enseignement secondaire	60
26. Nombre de charges enseignantes et ratios élèves / ETP enseignant dans l'enseignement ordinaire et spécialisé	62
27. Stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire	64
28. Âge des enseignants et féminisation des personnels de l'enseignement ordinaire et spécialisé	66
29. Flux domicile-travail des enseignants de l'enseignement obligatoire	68

## ORGANISATIONS

30. Population scolaire par réseau dans l'enseignement fondamental et secondaire	70
--	----

# Taux de scolarisation et taux de participation en Fédération Wallonie-Bruxelles

**En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement est caractérisé par la scolarisation de la quasi-totalité des jeunes âgés de 3 à 17 ans. Le taux de scolarisation des jeunes âgés de 18 à 22 ans inscrits dans l'enseignement supérieur est compris, quant à lui, entre 33 % et 54 %. L'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles attire des jeunes provenant de l'étranger, mais aussi de la Région flamande et des communes germanophones. Le taux de participation de la population âgée de 12 à 17 ans dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 96 % en Wallonie (hors communes germanophones) et à 76 % à Bruxelles-Capitale.**

Le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en partie établi en fonction du nombre d'élèves de 6 à 17 ans régulièrement inscrits dans ses établissements scolaires. Cet indicateur présente un aperçu des taux de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il permet également d'analyser le phénomène du retard scolaire.

## Taux de scolarisation par niveau et par âge dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2016-2017 (fig. 1.1)

Cet indicateur s'intéresse au rapport entre la population scolarisée dans un établissement organisé ou subventionné par la FW-B et la population résidant en FW-B, selon l'âge et le niveau d'enseignement. Le taux de scolarisation calculé dans cet indicateur peut être supérieur à 100 %. C'est le cas lorsque le nombre d'élèves scolarisés en FW-B dépasse le nombre de jeunes résidant en FW-B. Cette situation peut notamment s'expliquer par les migrations d'élèves entre la Fédération Wallonie-Bruxelles d'une part, et les autres communautés (flamande et germanophone) et pays limitrophes d'autre part.

En 2016-2017, la quasi-totalité des enfants sont inscrits dans l'enseignement maternel à partir de 3 ans. À 5 ans, 1,1 % ont déjà entamé des études primaires. À 11 ans, 2 % des enfants sont inscrits en première année de l'enseignement secondaire. En revanche, à 12 ans, 22,7 % des élèves ont cumulé un retard scolaire puisqu'ils sont toujours en primaire. Cette proportion est de 2,4 % pour les élèves de 13 ans. Entre 14 et 16 ans, les taux de scolarisation sont supérieurs à 100 %. À partir de 18 ans, qui correspond à la fin de l'obligation scolaire, les taux de scolarisation diminuent fortement. À l'âge théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur (18 ans), le taux de scolarisation dans l'enseignement ordinaire est de 59,1 %, ce qui reflète un retard scolaire important. Le taux d'élèves en secondaire se résorbe ensuite lentement et devient négligeable à partir de 24 ans.

Avec des taux de scolarisation compris entre 33,2 % et 53,8 % pour les jeunes de 18 à 22 ans recensés dans l'enseignement supérieur, la FW-B occupe une des premières places parmi les pays de l'OCDE. Cette position est due en grande partie au développement de l'enseignement supérieur de type court. Pour ces jeunes de 18 à 22 ans, ce type d'études concerne la moitié des étudiants de l'enseignement supérieur.

## Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles selon le lieu de domicile en 2016-2017 (fig. 1.2)

Quels que soient le niveau et la forme d'enseignement fréquentés dans l'enseignement obligatoire, trois quarts des élèves de la FW-B vivent en région wallonne, un cinquième des élèves habitent dans la région de Bruxelles-Capitale, environ 3 % sont domiciliés en région flamande et 2 % sont domiciliés à l'étranger.

C'est la part des élèves domiciliés à l'étranger et qui fréquentent notre système d'enseignement qui varie le plus selon le niveau et la forme d'enseignement : elle représente 1 % de la population scolarisée dans l'enseignement fondamental ordinaire, 2 % dans le secondaire ordinaire, 6 % dans le spécialisé et 12 % dans le supérieur.

## Taux de participation des élèves domiciliés en Belgique dans l'enseignement obligatoire (de plein exercice et en alternance) et dans l'enseignement supérieur (hors université) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, selon le lieu de domicile (fig. 1.3)

Le taux de participation à l'enseignement en FW-B des élèves âgés de 3 à 5 ans, qui ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, est de 97 % pour les enfants domiciliés en Région wallonne (hors communes germanophones) et de 74 % en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour la tranche d'âges 6-11 ans, le taux de participation est de 97 % en Région wallonne (hors communes germanophones) et de 75 % pour la Région de Bruxelles-Capitale. En ce qui concerne la population âgée de 12 à 17 ans, le taux de participation s'élève à 96 % en Région wallonne (hors communes germanophones), et à 76 % en Région de Bruxelles-Capitale. Le solde (4 % en Région wallonne et 14 % en Région Bruxelles-Capitale) correspond à la part d'élèves scolarisés en Communauté flamande ou germanophone, dans l'enseignement privé, à l'IFAPME, au SFPME, à l'étranger ou encore dans l'enseignement à domicile.

Pour la population âgée de 18 à 25 ans, ils sont respectivement 32 % en Région wallonne (hors communes germanophones) et 24 % en Région de Bruxelles-Capitale à être encore inscrits dans l'enseignement en FW-B.

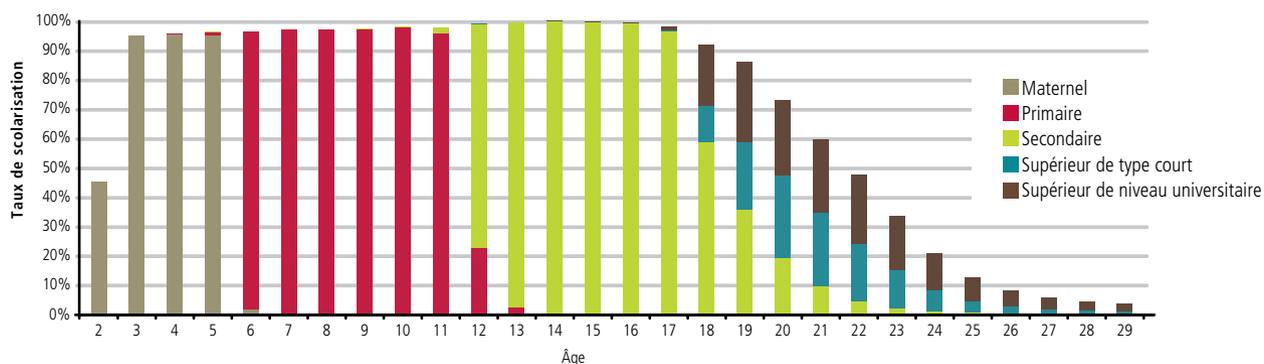
1 Les élèves sont soumis à l'obligation scolaire lorsqu'ils atteignent l'âge de 6 ans et jusqu'à leurs 17 ans révolus.

2 Le taux de scolarisation est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la population résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles, selon l'âge. Par population scolarisée, on entend des élèves de la FW-B qui sont domiciliés en FW-B mais également dans d'autres entités. Par population résidant en FW-B, on entend des jeunes domiciliés en FW-B qui sont scolarisés en FW-B mais également dans d'autres entités. L'âge considéré est exprimé en années révolues au 1<sup>er</sup> janvier. La population totale est celle inscrite au Registre national le 1<sup>er</sup> janvier. En Région bruxelloise, la population a été répartie linguistiquement selon la clé suivante : 90 % pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, 10 % pour la Communauté flamande.

3 Le taux de participation est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui réside dans une entité territoriale et la population démographique du même âge résidant dans la même entité territoriale.

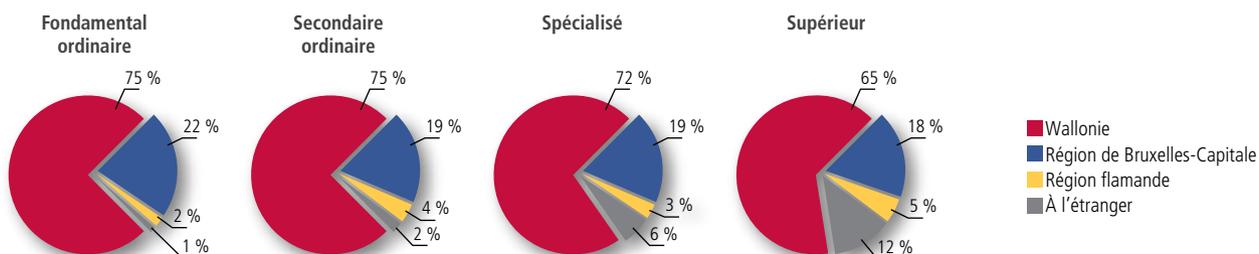
4 Ce graphique ne tient pas compte des étudiants qui fréquentent l'enseignement universitaire.

## 1.1 Taux de scolarisation par niveau dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2016-2017



À 12 ans, le taux de scolarisation dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 99,3 %, dont 76,6 % correspond à une inscription dans l'enseignement secondaire et 22,7 % à une inscription dans l'enseignement primaire.

## 1.2 Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles selon le lieu de domicile en 2016-2017



Dans l'enseignement spécialisé, 72 % des élèves sont domiciliés en Wallonie, 19 % en Région de Bruxelles-Capitale, 3 % en Région flamande et 6 % sont domiciliés à l'étranger.

## 1.3 Taux de participation des élèves domiciliés en Belgique dans l'enseignement obligatoire (de plein exercice et en alternance) et dans l'enseignement supérieur (hors université) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, selon le lieu de domicile

	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-25 ans (hors université)
Région wallonne (hors communes germanophones)	97 %	97 %	96 %	32 %
Région de Bruxelles-Capitale	74 %	75 %	76 %	24 %
Communes germanophones	6 %	5 %	11 %	9 %
Région flamande	2 %	2 %	3 %	1 %

En Wallonie hors communes germanophones, 97 % de la population âgée entre 6 et 11 ans sont présents dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; ce taux de participation est de 75 % en Région de Bruxelles-Capitale, de 5 % dans les communes germanophones et de 2 % en Région flamande.

**Le scénario retenu en matière de perspectives d'évolution de la population scolaire fait apparaître, à l'horizon 2029-2030, une augmentation de 4 % des effectifs scolaires par rapport à 2016-2017. Selon le niveau, la population scolaire augmenterait de 7 % dans le maternel, 4 % dans le primaire et 3 % dans le secondaire.**

L'indicateur suivant a été réalisé sur base des *Perspectives démographiques 2017-2070* modélisées par le Bureau Fédéral du Plan (BfP) sur base des données collectées par la Direction générale Statistique du SPF Économie, PME, Classes Moyennes et Énergie (Statbel). Ces perspectives sont fondées sur une connaissance détaillée de la situation démographique actuelle et des hypothèses relatives aux composantes des mouvements démographiques que sont la mortalité, la fécondité, les migrations internes et internationales.

Les flux par âge entre lieux de résidence et scolarisation observés en 2016-2017 ont été utilisés pour estimer la population qui fréquentera l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des taux de scolarisation par âge<sup>1</sup> ont ainsi été appliqués aux perspectives par arrondissement du BfP jusqu'en 2030 afin d'obtenir les populations scolarisées dans les niveaux maternel, primaire et secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ordinaire et spécialisé, de plein exercice et en alternance).

Il est primordial de considérer cet indicateur avec une grande prudence. Premièrement, les perspectives de population sont un exercice complexe basé sur des données et des hypothèses qui peuvent évoluer rapidement. Il est notamment difficile de prévoir la natalité sans une certaine approximation. Or, si les populations déjà nées peuvent être vieilles, les nouvelles naissances (après janvier 2017) doivent être prédites. En d'autres termes, la fiabilité des données dépend de l'année de perspective et du niveau considéré<sup>2</sup>. Deuxièmement, l'approche permettant d'estimer la population scolarisée en Fédération Wallonie-Bruxelles postule un nombre constant d'élèves domiciliés hors Belgique et une proportion constante (par âge et arrondissement) de résidents belges scolarisés dans une autre communauté ou un autre pays, ce qui implique notamment que les répartitions entre communautés ne se modifient pas à l'avenir. Troisièmement, la répartition par âge des élèves dépend de la structuration de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (notamment des pratiques de redoublement et d'orientation), laquelle est postulé inchangée sur la période de projection. Notons à ce titre que les projections actuelles sont légèrement inférieures à celles de l'édition précédentes (de 0,5 % à 1,1 % selon l'année considérée), ce qui est principalement dû à une révision des perspectives du BfP et à une diminution du nombre d'élève scolarisés en FW-B mais non domiciliés sur le territoire belge.

Cet indicateur permet toutefois d'anticiper les ressources financières et d'adapter les infrastructures scolaires en relation avec la population. Il est évident que ces perspectives à long terme nécessitent d'être adaptées périodiquement aux hypothèses démographiques les plus récentes.

### Évolution (2007-2008 à 2016-2017) et perspectives (2017-2018 à 2029-2030) de la population scolaire par niveau – en base 100 en 2016-2017 (fig. 2.1)

La rétrospective sur 10 ans et la perspective sur 13 ans sont calculées en prenant comme référence (base 100) l'année 2016-2017 pour chaque niveau. La figure révèle une diminution de la population scolaire au niveau maternel jusqu'en 2020-2021, puis une augmentation jusqu'en 2025-2026 avant une stabilisation pour le reste de la période étudiée. Si les effectifs scolarisés dans l'enseignement maternel sont, jusqu'en 2021-2022, inférieurs à ceux observés en 2016-2017, ils seront supérieurs à ce qui est observé dès 2022-2023.

À l'horizon 2029-2030, c'est en maternel que l'augmentation proportionnelle aux effectifs actuels aura été la plus importante.

Au niveau primaire, les effectifs augmentent d'un point jusqu'en 2019-2020 et connaissent ensuite une légère diminution jusqu'en 2024-2025. De là, elle augmente jusqu'en 2029-2030. Entre 2021-2022 et 2026-2027, les effectifs de l'enseignement primaire seront ainsi inférieurs à ce qui est observé en 2016-2017.

Au niveau secondaire, les effectifs devraient croître de 6 points jusqu'en 2024-2025 et légèrement diminuer les années suivantes. Ils resteront supérieurs à ce qui est observé en 2016-2017 pour l'entièreté de la période analysée.

### Évolution (2007-2008 à 2016-2017) et perspectives (2017-2018 à 2029-2030) de la population scolaire par niveau (fig. 2.2) et évolution (2007-2008 à 2016-2017) et perspectives (2017-2018 à 2029-2030) de la variation annuelle de la population scolaire par niveau (fig. 2.3)

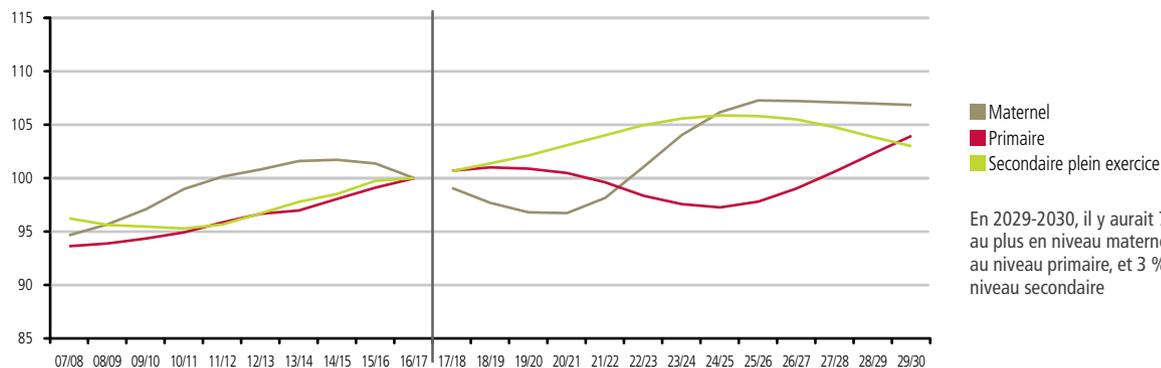
La figure 2.2 présente de manière rétrospective et prospective les effectifs scolaires en valeurs absolues. En parallèle, la figure 2.3 représente les variations d'effectifs d'une année par rapport à la précédente.

En 2016-2017, au niveau maternel, l'effectif est de 184 703 élèves, la variation annuelle la plus importante (5386 élèves) est prévue en 2022-2023. Au niveau primaire, l'effectif est de 341 116 élèves en 2016-2017 et la baisse annuelle la plus importante (-4 202 élèves) est prévue en 2022-2023 tandis que la croissance annuelle la plus importante (6 020 élèves) est prévue en 2028-2029. Ce pic de croissance annuelle se marquerait au niveau secondaire en 2021-2022, il est estimé à 3696 unités supplémentaires par rapport à l'année précédente. À l'horizon 2029-2030, les effectifs seraient respectivement de 199 097, 354 646 et 394 565 dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1 La méthodologie utilisée est cohérente avec celle utilisée dans le cadre du monitoring des places qui est le fruit d'une collaboration entre l'ETNIC et la DGPSE. Pour chaque arrondissement, un taux de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles est calculé par âge en divisant le nombre de jeunes scolarisés (données du comptage des élèves) par le nombre de jeunes résidents (données Statbel). Pour les élèves dont on ne connaît pas le lieu de résidence, on impute chaque année de perspective, le nombre d'individus observés en janvier de la dernière année d'observation.

2 Les données se basent sur des populations existantes jusqu'en 2019-2020 (3 ans) au niveau maternel, jusqu'en 2022-2023 (6 ans) au niveau primaire et jusqu'en 2028-2029 (12 ans) au niveau secondaire.

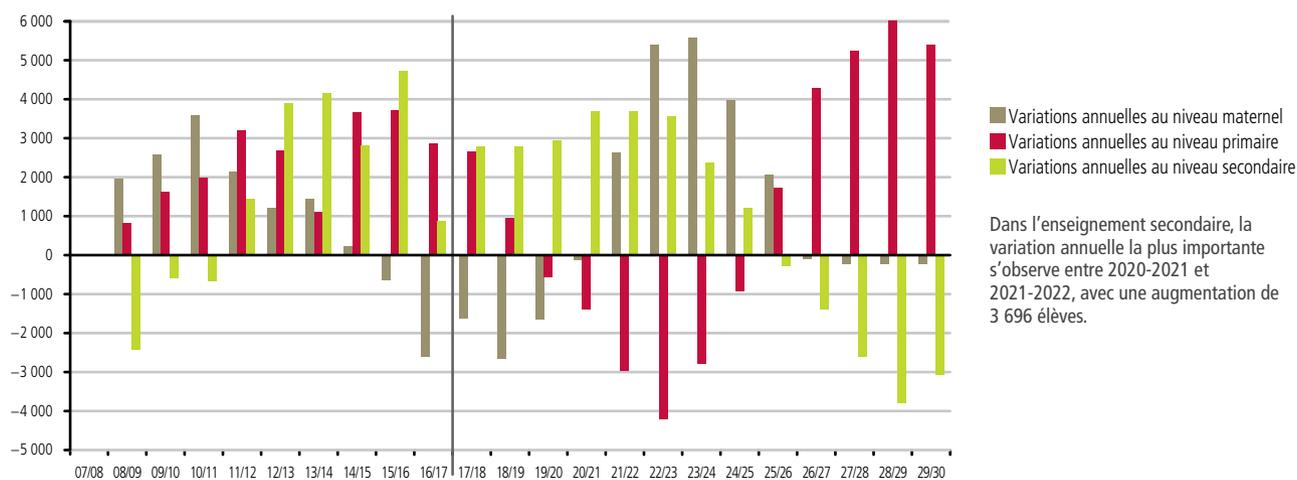
## 2.1 Évolution (2007-2008 à 2016-2017) et perspectives (2017-2018 à 2029-2030) de la population scolaire par niveau – en base 100 en 2016-2017



## 2.2 Évolution (2007-2008 à 2016-2017) et perspectives (2017-2018 à 2029-2030) de la population scolaire par niveau



## 2.3 Évolution (2007-2008 à 2016-2017) et perspectives (2017-2018 à 2029-2030) de la variation annuelle de la population scolaire par niveau



En 2017, la Fédération Wallonie-Bruxelles a consacré 7 846 millions € à son système éducatif. La dépense moyenne par élève/étudiant varie de 3 500 € à 7 550 € du maternel au secondaire ordinaire et de 5500 € à 7800 € dans l'enseignement supérieur. L'enseignement spécialisé coûte quant à lui 16 350 €, en moyenne par élève. Ainsi, une scolarité menée sans redoublement de l'entrée en maternelle au terme de l'enseignement secondaire supérieur s'évalue à 82 100 € par élève (à charge de la FW-B). Sans redoublement, le cout moyen de ce parcours prolongé jusqu'au titre de bachelier de type court s'élève à 98 500 € tandis qu'un parcours menant au master varie de 109 400 € à 121 100 €, respectivement hors ou au sein d'une université. L'échec scolaire a généré un surcout d'environ 376,3 millions € dans l'enseignement obligatoire ordinaire de plein exercice.

### Dépenses totales de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) et dépenses globales d'enseignement, en milliers d'euros courants (fig. 3.1)

Les dépenses annuelles globales de l'enseignement s'élèvent à 7 846 millions € représentant, en 2017, une part de 75,2 % des dépenses totales (10 433 millions €) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B). Les traitements des personnels de l'enseignement directement payés par le Ministère de la FW-B<sup>1</sup> représentent 5680,8 millions €, soit une part de 80,6 % des dépenses globales de l'enseignement (hors universités).

### Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant, à prix courants (fig. 3.2)

Le cout annuel par élève/étudiant est calculé pour chaque niveau d'enseignement, à charge seule de la FW-B. En 2017, il est obtenu en divisant, par l'ensemble des effectifs 2016-2017, la partie des dépenses destinées à l'enseignement au sens strict dans chacun des niveaux<sup>2</sup>. Il a été calculé globalement par niveau de scolarité indépendamment de la forme (générale, technique de transition, technique de qualification ou professionnelle) suivie dans le secondaire et indépendamment du type (court ou long) et du domaine d'études suivis dans le supérieur.

Les couts globaux du secondaire doivent être nuancés par le fait que la FW-B octroie aux écoles des moyens de fonctionnement plus importants par élève du qualifiant, au vu des équipements nécessaires à son apprentissage. De la même façon, les moyens de fonctionnement alloués aux établissements d'enseignement supérieur sont pondérés en fonction du type d'enseignement et du domaine d'études suivis, générant des dépenses par étudiant différentes. Le cout de l'année scolaire 2016-2017 varie de 3 495 € par élève en maternel à 7 804 € par étudiant en université, hors enseignement spécialisé qui nécessite un encadrement et une infrastructure renforcés engendrant un cout de 16 353 € par élève.

### Variation du cout annuel moyen par élève/étudiant, à prix constants (2012=100) (fig. 3.3)

Hors inflation, sur les 10 ans observés, le cout par élève de l'enseignement ordinaire a augmenté de 9,0 % dans le maternel, de 4,9 % dans le primaire et diminué de 0,9 % dans le secondaire. Le cout unitaire de l'enseignement spécialisé a augmenté de 6,7 % depuis 2007. Dans l'enseignement supérieur, étant donné le principe de financement par enveloppe fermée, le cout par étudiant principalement influencé par les effectifs étudiants en croissance de 16,7 % hors universités et de 39,7 % en universités, a respectivement diminué de 10,2 % et de 18,4 % en universités.

### Cout cumulé théorique moyen de scolarités types (fig. 3.4)

Le cumul des dépenses annuelles par niveau d'enseignement permet d'estimer la dépense théorique de plusieurs scolarités types, sur la base des couts de 2017. Par conséquent, un diplôme de l'enseignement secondaire obtenu après 15 ans de scolarité (depuis le maternel), génère un cout moyen de 82 080 € à charge de la FW-B. La même durée de scolarisation dans l'enseignement spécialisé représente, quant à elle, un montant moyen de 245 302 €. Les études menant au titre de bachelier de type court (en 18 ans) et de master (en 20 ans) hors universités engendrent un cout moyen total de 98 467 € et de 109 392 €. Un master obtenu à l'université s'évalue à 121 098 €. Ces divergences sont à interpréter en gardant à l'esprit le financement par enveloppe fermée combiné à un nombre d'étudiants plus élevé hors universités (dont trois quarts suivent du type court) représentant, à enveloppe constante, un cout moyen par étudiant plus faible.

### Évolution du cout engendré par le retard scolaire et le redoublement (fig. 3.5)

Au-delà du cout théorique, il y a lieu de prendre en compte les couts supplémentaires produits par le redoublement et le retard scolaire qui en découle. En 2016-2017, les élèves de l'enseignement maternel ordinaire ayant atteint l'âge de 6 ans (ou plus) en 2016, peuvent être considérés maintenus en 3<sup>e</sup> maternelle. Ils représentent 766 élèves, soit 198 de moins par rapport à 2016. Le cout unitaire de 3 495 € attribué à ces élèves génère un surcout de 2,7 millions €. Sur les 3 dernières années observées, le taux de redoublement est en baisse dans le primaire (de 3,3 à 3,0 %) et le secondaire (de 13,3 à 12,3 %). En 2017, le cout engendré par ces échecs scolaires peut être approché en imputant le cout moyen d'une année supplémentaire à chaque redoublant. Il s'évalue à 42,6 millions € dans le primaire et à 331,0 millions € dans le secondaire (plein exercice). Ces surcouts sont sous-estimés au secondaire par le fait que le redoublement le plus fréquent s'observe dans l'enseignement qualifiant (plus coûteux que celui de transition). Enfin, il y a lieu de relativiser le cout net de l'échec scolaire à charge de la FW-B par le taux de décrochage qu'il génère.

1 C'est-à-dire hors salaires liquidés par les établissements à charge de leurs dotations et subventions de fonctionnement pour leur personnel de maîtrise, de service... et hors universités (en charge de la gestion des salaires de leurs personnels).

2 Sont principalement exclus du cout unitaire, les services communs de l'administration, l'inspection, les affaires générales, la recherche en éducation, le pilotage de l'enseignement, les bâtiments scolaires, les allocations et prêts d'études, l'inspection médicale et la recherche scientifique (sauf celle directement à charge des allocations de fonctionnement des établissements supérieurs).

### 3.1 Dépenses totales de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) et dépenses globales d'enseignement, en milliers d'euros courants en 2017

	2017	Plein exercice							Horaires réduits Sec.art. + Prom soc + Ense. à dist	Centres PMS + Fonds bâtiments scolaires
		Maternel	Primaire	Obligatoire		Spécialisé	Supérieur			
				Plein exercice	En alternance		Hors universités	Universités		
Enseignement	7 296 434	646 766	1 420 460	2 691 940	62 863	589 035	528 534	760 257	297 450	299 129
	100 %	8,9 %	19,5 %	36,9 %	0,9 %	8,1 %	7,2 %	10,4 %	4,1 %	4,1 %
Administration, Inspection, services communs	549 434									
Recherche scientifique	152 552									
<b>Dépenses globales d'enseignement</b>	<b>7 845 867</b>	75,2 %								
dont traitements liquidés par le MFW-B	5 680 816	80,6 % des dépenses globales d'enseignement (hors universités, gérant elles-mêmes directement leurs salaires de personnel)								
<b>Dépenses totales du MFW-B</b>	<b>10 433 414</b>	100 %								

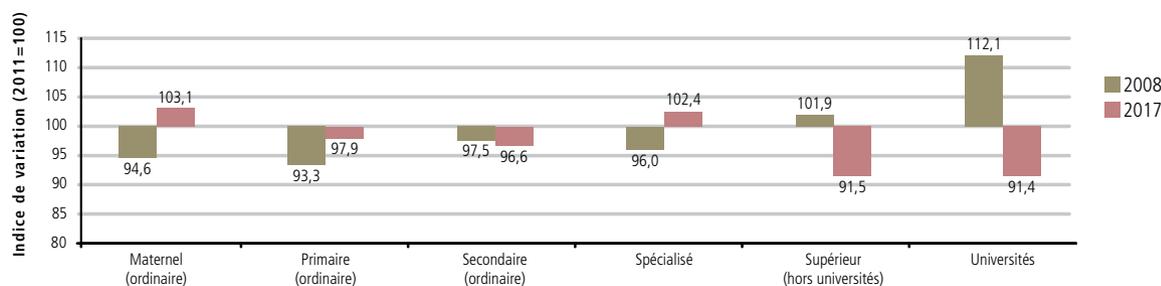
En 2017, les dépenses globales d'enseignement à charge de la FW-B s'élèvent à 7 845 567 milliers d'euros, soit une part de 75,2 % des dépenses totales du MFW-B.

### 3.2 Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant, en euros courants en 2008, 2012 et 2017

	2008	2012	2017
Maternel (ordinaire)	2 774	3 174	3 495
Primaire (ordinaire)	3 617	4 195	4 385
Secondaire (ordinaire)	6 574	7 306	7 548
Spécialisé	13 264	14 951	16 353
Supérieur (hors universités)	5 265	5 592	5 463
Universités	8 280	7 992	7 804

En 2017, le cout annuel moyen à charge de la FW-B d'un élève de l'enseignement secondaire (ordinaire) s'élève à 7 548 €.

### 3.3 Variation du cout annuel moyen par élève/étudiant, à prix constants (2012=100) en 2008 et 2017



En 2017, le cout annuel moyen à charge de la FW-B d'un élève de l'enseignement maternel (ordinaire) a augmenté de 3,1 %, à prix constants, par rapport à 2012.

### 3.4 Cout cumulé théorique moyen de scolarités types en 2016-2017

	Obligatoire				Supérieur			COUT TOTAL
	Maternel ordinaire	Primaire ordinaire	Secondaire ordinaire	Spécialisé	Bachelier Hors universités	Hors universités Master	Universités	
<b>COUT ANNUEL / ÉLÈVE-ÉTUDIANT (€)</b>	<b>3 495</b>	<b>4 385</b>	<b>7 548</b>	<b>16 353</b>	<b>5 463</b>	<b>5 463</b>	<b>7 804</b>	
Scolarités types:								
Secondaire ordinaire	3 ans	6 ans	6 ans					82 080 €
Secondaire spécialisé				15 ans				245 302 €
Bachelier type court	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans			98 467 €
Master hors universités	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans	2 ans		109 392 €
Master universités	3 ans	6 ans	6 ans				5 ans	121 098 €

En 2016-2017, le cout cumulé moyen par étudiant à charge de la FW-B d'un bachelier de type court s'élève à 98 467 €.

### 3.5 Évolution du cout engendré par le retard scolaire et le redoublements de 2007-2008 à 2016-2017

Retard scolaire et redoublement	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Maternel ordinaire : élèves de 6 ans ou plus	1,5 %	1,1 %	1,1 %	1,0 %	0,9 %	0,7 %	0,6 %	0,6 %	0,5 %	0,4 %
Primaire ordinaire : redoublants	4,6 %	4,3 %	4,2 %	3,9 %	3,9 %	3,4 %	3,2 %	3,3 %	3,1 %	3,0 %
Secondaire ordinaire (plein exercice) : redoublants	14,0 %	13,7 %	15,3 %	15,3 %	14,9 %	13,8 %	13,7 %	13,3 %	12,5 %	12,3 %
<b>Cout du redoublement (euros courants)</b>										
Maternel ordinaire	7 496 026	5 840 003	5 664 164	5 736 734	5 129 313	4 179 779	3 874 522	3 605 517	3 242 363	2 677 047
Primaire ordinaire	51 442 946	48 555 900	50 720 605	48 618 656	50 343 115	45 599 042	42 802 698	44 424 514	42 336 668	42 600 873
Secondaire ordinaire (plein exercice)	318 512 266	317 015 067	365 683 836	372 368 046	373 032 747	350 969 773	349 160 145	337 561 920	328 334 173	331 014 502
<b>TOTAL</b>	<b>377 451 238</b>	<b>371 410 970</b>	<b>422 068 605</b>	<b>426 723 436</b>	<b>428 505 175</b>	<b>400 748 594</b>	<b>395 837 364</b>	<b>385 591 951</b>	<b>373 913 203</b>	<b>376 292 422</b>

En 2016-2017, le cout du redoublement à charge de la FW-B s'élève à 331 014 502 € dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.

Depuis dix ans, la population scolaire de l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé a plutôt tendance à augmenter. Endéans cette même période, l'enseignement secondaire en alternance a vu ses effectifs croître<sup>1</sup> de près de 4 %. La section de transition se caractérise par un nombre plus élevé de filles, et la section de qualification par un nombre plus élevé de garçons.

### Évolution de la population scolaire<sup>2</sup> dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire de plein exercice et en alternance (CÉFA) de 2007-2008 à 2016-2017 (fig. 4.1)

En 2016-2017, l'enseignement maternel recense 185 063 élèves, l'enseignement primaire compte 323 965 élèves et l'enseignement secondaire (plein exercice et CÉFA) draine 359 086 élèves.

En dix ans, les niveaux maternel et primaire ont vu leur population scolaire croître de 5 % et 7 %. La population scolaire de l'enseignement secondaire témoigne quant à elle d'une stabilité plus marquée (taux de croissance de 3 %). Le nombre d'élèves dans l'enseignement maternel est en baisse depuis l'année scolaire précédente (2015-2016) en raison de la baisse des naissances<sup>3</sup> observée dans la population belge entre 2010 et 2014. On note dans l'enseignement maternel une diminution de 1,5 % soit 2 728 élèves.

### Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé<sup>4</sup> de 2007-2008 à 2016-2017 (fig. 4.2)

En 2016-2017, l'enseignement maternel compte 1 549 élèves. La tendance se poursuit depuis 2015-2016 : le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire (18 173 élèves) dépasse le nombre d'élèves de l'enseignement primaire spécialisé (17 680 élèves).

Depuis 2007-2008, les effectifs de l'enseignement spécialisé ont augmenté, indépendamment du niveau d'enseignement : le taux de croissance est de 31 % en maternel, 13 % en primaire et 21 % en secondaire.

### Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés et dans l'enseignement en alternance de 2007-2008 à 2016-2017 (fig. 4.3)

En 2016-2017, le premier degré commun<sup>5</sup> compte 106 452 élèves et le premier degré différencié<sup>6</sup>, 9 077 élèves (soit 8 % du premier degré).

Le nombre d'élèves dans le premier degré commun diminue entre 2006-2007 et 2008-2009. Ce nombre augmente jusqu'en 2010-2011. On note une légère tendance à la diminution depuis 2013-2014. Le nombre d'élèves dans le premier degré différencié diminue de 32 % entre 2007-2008 et 2016-2017 (4 198 élèves).

Plus spécifiquement, une diminution plus marquée du nombre d'élèves au premier degré différencié s'observe depuis 2008-2009 ainsi qu'une

augmentation du nombre d'élèves dans le premier degré commun. Cela peut s'expliquer par l'évolution des conditions d'accès au premier degré différencié. En effet, depuis 2008-2009, seuls les élèves qui ne disposent pas du certificat d'étude de base (CEB) peuvent y accéder, influençant ainsi le nombre d'inscrits dans le degré différencié. La progression du nombre d'élèves dans le degré commun peut aussi s'expliquer par l'augmentation de la population scolaire en primaire ces dernières années.

Aux deuxième et troisième degrés, les effectifs de la section de transition (enseignements général et technique de transition) sont supérieurs aux effectifs de la section de qualification (enseignements technique de qualification et professionnel) : 126 805 et 107 300 élèves.

Le nombre d'élèves en transition diminue jusqu'en 2010-2011 et augmente à nouveau jusqu'en 2016-2017. En ce qui concerne la section de qualification, après une diminution des effectifs entre 2006-2007 et 2011-2012, on note une légère augmentation jusqu'en 2015-2016.

L'enseignement en alternance (CÉFA) représente environ 4 % de l'enseignement secondaire ordinaire. Il a connu une augmentation en dix ans en passant de 9 009 à 9 382 élèves (4 %).

### Évolution de l'indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement en alternance, dans l'enseignement spécialisé, et aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, selon la filière d'enseignement de 2007-2008 à 2016-2017 (fig. 4.4)

On compte, dans le degré commun, autant de filles que de garçons. Dans le degré différencié, par contre, le nombre de filles est nettement inférieur à celui des garçons<sup>7</sup> : environ 64 filles pour 100 garçons. Cet écart s'est nettement agrandi depuis 2014-2015.

Dans la section de qualification, l'IPS s'élève à 0,89 en 2016-2017.

Dans la section de transition, la proportion est de 107 filles pour 100 garçons. Une plus grande disparité entre les filles et les garçons se marque dans l'enseignement spécialisé et dans l'enseignement en alternance (respectivement, 0,54 et 0,50). Les garçons y sont environ deux fois plus nombreux que les filles.

1 On obtient le taux de croissance en divisant la différence entre la valeur d'arrivée et la valeur de départ, par la valeur de départ.

2 Voir l'indicateur 2 pour connaître les perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire.

3 Cf. les données publiées sur le site du SPF Économie.

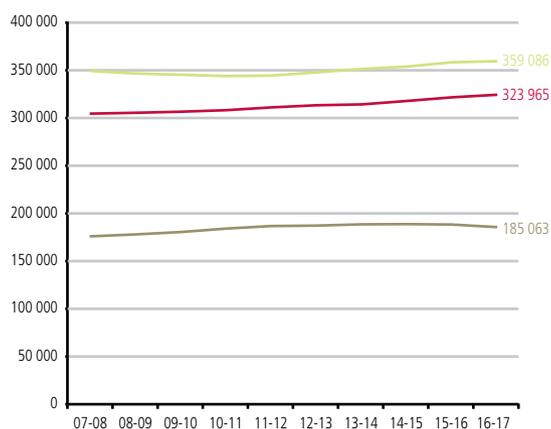
4 Voir les indicateurs 6 et 7 sur l'enseignement spécialisé.

5 Les élèves de 1S et 2S sont comptabilisés dans le premier degré commun.

6 La première année du premier degré différencié correspond à la 1D depuis 2008-2009. Auparavant, il s'agissait de la classe d'accueil, appelée 1B. De plus, la deuxième année de ce même degré correspond à la 2D depuis 2009-2010. Elle a remplacé la 2P, la deuxième année de l'enseignement professionnel (voir Structures de l'enseignement p. 8).

7 Voir l'indicateur 5 (Répartition différenciée des effectifs scolaires entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement ordinaire).

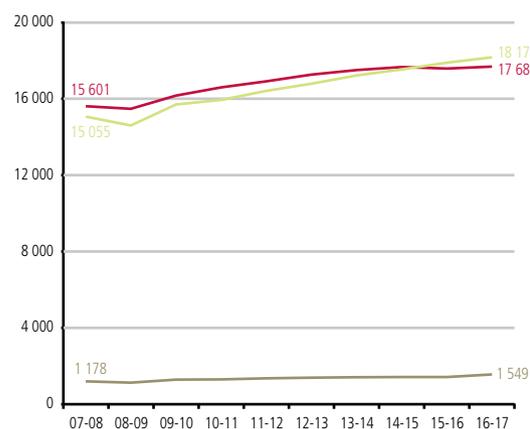
## 4.1 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire de plein exercice et en alternance (CEFA) de 2007-2008 à 2016-2017



En 2016-2017, 323 965 élèves fréquentent l'enseignement primaire ordinaire.

■ Maternel  
■ Primaire  
■ Secondaire (plein exercice et en alternance)

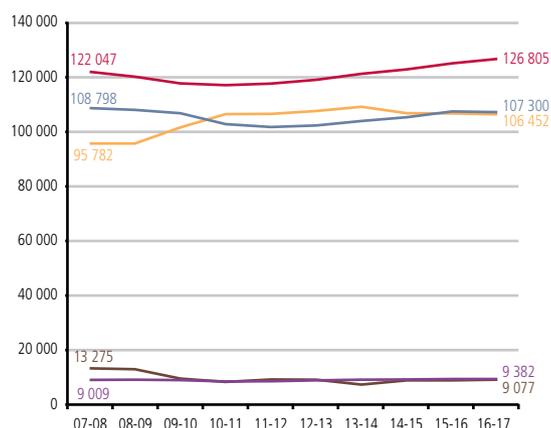
## 4.2 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé de 2007-2008 à 2016-2017



En 2016-2017, le nombre d'élèves de l'enseignement primaire spécialisé est de 17 680 et celui en secondaire s'élève à 18 173 élèves.

■ Maternel spécialisé  
■ Primaire spécialisé  
■ Secondaire spécialisé

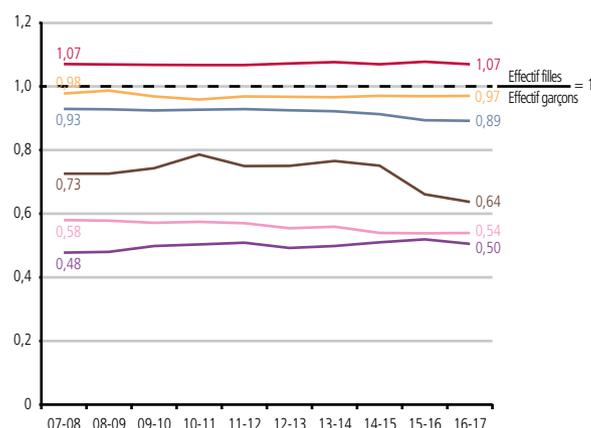
## 4.3 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés et dans l'enseignement en alternance de 2007-2008 à 2016-2017



En 2016-2017, 106 452 élèves sont dans le premier degré commun et 9 077 élèves fréquentent le premier degré différencié.

■ 1<sup>er</sup> degré commun  
■ 1<sup>er</sup> degré différencié  
■ 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de transition  
■ 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de qualification  
■ CEFA

## 4.4 Évolution de l'indice de parité entre sexes (IPS) dans l'enseignement en alternance, dans l'enseignement spécialisé, et aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, selon la filière d'enseignement de 2007-2008 à 2016-2017



En 2016-2017, l'indice de parité entre les sexes dans le degré différencié est de 0,64, cela signifie que, dans l'effectif fréquentant ces deux années d'études, il y a 64 filles pour 100 garçons.

■ 1<sup>er</sup> degré commun  
■ 1<sup>er</sup> degré différencié  
■ 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de transition  
■ 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de qualification  
■ CEFA  
■ Spécialisé (M, P, S)

La part de garçons dans les enseignements maternel et primaire est légèrement plus élevée que celle des filles, ce qui est conforme à la répartition de la population domiciliée en Fédération Wallonie-Bruxelles. La répartition par âge est équilibrée. Au niveau de l'enseignement secondaire de plein exercice, la répartition des effectifs se différencie selon la forme. Ainsi, la forme générale compte plus de filles que de garçons, et les élèves de 16 ans y sont les plus nombreux. À contrario, dans la forme professionnelle, caractérisée par une présence plus importante de garçons, les élèves âgés de 17 ans sont les plus nombreux.

Sont décrits dans le décret « Missions », les missions visées par l'enseignement fondamental et secondaire. Parmi ceux-ci, on retrouve les objectifs suivants : « proscrire toute mesure susceptible d'instaurer une hiérarchie entre établissements ou entre sections et formes d'enseignement organisées dans l'enseignement secondaire ; considérer les différentes formes et sections comme différentes manières d'atteindre les objectifs généraux du décret ; et assurer un accès égal à toutes les formations aux filles et aux garçons »<sup>1</sup>. Cet indicateur, au travers des pyramides des âges<sup>2</sup> et les graphiques en secteur<sup>3</sup>, analyse, pour les différents niveaux, degrés, sections et types de l'enseignement ordinaire, la répartition des effectifs scolaires selon trois caractéristiques individuelles : l'âge, le sexe et le retard scolaire. De la sorte, il apporte un éclairage sur l'homogénéité des groupes et sur la fréquentation des enseignements proposés au sein du système éducatif en FW-B. La forme des pyramides varie fortement en fonction de l'enseignement suivi.

### Répartition des effectifs selon l'âge et le sexe dans l'enseignement fondamental (fig. 5.1)

L'enseignement maternel<sup>4</sup> se caractérise par une part légèrement plus importante de garçons (51 %) que de filles (49 %). L'âge officiel d'entrée dans ce niveau d'enseignement est, au minimum, 2,5 ans, ce qui explique la faible proportion d'élèves de 2 ans<sup>5</sup> inscrits dans l'enseignement maternel (13,5 %). Par ailleurs, 0,4 % des élèves inscrits dans l'enseignement maternel sont âgés de 6 ans et entameront leur parcours dans l'enseignement primaire en retard scolaire<sup>6</sup>. Comme dans l'enseignement maternel, la population de l'enseignement primaire est composée d'une proportion légèrement supérieure de garçons. La proportion d'élèves par âge entre 6 et 11 ans est homogène : chaque tranche d'âge représente environ 16 % des inscrits. Les élèves de 5 ans (considérés comme étant « en avance ») représentent 0,2 % des élèves inscrits dans l'enseignement primaire, et les élèves de 12 ans et plus (considérés comme étant « en retard ») en représentent 3,1 %.

### Répartition des effectifs selon l'âge et le sexe : l'enseignement secondaire de plein exercice (fig. 5.2)

Dans le premier degré, les élèves ont, en théorie<sup>7</sup>, 12 ou 13 ans. Les élèves de plus de 13 ans sont donc en retard scolaire. Dans le deuxième et troisième degré, l'âge théorique est de 14 et 17 ans. Les élèves qui ont plus de 17 ans suivent un parcours scolaire plus long. Il est donc intéressant d'analyser les pyramides des âges en regard de cette notion de retard scolaire.

Les élèves du premier degré se répartissent comme suit : 51,6 % de garçons et 48,4 % de filles. Le degré commun comptabilise 46,8 % de garçons et 45,4 % de filles ; le degré différencié est composé de 4,8 % de garçons et 3,1 % de filles. La pyramide des âges montre que, dans le premier degré, les élèves de 13 ans sont les plus nombreux (41,9 %). La part des élèves de 14 ans, qui sont donc en retard scolaire, est de 15,3 % : 13,4 % dans le degré commun (7,3 % de garçons et 6 % de filles) et 1,9 % dans le degré différencié (1,1 % de garçons et 0,8 % de filles). En ce qui concerne les deuxième et troisième degrés, la section de transition rassemble 48,2 % de garçons et 51,8 % de filles. La forme générale recense 40,2 % de garçons et 45,6 % de filles ; la forme technique de transition comprend 8,1 % de garçons et 6,2 % de filles. Le groupe d'élèves âgés de 15 ans représente la part la plus importante de la section de transition (24,8 %). Les élèves âgés de 18 et plus (en retard scolaire) non soumis à l'obligation scolaire, représentent 9,6 % de la population. La section de qualification regroupe davantage de garçons (53,1 %) que de filles (46,9 %). Dans cette section, 56 % des élèves fréquentent la forme technique de qualification (28,6 % de garçons et 27,4 % de filles) et 44 % la forme professionnelle (24,5 % de garçons et 19,5 % de filles). Les élèves âgés de 17 ans constituent la part la plus importante de la population scolaire inscrite dans la section de qualification (22,0 %) ; ce qui indique un taux de retard scolaire important au sein de cette section. Les pyramides des âges aux deuxième et troisième degrés montrent deux formes distinctes : alors que la première a tendance à se rétrécir vers le haut de la pyramide, la seconde reste relativement large. Cela signifie donc que la population de la section de qualification est plus âgée et est davantage en retard scolaire que celle de la section de transition.

### Répartition des effectifs selon l'âge et le sexe : 7<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire de plein exercice, dans l'enseignement en alternance (CÉFA) et dans le 4<sup>e</sup> degré (fig. 5.3, 5.4 et 5.5)

En septième année (dans les formes générale, technique de qualification et professionnelle) les garçons sont un peu plus nombreux que les filles (respectivement 50,7 % et 49,3 %). Les élèves de 20 ans constituent la part la plus élevée de cette population (26,9 %). Cette tendance se confirme et s'accroît dans les CÉFA par une présence masculine plus marquée (66,5 %). Le groupe d'élèves âgés de 17 ans est le plus important (23,8 %). Le quatrième degré professionnel complémentaire<sup>8</sup>, permettant d'obtenir le brevet en soins infirmiers, compte 82 % de filles. Les filles âgées de 25 ans et plus y constituent le groupe d'étudiants le plus important (33,7 %).

1 Voir le décret du 24 juillet 1997, article 10.

2 La pyramide des âges est une représentation graphique qui permet de visualiser de manière simple la répartition d'une population selon l'âge et le sexe : les âges sont placés sur l'ordonnée (axe vertical) ; les femmes sont placées à droite et les hommes à gauche (axe horizontal) ; les effectifs de population à chaque âge sont représentés par des barres horizontales.

3 Pour chaque graphique, deux types d'informations sont présentées : la pyramide des âges qui montre la répartition de la population concernée selon l'âge et le sexe (et dès lors, le retard scolaire) ; et le graphique en secteur qui présente la répartition de la population totale concernée selon le sexe. Les 100 % du graphique en secteur correspondent aux 100 % de la pyramide des âges associée.

4 L'enseignement maternel n'est pas obligatoire. L'élève est soumis à l'obligation scolaire lorsqu'il atteint l'âge de 6 ans, jusqu'à ses 17 ans révolus (Loi du 29 juin 1983).

5 Cet indicateur se base sur l'âge scolaire qui correspond à celui que l'élève atteint dans le courant de l'année civile durant laquelle il entre dans une année scolaire. Par exemple, un élève né en 2009 aura 6 ans pour l'année scolaire 2015-2016.

6 Voir l'indicateur 10 qui décrit le retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice.

7 Par « âge théorique », on entend, pour une année d'étude donnée, l'âge d'un élève ayant un parcours sans redoublement.

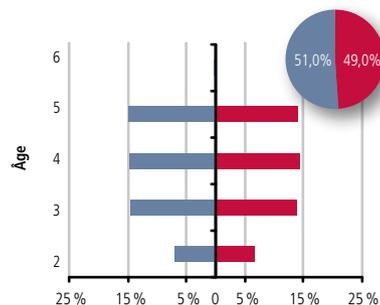
8 La condition d'admission au quatrième degré est la possession soit d'un CESS soit d'un CE de sixième année de l'enseignement secondaire professionnel ou encore d'une réussite de l'épreuve préparatoire organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Répartition des effectifs de l'enseignement ordinaire selon l'âge et le sexe en 2016-2017

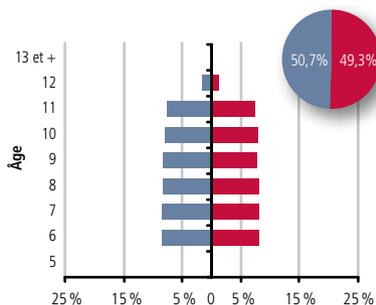
■ Garçons ■ Filles

5.1 Dans l'enseignement fondamental

Enseignement maternel  
(185 063 élèves)



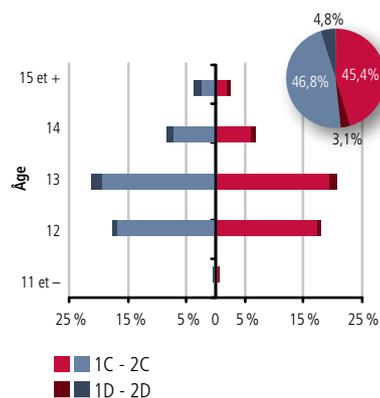
Enseignement primaire  
(323 965 élèves)



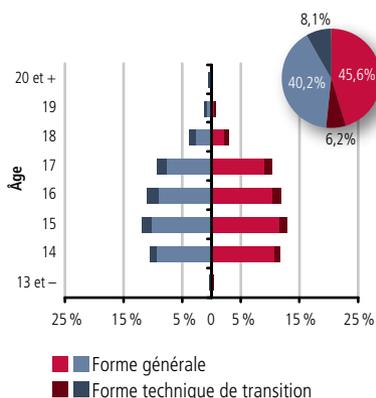
En 2016-2017, les élèves inscrits dans l'enseignement maternel ordinaire et âgés de 5 ans représentent 28,9 % de l'effectif, dont 14,8 % sont des garçons et 14,1 % des filles.

5.2 Dans l'enseignement secondaire de plein exercice

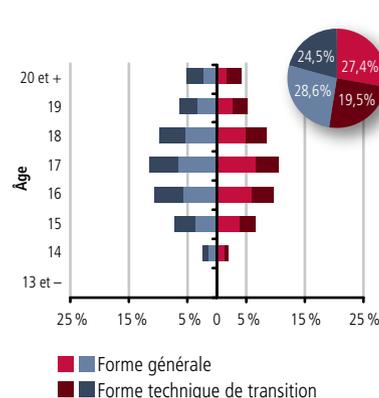
1<sup>er</sup> degré  
(115 529 élèves)



Section de transition (3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup>)  
(126 362 élèves)

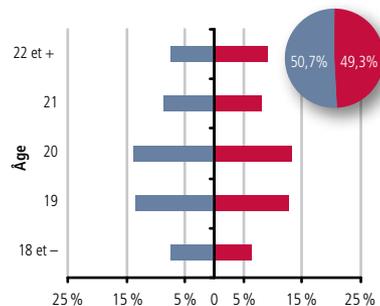


Section de qualification (3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup>)  
(99 181 élèves)



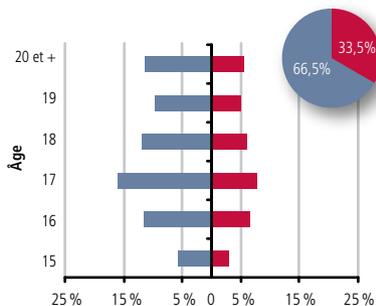
5.3 En 7<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire de plein exercice

(8 565 élèves)



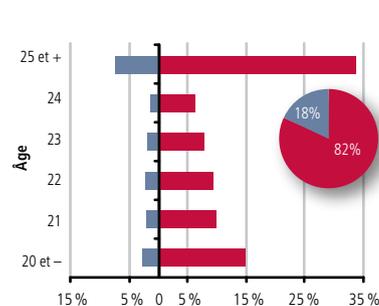
5.4 Dans l'enseignement en alternance (CÉFA)

(9 379 élèves)



5.5 Dans le 4<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire

(5 890 élèves)



En dix ans, chaque niveau a connu une croissance de ses effectifs, mais d'intensité variable. En 2016-2017, l'enseignement spécialisé accueille 4 % des élèves inscrits dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La part des élèves dans l'enseignement spécialisé augmente au fil des âges et cela jusqu'à 12 ans (5 % pour les filles et 8 % pour les garçons). Elle se stabilise de 13 à 17 ans autour de 3,5 % pour les filles et de 6 % pour les garçons.

### Évolution des effectifs<sup>1</sup> de l'enseignement spécialisé, par niveau d'enseignement et par sexe de 2007-2008 à 2016-2017 (fig. 6.1)

En 2016-2017, 1 549 élèves, filles et garçons confondus, fréquentent l'enseignement maternel spécialisé, 17 680 élèves suivent l'enseignement primaire, et 18 173 élèves, l'enseignement secondaire. En dix ans, le nombre d'élèves a augmenté en maternel (+31 %), en primaire (+13 %) et en secondaire (+21 %). Le nombre de garçons est systématiquement supérieur à celui des filles : celles-ci composent un tiers des effectifs de l'enseignement spécialisé.

En dix ans, dans l'enseignement primaire spécialisé, le nombre de garçons a augmenté dans une proportion plus importante que le nombre de filles passant de 9 740 à 11 477 garçons (+18 %) et de 5861 à 6 203 filles (+6 %).

En dix ans, le nombre de garçons dans l'enseignement secondaire spécialisé est passé de 9 673 à 11 653 et le nombre de filles est passé de 5 382 à 6 520, soit une augmentation de 20 %.

### Effectifs de l'enseignement spécialisé, par niveau, âge et sexe en 2016-2017 (fig. 6.2)

La pyramide des âges<sup>2</sup> des élèves de l'enseignement spécialisé présente une structure spécifique. Elle montre notamment que le niveau maternel est nettement moins peuplé que les autres niveaux d'enseignement, et que les garçons sont largement plus nombreux que les filles.

Le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé reste faible jusqu'à 6 ans et augmente ensuite de manière importante pour atteindre son maximum à 12 ans, avec 2 229 garçons et 1 206 filles. Il est prévu, dans l'enseignement spécialisé, que les élèves entrent plus tard dans l'enseignement secondaire que les élèves de l'enseignement primaire ordinaire<sup>3</sup>. En effet, ils sont encore nombreux à être inscrits en primaire à 12 ans (91,4 % des élèves de 12 ans, soit 3138 élèves).

À partir de 13 ans, s'amorce une baisse des effectifs : les garçons ne sont plus que 1 785 et les filles 961 à fréquenter l'enseignement spécialisé.

En effet, dès 12 ans, une partie des élèves passent de l'enseignement primaire spécialisé à l'enseignement secondaire ordinaire. Ensuite, les effectifs ont tendance à diminuer en raison, notamment, de la sortie de l'enseignement, du retour dans l'enseignement ordinaire ou du passage vers les CÉFA.

### Évolution de la part de l'enseignement spécialisé selon les différents niveaux d'enseignement de 2007-2008 à 2016-2017 (fig. 6.3)

La part que représente l'enseignement spécialisé dans chacun des niveaux de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est en augmentation depuis dix ans<sup>4</sup>. Toutefois, au niveau maternel, bien que le nombre d'élèves ait augmenté de manière importante en dix ans (+31 % soit une augmentation de 371 élèves), sa part relative est restée stable durant la période considérée. Au niveau primaire, les effectifs de l'enseignement spécialisé augmentent depuis dix ans. La part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement primaire passe de 4,9 % en 2007-2008 à 5,2 % en 2016-2017. Au cours de cette même période, la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement secondaire augmente elle aussi, passant de 4,1 % en 2008-2009 à 4,7 % en 2016-2017.

### Part de l'enseignement spécialisé et effectifs totaux selon l'âge en 2016-2017 (fig. 6.4)

La part des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé par âge est calculée par rapport aux effectifs totaux de l'enseignement ordinaire (de plein exercice et en alternance) et spécialisé pour chaque âge, indépendamment du niveau d'enseignement.

La part d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé atteint un premier pic à l'âge de 12 ans : ils sont 6,4 % à fréquenter cet enseignement. Le second pic, à l'âge de 20 ans, n'est pas dû à une augmentation de la fréquentation du spécialisé mais à un repli rapide et important de la fréquentation de l'ordinaire : les élèves quittent généralement l'enseignement secondaire ordinaire à partir de 18 ans alors que dans le spécialisé, les élèves ont tendance à quitter l'enseignement secondaire à un âge légèrement plus avancé<sup>5</sup>.

1 Les effectifs de l'enseignement spécialisé sont calculés de la manière suivante pour les figures 6.1 et 6.3 : il s'agit des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé au 15 janvier pour les types 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8 auxquels est ajoutée une estimation du nombre d'élèves dans l'enseignement de type 5 correspondant soit à la moyenne des présences de l'année scolaire précédente dans l'enseignement de type 5 par établissement scolaire si cet enseignement était organisé dans l'établissement soit à la moyenne des présences du mois de septembre de l'année scolaire considérée dans l'enseignement de type 5 par établissement scolaire si celui-ci n'était pas organisé dans l'établissement l'année précédente.

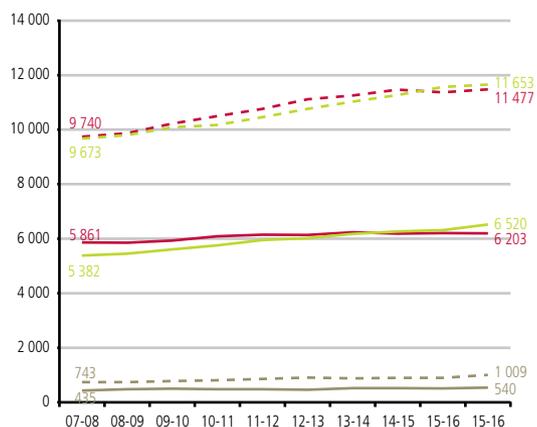
2 Les élèves pris en compte pour les figures 6.2 et 6.4 sont les élèves de moins de 23 ans inscrits dans l'enseignement ordinaire et spécialisé.

3 Voir le décret organisant l'enseignement spécialisé du 3 mars 2004 (M.B. du 03/06/2004).

4 Voir l'indicateur 7 (*Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration*) – fig. 3 et 4.

5 Voir le décret organisant l'enseignement spécialisé du 3 mars 2004 (M.B. du 03/06/2004).

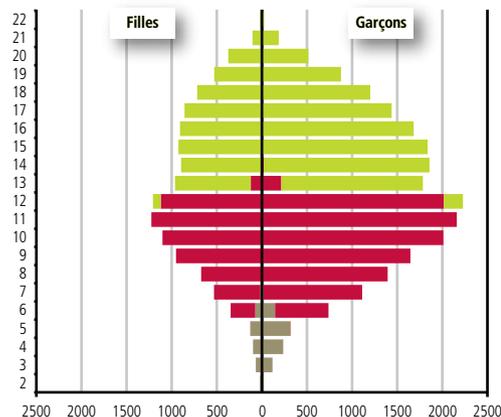
6.1 Évolution des effectifs de l'enseignement spécialisé par niveau d'enseignement et par sexe de 2007-2008 à 2016-2017



En 2016-2017, l'enseignement primaire spécialisé compte 11 477 garçons et 6 203 filles.

■ Maternel  
■ Primaire  
■ Secondaire  
— Filles  
- - Garçons

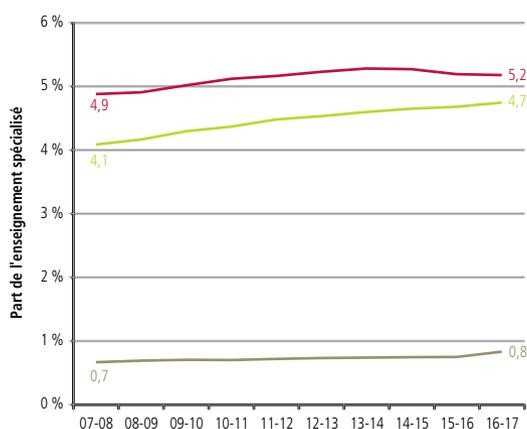
6.2 Effectifs de l'enseignement spécialisé par niveau, âge et sexe en 2016-2017



En 2016-2017, l'enseignement spécialisé compte 2 018 garçons de 12 ans inscrits en primaire et 211 inscrits en secondaire.

■ Maternel  
■ Primaire  
■ Secondaire

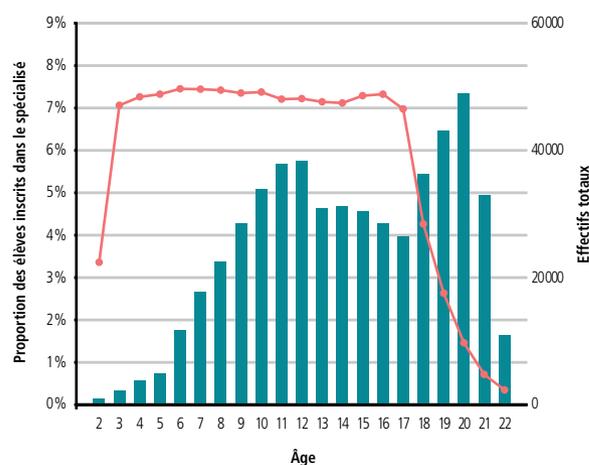
6.3 Évolution de la part de l'enseignement spécialisé selon les différents niveaux d'enseignement de 2007-2008 à 2016-2017



En 2016-2017, 5,2 % des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire fréquentent l'enseignement spécialisé.

■ Maternel  
■ Primaire  
■ Secondaire

6.4 Part de l'enseignement spécialisé et effectifs totaux selon l'âge en 2016-2017



En 2016-2017, parmi les 53 689 élèves de 12 ans inscrits dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé, 6,4 % le sont dans le spécialisé.

■ Part d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé  
● Effectifs totaux (ordinaire et spécialisé)

En 2016-2017, les types 8 et 1 accueillent respectivement 40 % et 24 % des élèves de l'enseignement primaire spécialisé. Dans le secondaire spécialisé, 50 % des élèves fréquentent le type 1 (forme 3). C'est principalement par l'intégration permanente totale que les élèves du spécialisé rejoignent l'enseignement ordinaire.

### Effectifs par niveau, forme et type dans l'enseignement spécialisé en 2016-2017 (fig.7.1), et répartition relative des élèves de l'enseignement spécialisé par niveau et type<sup>1</sup> en 2016-2017 (fig. 7.2)

Dans l'enseignement spécialisé, peu d'élèves sont inscrits au niveau maternel. La moitié d'entre eux sont scolarisés dans les types 2 (35 %) et 5 (22 %).

Parmi les 17 680 élèves inscrits dans l'enseignement primaire spécialisé, 40 % fréquentent le type 8 et 24 % le type 1. Ils sont 2 497 élèves (14 %) à fréquenter le type 2 et 1 985 élèves (11 %) le type 3. Ces quatre types d'enseignement représentent près de neuf dixièmes des effectifs du primaire spécialisé. En secondaire, les effectifs du type 1 sont le double de ceux du primaire.

L'enseignement secondaire spécialisé se répartit en sept types d'enseignement, le type 8 n'étant pas organisé à ce niveau. Le type 1 (organisé uniquement sous la forme 3) accueille 9 116 élèves, soit 50 % des élèves fréquentant l'enseignement secondaire spécialisé. Outre les élèves déjà présents en primaire, le type 1 accueille au niveau secondaire un nombre important d'élèves issus d'autres types (notamment le type 8) mais aussi de l'enseignement ordinaire. Le type 2 compte 3 779 élèves (21 %) qui se répartissent entre les formes 1 et 2. Dans le type 3, on trouve 3 246 élèves, soit 18 % des élèves de l'enseignement secondaire spécialisé, dont 2 303 sont inscrits dans la forme 3. Ce type connaît également une croissance notable entre le primaire et le secondaire. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, la forme 3 accueille deux tiers des élèves. La forme 4, seule forme qui délivre des certificats et diplômes équivalant à ceux délivrés dans l'enseignement secondaire ordinaire, scolarise 6 % de la population de l'enseignement secondaire spécialisé.

### Répartition des élèves intégrés<sup>2</sup> par niveau et catégorie d'intégration en 2016-2017 (fig. 7.3)

L'intégration, définie dans le décret<sup>3</sup> du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, permet à des élèves à besoins spécifiques de suivre des cours dans des classes de l'enseignement ordinaire tout en étant accompagnés par du personnel de l'enseignement spécialisé. L'intégration est accessible aux élèves inscrits dans un des huit types de l'enseignement spécialisé et peut être réalisée par tous les établissements scolaires. Le projet d'intégration implique les centres psychomédicosociaux et les directions des établissements des enseignements ordinaire et spécialisé concernés, ainsi que les parents et l'élève. Deux dimensions définissent l'intégration. La première est la durée du projet : l'intégration est soit temporaire (un ou plusieurs moments dans l'année scolaire), soit permanente (l'année scolaire entière). La deuxième dimension concerne le volume de cours suivis dans l'enseignement ordinaire :

l'intégration est soit partielle (une partie des cours sont suivis) soit totale (tous les cours sont suivis). L'intégration se définit en combinant ces deux dimensions, il existe donc quatre manières d'intégrer : de manière permanente partielle, permanente totale, temporaire partielle ou temporaire totale.

Tous niveaux confondus, c'est l'intégration permanente totale qui est la plus fréquente. En effet, elle concerne plus de la moitié des 2 191 élèves intégrés au fondamental (56,9 %) et une grande majorité des 1 883 élèves intégrés au secondaire (87,3 %). L'intégration temporaire totale est la deuxième catégorie la plus fréquente. Aussi, en ce qui concerne le volume de cours suivis dans l'enseignement ordinaire, on constate que les intégrations totales sont nettement plus pratiquées que les intégrations partielles.

### Part d'élèves en intégration dans l'enseignement spécialisé par type d'enseignement tous niveaux confondus, en 2012-2013 et en 2016-2017 (fig. 7.4)

Les enseignements de type 6 et 7 sont ceux dont la part d'élèves en intégration<sup>4</sup> est proportionnellement la plus élevée. Les enseignements spécialisés de type 1 et 3 rassemblent une part plus faible d'élèves en intégration. Des analyses complémentaires ont montré que c'est dans le type 8 que le plus grand nombre d'élèves bénéficient du dispositif d'intégration, à savoir 702 en 2012-2013 et 1 580 élèves en 2016-2017. Ceux-ci représentent respectivement 9,9 % et 19,8 % de l'ensemble des élèves qui fréquentent le type 8.

On constate une augmentation de la part de l'intégration dans l'enseignement spécialisé par type d'enseignement entre les deux années de référence. Les différences entre les types restent constantes d'une année à l'autre.

### GLOSSAIRE

#### • Types d'enseignement spécialisé :

- Type 1 : Retard mental léger
- Type 2 : Retard mental modéré ou sévère
- Type 3 : Troubles du comportement et/ou de la personnalité
- Type 4 : Déficience physique
- Type 5 : Maladies ou convalescence
- Type 6 : Déficiences visuelles
- Type 7 : Déficiences auditives
- Type 8 : Troubles des apprentissages

#### • Formes de l'enseignement secondaire spécialisé :

- Forme 1 : Enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale
- Forme 2 : Enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale et professionnelle
- Forme 3 : Enseignement secondaire professionnel spécialisé
- Forme 4 : Enseignement secondaire général, technique, artistique et professionnel de transition ou de qualification

1 Le type 8 n'est organisé qu'au niveau primaire. Dans le secondaire, seule la forme 3 est organisée pour le type 1 et seules les formes 1 et 2 le sont pour le type 2.

2 Voir décret du 03 mars 2004, modifié par le décret du 5 février 2009 contenant des dispositions relatives à l'intégration des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire.

3 Administrativement, l'intégration permanente totale se distingue des autres types d'intégration à deux niveaux. Tout d'abord, l'élève en intégration permanente totale est inscrit dans l'école d'enseignement ordinaire, alors que celui inscrit dans les autres types d'intégration relève de l'enseignement spécialisé. Ensuite, pour être en intégration permanente totale, l'élève doit être inscrit dans l'enseignement spécialisé au 15 janvier de l'année scolaire précédant son intégration.

4 Pour calculer la part des élèves en intégration, il a été pris en compte les élèves régulièrement inscrits dans l'enseignement spécialisé et les élèves en intégration permanente totale.

7.1 Effectifs par niveau, forme et type dans l'enseignement spécialisé en 2016-2017

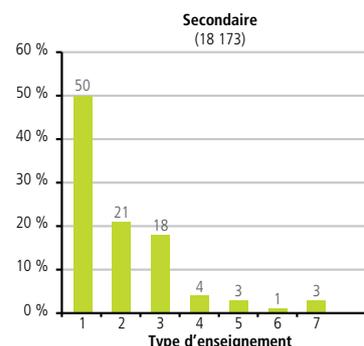
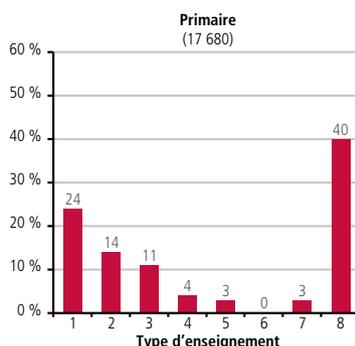
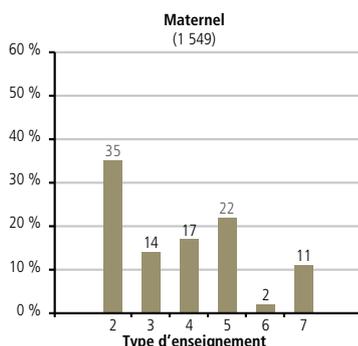
Niveau	Type									TOTAL
	ND*	1	2	3	4	5	6	7	8	
Maternel	3		540	219	260	335	26	166		1 549
Primaire	31	4 227	2 497	1 985	662	567	68	553	7 090	17 680
Secondaire	64	9 116	3 779	3 246	811	572	120	465		18 173
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>13 343</b>	<b>6 816</b>	<b>5 450</b>	<b>1 733</b>	<b>1 474</b>	<b>214</b>	<b>1 184</b>	<b>7 090</b>	<b>37 402</b>

\* Non déterminé

Effectifs par forme et type dans l'enseignement secondaire spécialisé										
Forme	Type									TOTAL
	ND	1	2	3	4	5	6	7	/	
ND	64			31		5				100
1			1 171	169	281	12	9	25		1 667
2			2 608	541	255	1	34	45		3 484
3		9 116		2 303	127		41	223		11 810
4				202	148	554	36	172		1 112
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>9 116</b>	<b>3 779</b>	<b>3 246</b>	<b>811</b>	<b>572</b>	<b>120</b>	<b>465</b>		<b>18 173</b>

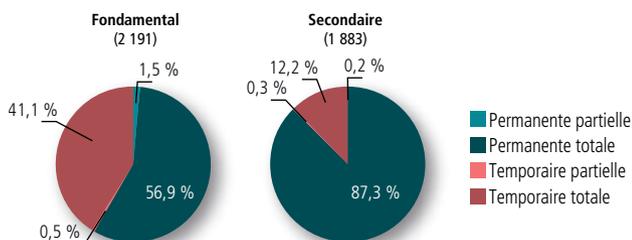
En 2016-2017, parmi les 18 173 élèves inscrits dans l'enseignement secondaire spécialisé, 9 116 élèves sont inscrits dans la forme 3 de l'enseignement de type 1 qui s'adresse aux élèves présentant un retard mental léger.

7.2 Répartition relative des élèves de l'enseignement spécialisé par niveau et type en 2016-2017



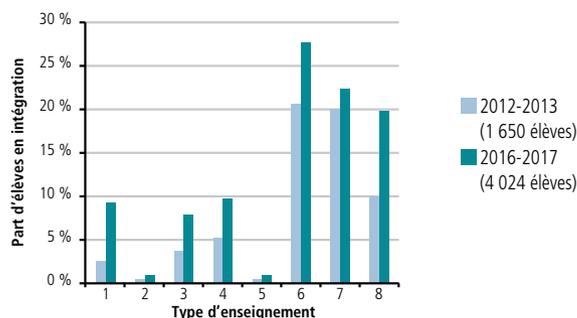
En 2016-2017, parmi les élèves inscrits dans l'enseignement primaire spécialisé 40 % le sont dans le type 8, qui s'adresse aux élèves présentant des troubles de l'apprentissage. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, ils sont 50 % à être inscrits dans le type 1.

7.3 Répartition des élèves intégrés par niveau (fondamental et secondaire) et catégorie d'intégration en 2016-2017



En 2016-2017, 56,9 % des élèves de l'enseignement fondamental bénéficiant du dispositif d'intégration sont en intégration permanente totale. Dans l'enseignement secondaire, l'intégration permanente totale concerne 87,3 % des élèves en intégration.

7.4 Part d'élèves en intégration dans l'enseignement spécialisé par type d'enseignement tous niveaux confondus, en 2012-2013 et en 2016-2017



En 2016-2017, parmi les élèves relevant de l'enseignement de type 8, 19,8 % sont en intégration (cela correspond à 1 580 élèves).

**La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socioéconomique<sup>1</sup> apparaît très tôt dans le parcours scolaire et s'accroît tout au long de la scolarité obligatoire. Cette disparité se marque selon les formes et les degrés d'enseignement lorsqu'ils sont mis en relation avec le niveau socioéconomique du secteur dans lequel réside l'élève.**

Cet indicateur caractérise le public de l'enseignement fondamental et secondaire en 2016-2017 selon l'indice socioéconomique<sup>2</sup> de ce public (ISE). Il permet d'approcher les disparités socioéconomiques au sein de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, chaque élève se voit attribuer un indice socioéconomique selon son secteur statistique<sup>3</sup> de résidence. Cet indice synthétique a été calculé sur base de onze variables<sup>4</sup> relatives aux caractéristiques socioéconomiques des secteurs statistiques. Plus l'ISE est élevé, plus les élèves sont issus de secteurs favorisés sur le plan socioéconomique. À contrario, plus il est faible, plus les élèves concernés sont issus de secteurs moins favorisés sur le plan socioéconomique. Dans l'ensemble de l'enseignement fondamental et secondaire, l'ISE moyen<sup>5</sup> est proche de 0.

### Indice socioéconomique des secteurs par enseignement fréquentés en 2016-2017 (fig. 8.1)

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, l'ISE moyen est de -0,05 au niveau maternel et de 0,01 au niveau primaire. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, une différence s'observe entre le plein exercice (+0,08) et l'alternance (-0,28). L'enseignement spécialisé, quant à lui, accueille des élèves issus de milieux moins favorisés puisque, tous niveaux confondus, l'ISE moyen est de -0,33.

Il existe une disparité socioéconomique importante entre les formes de l'enseignement secondaire ordinaire. Elle commence dès l'entrée dans le secondaire avec un écart important (de 0,50) entre l'indice moyen du premier degré différencié et celui du premier degré commun. Cet écart s'accroît dans le deuxième degré où l'ISE des secteurs de résidences des élèves fréquentant la forme professionnelle est de -0,32 alors que dans la forme technique de l'enseignement de qualification, il est de -0,07. Dans ce degré, l'ISE moyen est de +0,19 pour la forme technique de transition et de +0,25 pour la forme générale. Des disparités similaires sont observables au 3<sup>e</sup> degré où l'ISE moyen s'élève respectivement à -0,18, +0,03, +0,27 et +0,34. Ces valeurs sont toutefois supérieures à celles observées dans la même forme au 2<sup>e</sup> degré, ce qui peut

s'expliquer par une orientation vers les formes de l'enseignement secondaire les moins réputées ou vers l'enseignement en alternance et par les sorties prématurées qui touchent les élèves issus des secteurs les moins favorisés.

Il existe également une disparité socioéconomique entre les formes de l'enseignement secondaire spécialisé. La forme 4, seule forme qui délivre des certificats et diplômes équivalant à ceux délivrés dans l'enseignement secondaire ordinaire, accueille un public dont l'indice est supérieur à la moyenne (+0,10). Les autres formes accueillent par contre un public moins favorisé, avec un ISE moyen qui s'élève respectivement à -0,21, -0,29, -0,36 dans les formes 1, 2 et 3.

### Retard, inscription dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement spécialisé des élèves de 16 ans selon le décile de leur indice socioéconomique en 2016-2017 (fig. 8.2)

La figure 8.2 permet de visualiser le lien entre l'origine socioéconomique des élèves de 16 ans<sup>6</sup> et le type de parcours qu'ils ont suivi dans l'enseignement. Les élèves de 16 ans ont été ordonnés selon l'indice socioéconomique de leur secteur de résidence, puis regroupés en 10 groupes de taille équivalente (décile). Le premier décile regroupe les élèves des secteurs les moins favorisés, le dixième les élèves issus de secteurs les plus favorisés. Au sein de chaque décile, les proportions d'élèves en retard scolaire (parmi les élèves de l'enseignement ordinaire de plein exercice), d'élèves inscrits dans le qualifiant (parmi les élèves du deuxième et troisième degré de l'enseignement secondaire de plein exercice) et d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé (parmi tous les élèves du décile) ont été identifiés comme des marqueurs de la différenciation socioéconomique des parcours scolaires.

Quelle que soit la dimension considérée, une présence graduellement plus importante d'élèves de 16 ans est observée dans les déciles les moins favorisés. Dans le premier décile, 76 % des élèves sont en retard, 53 % des élèves sont dans le qualifiant et 7 % des élèves sont dans le spécialisé alors que ces proportions atteignent respectivement 36 %, 19 %, et 2 % dans le décile le plus favorisé.

1 La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socioéconomique est calculée dans les indicateurs depuis l'édition 2007. Cet indicateur a également été décliné selon le sexe et pour plusieurs années scolaires. Voir à ce propos les éditions 2009 et 2012.

2 Une nouvelle méthode de calcul est actuellement utilisée, mais les données sur lesquelles porte le présent indicateur sont antérieures à cette implémentation.

3 Le secteur statistique est la plus petite entité administrative pour laquelle des données socioéconomiques et administratives sont disponibles.

4 En application de l'arrêté du 17 juin 2010 du Gouvernement de la Communauté française approuvant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socioéconomique de chaque secteur statistique, pour chaque secteur, l'indice composite socioéconomique est calculé sur la base des 11 variables socioéconomiques suivantes (la dernière année disponible par variable est indiquée entre parenthèses) : (1) revenu moyen par habitant (2006) ; (2) revenu médian par ménage (2006) ; (3) part des ménages avec enfant dont une personne au moins dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les ménages avec enfant (2001) ; (4) part des personnes ayant terminé leurs études qui disposent au moins d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les personnes ayant achevé leurs études (2001) ; (5) part des logements disposant du grand confort (...) / total des logements (2001) ; (6) part des enfants de moins de 18 ans vivant dans un logement suroccupé (2001) ; (7) taux d'activité des femmes : ensemble des femmes occupant un emploi / femmes de 30 à 60 ans (2006) ; (8) taux de chômage : ensemble des demandeurs d'emploi (y compris non rémunérés) parmi les personnes présentes sur le marché du travail (2006) ; (9) taux de bénéficiaires d'une aide du CPAS donnant lieu à un transfert fédéral (2006) ; (10) part des secteurs d'activité tertiaire NACE de bas niveau (...) (2003) ; (11) part des secteurs d'activité tertiaire NACE de haut niveau (...) (2003). La formule de calcul prend en compte les dernières données statistiques disponibles, et ce pour les seuls secteurs statistiques de la région bilingue de Bruxelles-Capitale et de la région de langue française, comme le prescrit l'article 4 du décret du 27 mars 2002.

5 Les moyennes de cet indicateur ont été calculées sur base des élèves avec indice. Les élèves sans indice représentent en moyenne, 2,0 % de la population scolaire. Les effectifs concernés se trouvent entre parenthèses dans les labels de l'axe vertical de la figure 8.1.

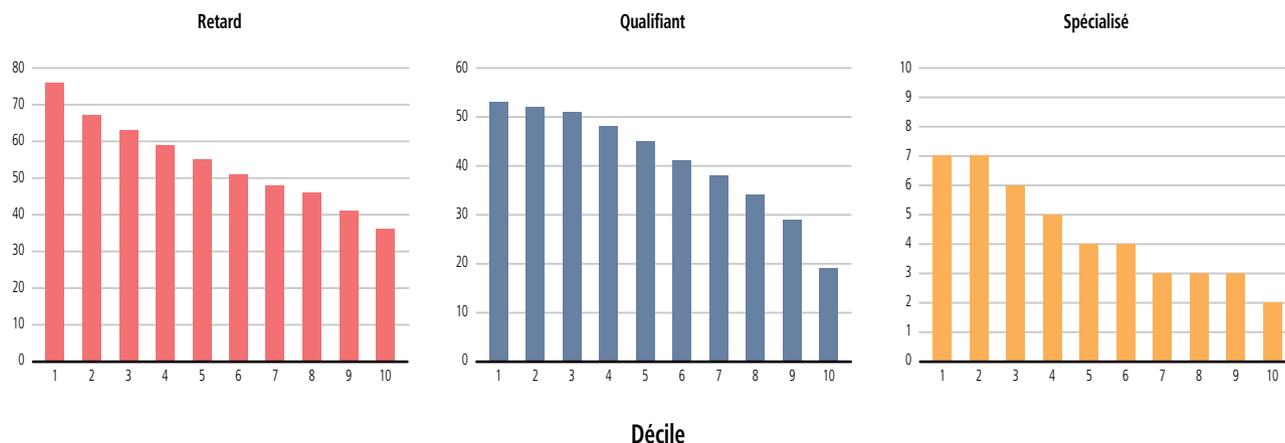
6 Le choix des élèves de 16 ans est justifié par la nécessité d'identifier une population toujours en obligation scolaire, mais suffisamment différenciée quant à leur parcours scolaire et leur position dans le système éducatif.

8.1 Indice socioéconomique des secteurs par enseignement fréquentés en 2016-2017



En 2016-2017, l'indice socioéconomique moyen des secteurs où résident les élèves de l'enseignement primaire ordinaire est de 0,01 alors que cet indice est de -0,34 pour les secteurs où résident les élèves de l'enseignement primaire spécialisé.

8.2 Retard, inscription dans l'enseignement qualifiant et dans l'enseignement spécialisé des élèves de 16 ans selon le décile de leur indice socioéconomique en 2016-2017



En 2016-2017, les élèves de 16 ans sont 76 % à être en retard dans le 1<sup>er</sup> décile de l'indice socioéconomique (le plus défavorisé) alors qu'ils sont 36 % à être en retard dans le 10<sup>e</sup> décile (le plus favorisé).

Dans l'enseignement secondaire de plein exercice, dans les formes technique de qualification et professionnelle, et technique de transition, les élèves s'orientent majoritairement vers une option du secteur « services aux personnes ». Dans l'enseignement en alternance (CÉFA), les secteurs « économie » et « construction » sont ceux qui attirent le plus d'élèves. Des choix de secteurs d'études contrastés s'observent entre garçons et filles.

Cet indicateur dresse un portrait des publics de l'enseignement secondaire ordinaire dans trois formes de l'enseignement de plein exercice<sup>1</sup> : technique de qualification<sup>2</sup>, professionnelle et technique de transition<sup>2</sup>, ainsi que dans l'enseignement en alternance.

### Nombre d'élèves dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire technique de qualification de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie et répartition selon le sexe – Année scolaire 2016-2017 (fig. 9.1)

Dans la forme technique de qualification, un élève sur trois (37,7 %) choisit le secteur « service aux personnes »<sup>3</sup>. On relève également, dans l'enseignement technique de qualification, une fréquentation importante des secteurs « économie » (25 %) et « industrie » (14 %).

Si certains secteurs présentent une mixité presque parfaite (« économie » et « sciences appliquées »), d'autres révèlent des choix contrastés entre filles et garçons. Les filles représentent une grande majorité des inscrits dans les secteurs « habillement » (91 %) et « services aux personnes » (69 %), tandis que les garçons représentent une très grande majorité des inscrits dans les secteurs « industrie » (97 %) et « construction » (95 %).

### Nombre d'élèves dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire professionnel de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie et répartition selon le sexe – Année scolaire 2016-2017 (fig. 9.2)

Dans l'enseignement professionnel, le secteur « services aux personnes »<sup>4</sup> est, comme dans l'enseignement technique de qualification, le plus fréquenté : 30 % des élèves choisissent ce secteur. Viennent ensuite les secteurs « industrie » (19 %), « économie » (17 %) et « construction » (14 %). Dans cette forme, les contrastes des choix entre garçons et filles sont très marqués. Les secteurs « industrie » et « construction » drainent une grande majorité de garçons, tandis que les secteurs « habillement » et « service aux personnes » rassemblent environ 90 % des filles.

### Nombre d'élèves, selon le sexe, dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée et répartition selon le sexe – Année scolaire 2016-2017 (fig. 9.3)

Dans la forme technique de transition, plus de deux élèves sur cinq choisissent le secteur « service aux personnes »<sup>5</sup> et près de trois élèves sur dix fréquentent le secteur « sciences appliquées ». Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les domaines artistiques : « arts appliqués » (62 %), « beaux arts » (75 %) et « humanités artistiques » (66 %). Le secteur « services aux personnes » présente, dans cette forme, une parité filles-garçons.

### Nombre d'élèves, selon le sexe, dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance (CÉFA) selon le secteur de l'option groupée et répartition selon le sexe – Année scolaire 2016-2017 (fig. 9.4)

Dans l'enseignement secondaire en alternance, les secteurs « économie » et « construction »<sup>6</sup> attirent un nombre plus important d'élèves, soit 60 % des élèves de cet enseignement. L'orientation vers les secteurs se différencie selon le genre : d'une part, la présence féminine est plus importante dans le secteur « économie » et « services aux personnes », d'autre part, la présence masculine est plus marquée dans les secteurs « industrie » et « construction » et, dans une moindre mesure, « agronomie ».

Des photographies annuelles de la répartition des élèves des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel sont présentées dans les éditions antérieures des indicateurs. Les répartitions restent stables.

1 Les options de base de l'enseignement général ne sont pas reprises ici, car un élève peut être inscrit dans plusieurs options de base, par exemple « latin » (4 heures) et « mathématiques » (6 heures), ce qui induit un nombre d'inscriptions supérieur au nombre d'élèves et ne permet donc pas de comparaison avec les autres formes.

2 Les effectifs de la forme artistique de transition sont inclus dans la forme technique de transition (secteur « beaux arts ») ; de même l'artistique de qualification est inclus dans le technique de qualification.

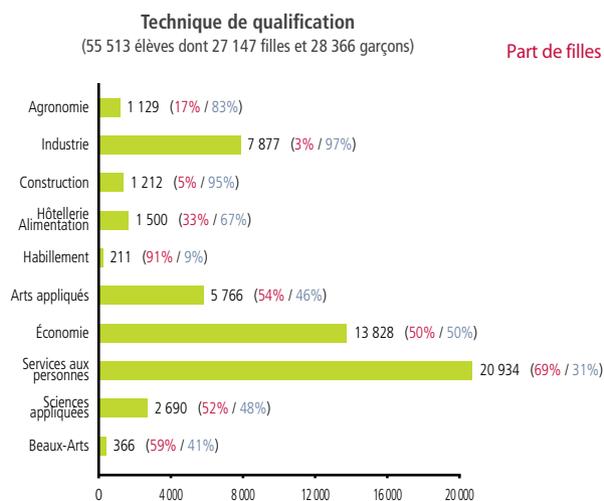
3 Parmi les options de ce secteur figurent en bonne place dans le choix des élèves les options « techniques sociales et d'animation » (55 %) et « agent d'éducation » (21 %).

4 Dans la forme professionnelle, la majorité des élèves ayant choisi ce secteur se retrouvent dans 4 options : « services sociaux », « coiffure », « aide familiale » et « puériculture ».

5 Parmi les options de ce secteur figurent dans le choix des élèves les options « sciences sociales et éducatives » (48,1 %) et « éducation physique » (35,5 %).

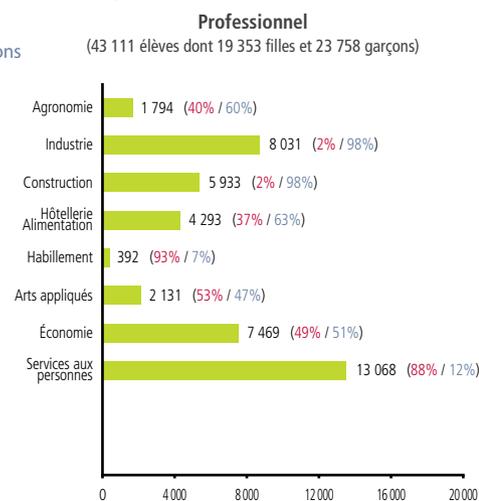
6 En ce qui concerne les élèves inscrits dans le secteur « économie », 36 % choisissent l'option groupée « auxiliaire de magasin ». Pour ceux inscrits dans le secteur « construction », 25 % choisissent l'option groupée « maçon ».

9.1 Nombre d'élèves dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire technique de qualification de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie et répartition selon le sexe – Année scolaire 2016-2017



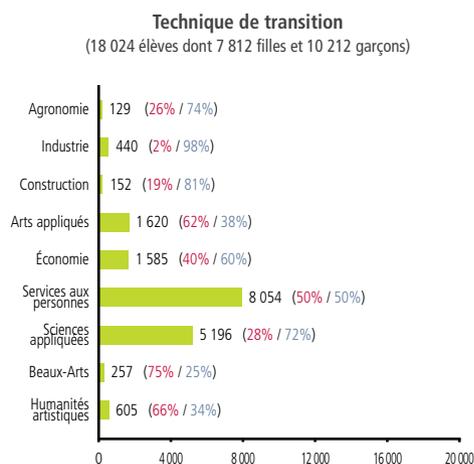
En 2016-2017, 20 934 élèves inscrits dans l'enseignement technique de qualification sont inscrits dans une option du secteur « services aux personnes ». Les filles représentent 69 % de ces élèves.

9.2 Nombre d'élèves dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire professionnel de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie et répartition selon le sexe – Année scolaire 2016-2017



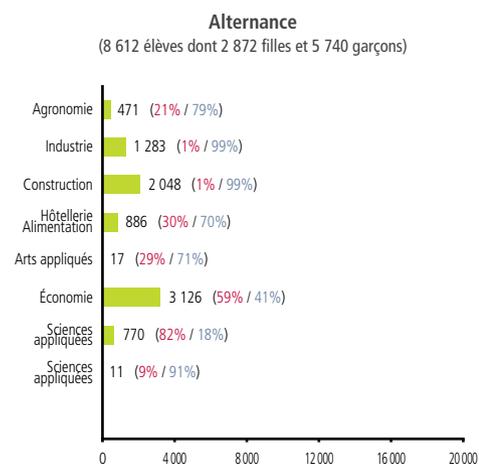
En 2016-2017, 8 031 élèves inscrits dans l'enseignement professionnel sont inscrits dans une option du secteur « industrie ». Parmi ces élèves, 98 % sont des garçons.

9.3 Nombre d'élèves, selon le sexe, dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée et répartition selon le sexe – Année scolaire 2016-2017



En 2016-2017, 1 620 élèves fréquentent le secteur « arts appliqués » de la forme technique de transition ; 62 % de ces élèves sont des filles.

9.4 Nombre d'élèves, selon le sexe, dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance (CÉFA) selon le secteur de l'option groupée et répartition selon le sexe – Année scolaire 2016-2017



En 2016-2017, 3 126 élèves fréquentant l'enseignement en alternance sont inscrits dans le secteur « économie » ; 41 % de ces élèves sont des garçons.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la durée théorique de scolarisation dans l'enseignement ordinaire de plein exercice est de 12 ans. Une proportion importante d'élèves ne suit pas cette trajectoire. En 2016-2017, 13 % des élèves de l'enseignement primaire ordinaire sont en retard scolaire<sup>1</sup>. C'est le cas de 46 % des élèves qui fréquentent l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice<sup>2</sup>. Ces proportions ont évolué dans le temps, notamment en raison de certaines modifications de la structure de l'enseignement. Des différences s'observent également selon le sexe et les formes d'enseignement choisies.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un enfant entre en première année primaire l'année civile durant laquelle il atteint 6 ans. Après un parcours de 12 ans, il devrait, en théorie, sortir de l'enseignement secondaire l'année de ses 18 ans. C'est loin d'être le cas le plus fréquent : sur l'ensemble du parcours, un pourcentage important d'élèves présente un retard scolaire.

#### Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice en 2016-2017 (fig. 10.1)

Le pourcentage d'élèves à l'heure diminue de manière quasi linéaire dès la troisième maternelle<sup>3</sup> (M3). En cinquième et sixième années primaire (P5 et P6), près de 20 % des élèves sont en retard scolaire. En première secondaire (S1), le taux de retard s'élève à 29 %. Il est encore plus important en deuxième (36 %). En cinquième année, ce sont plus de 61 % des élèves qui ont dépassé l'âge légal de scolarisation.

On note un taux de retard moins important en sixième primaire. Cela peut s'expliquer par le fait que dans l'enseignement primaire, la durée théorique de scolarisation est de 6 ans, mais peut atteindre 7, voire exceptionnellement 8 ans<sup>4</sup>. Ainsi, un certain nombre d'élèves quittent prématurément la cinquième ou même la quatrième primaire pour entrer en première secondaire.

De même, la diminution du retard scolaire entre la cinquième et la sixième année secondaire de plein exercice peut s'expliquer par les départs vers la formation ou l'enseignement en alternance et les abandons, principalement pour des élèves ayant atteint l'âge de 18 ans, limite de l'obligation scolaire.

#### Évolution du taux de retard scolaire par sexe, dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2007-2008 à 2016-2017 (fig. 10.2)

En 2016-2017, 13 % des élèves de l'enseignement ordinaire primaire sont en retard scolaire. C'est le cas de 46 % des élèves qui fréquentent l'enseignement ordinaire secondaire de plein exercice. On note une légère baisse du taux de retard à partir de 2009-2010 en primaire et de 2011-2012 en secondaire.

Depuis 10 ans, invariablement, les garçons sont plus nombreux à être en retard que les filles et cette différence se maintient durant le parcours scolaire. En 2015-2016, cette différence est de 2,3 points de pourcentage en primaire et de 8,3 points de pourcentage en secondaire.

#### Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2007-2008 à 2016-2017 (fig. 10.3)

Les années d'études charnières durant lesquelles se produit un retard scolaire important sont analysées dans ce graphique : début et fin de primaire (en P1 et en P5), premier degré de l'enseignement secondaire (S1 et S2), et début des deuxième et troisième degrés (S3 et S5), moments d'orientation scolaire.

En 2016-2017, 7 % des élèves sont en retard en première primaire et 17 % en sont en cinquième primaire. Ce taux de retard a tendance à baisser.

En dix ans, le taux de retard scolaire le plus élevé en première et deuxième années du secondaire s'observe en 2011-2012 (40 %). Depuis lors, une diminution s'opère pour atteindre, en 2016-2017, 25 % en première année et 34 % en deuxième année. En troisième année secondaire, le taux de retard scolaire est de 51 % depuis 2007-2008, avec un pic de 54 % en 2011-2012. Une légère baisse s'est ensuite amorcée pour atteindre 49 % en 2016-2017. En cinquième année, le retard scolaire plafonne à autour de 60 % depuis sept ans.

#### Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe en 6<sup>e</sup> année primaire, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années secondaires en 2016-2017 (fig. 10.4)

La structure du retard scolaire varie en fonction des formes d'enseignement fréquentées. Le taux de retard en troisième s'élève à 26 % dans la forme générale, à 87 % dans le professionnel, à 76 % dans le technique de qualification et à 53 % dans le technique de transition. C'est dans la forme professionnelle que le taux de retard de deux ans et plus est le plus élevé. Cela signifie que parmi les élèves de troisième professionnelle, 18 % sont âgés de 17 ans ou plus et sont donc en retard d'au moins trois ans. En cinquième professionnelle, un tiers des élèves ont 19 ans ou plus. Les filles sont plus nombreuses à être à l'heure que les garçons, sauf dans la forme professionnelle. Les taux de retard progressent encore en cinquième année. Sur base de la distribution des retards scolaires, on peut conclure qu'un phénomène de relégation apparaît à l'entrée du deuxième degré, moment de l'orientation, et se renforce à l'abord du troisième degré, moment de confirmation de la section et de la forme choisies.

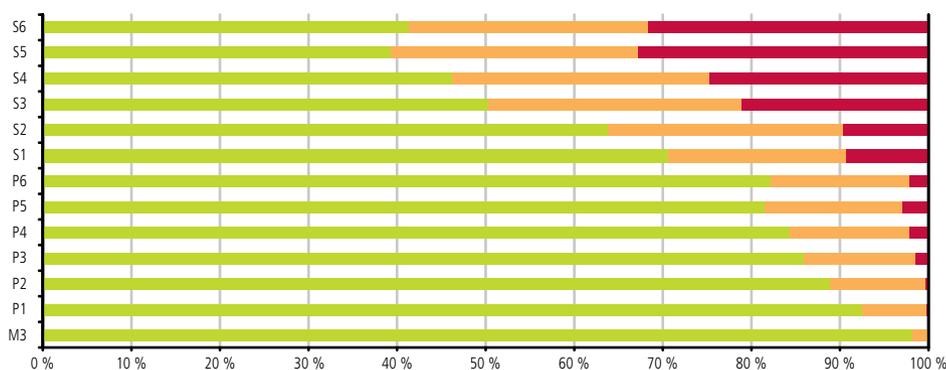
1 Il s'agit ici d'une mesure d'un retard par rapport à l'âge légal de la scolarisation et non pas par rapport à l'apprentissage. Ainsi, un enfant maintenu en maternelle à 6 ans et entrant en première primaire l'année où il atteint 7 ans est considéré en retard scolaire durant toute sa scolarité même si celle-ci se passe sans redoublement. C'est ainsi qu'un élève sera dit « à l'heure » s'il a au plus l'âge légal de scolarisation dans l'année d'études où il se trouve, sinon il sera dit « en retard scolaire ».

2 Les élèves qui fréquentent une septième année et le quatrième degré ne sont pas comptabilisés.

3 En troisième maternelle, le taux de retard est le rapport (%) entre le nombre d'élèves de 6 ans et plus inscrits en maternel et le nombre d'élèves âgés de 5 ans et plus inscrits en maternel.

4 Cf. Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2006) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

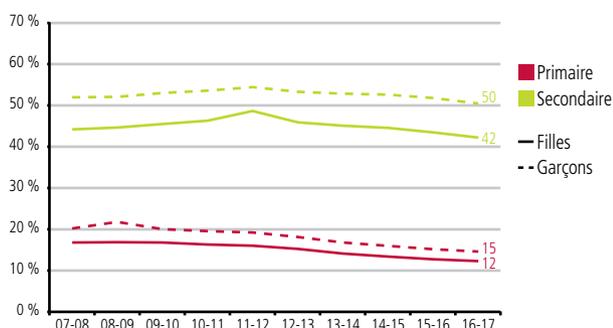
## 10.1 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice en 2016-2017



- À l'heure
- Retard d'un an
- Retard de deux ans et plus

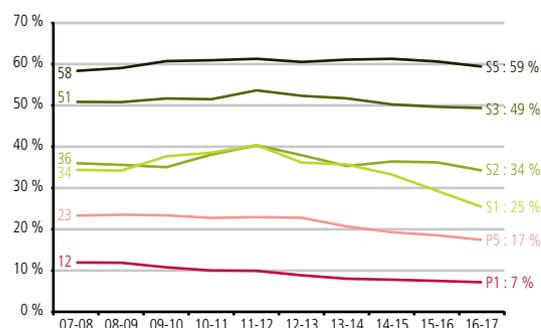
En 4<sup>e</sup> année de l'enseignement primaire ordinaire (P4), 84 % des élèves sont à l'heure, 13 % en retard scolaire d'un an et 2 % en retard de 2 ans et plus. En 4<sup>e</sup> année du secondaire ordinaire (S4), 46 % des élèves sont à l'heure, 29 % sont en retard scolaire d'un an, 25 % en retard de 2 ans ou plus.

## 10.2 Évolution du taux de retard scolaire par sexe dans l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2007-2008 à 2016-2017



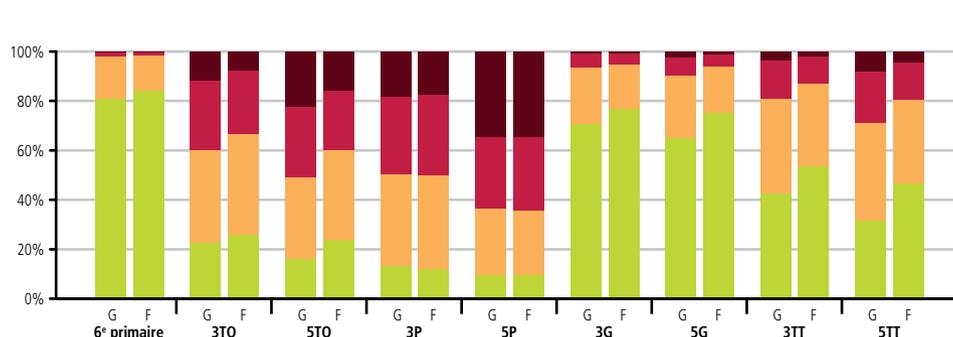
En 2016-2017, dans le primaire, 15 % des garçons et 12 % des filles sont en retard scolaire d'au moins un an ; dans le secondaire, ce sont 50 % des garçons et 42 % des filles qui sont en retard scolaire d'au moins un an.

## 10.3 Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire de plein exercice de 2007-2008 à 2016-2017



En 2016-2017, 7 % des élèves de 1<sup>re</sup> année primaire (P1) sont en retard et 17 % le sont en 5<sup>e</sup> primaire (P5) ; dans le secondaire ordinaire (toutes sections confondues), le taux de retard s'élève à 25 % en 1<sup>re</sup> année (S1), à 34 % en S2, à 49 % en S3 et à 59 % en S5.

## 10.4 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice selon la forme et le sexe en 6<sup>e</sup> année primaire, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années secondaires en 2016-2017



- À l'heure
- Retard d'un an
- Retard de deux ans
- Retard de trois ans et plus

En 2016-2017, 84 % des filles inscrites en 6<sup>e</sup> primaire sont à « à l'heure » ; ce taux est de 75 % dans les classes de 3<sup>e</sup> secondaire générale (3G).

# Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

**En 2016-2017, 3 % des élèves de l'enseignement primaire et 12 % des élèves de l'enseignement secondaire de plein exercice sont redoublants. L'évolution du taux de redoublants subit des variations parfois importantes au cours du temps mais aussi selon les années et les formes d'études considérées.**

Le redoublement est un phénomène important du système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet indicateur donne des éclairages sur l'évolution des taux de redoublants<sup>1</sup> dans l'enseignement ordinaire primaire et secondaire de plein exercice<sup>2</sup> de 2007-2008 à 2016-2017. Dans l'enseignement maternel, un élève est dit « redoublant » quand il est toujours inscrit dans l'enseignement maternel à 6 ans (il y a donc été maintenu une année scolaire de plus que la normale). Dans l'enseignement primaire, un élève est redoublant lorsqu'il est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études. Dans l'enseignement secondaire, est considéré comme « redoublant » tout élève qui est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études (même s'il y effectue une année complémentaire (1AC/1S ou 2CC/2S)<sup>3</sup>. Néanmoins, à partir de 2005-2006, les élèves qui passent d'une première année différenciée (1D/1B) à une première année commune ne sont plus considérés comme redoublants. À partir de 2009-2010, les élèves qui passent d'une deuxième année différenciée (2D) à une deuxième année commune ne sont plus comptabilisés parmi les redoublants. Le « redoublant » ainsi défini permet de mettre en exergue l'aspect pédagogique du parcours des élèves<sup>4</sup>.

## **Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire de 2007-2008 à 2016-2017 (fig. 11.1)**

Le taux de maintien en 3<sup>e</sup> maternelle (M3)<sup>5</sup> baisse depuis 2007-2008, passant de 5,2 % à 1,4 % en 2016-2017. Bien que le taux de redoublants demeure le plus élevé au cours des deux premières années de l'enseignement primaire, il a toutefois tendance à diminuer : en première primaire (P1), ce taux passe ainsi de 6,9 % en 2007-2008 à 5,1 % en 2016-2017. En deuxième année primaire, le taux de redoublants décroît depuis 2007-2008 jusqu'en 2016-2017, passant de 5,2 % à 3,5 % (avec une légère augmentation en 2014-2015). En ce qui concerne la quatrième primaire, une diminution s'opère depuis 2007-2008 (4,3 %), pour atteindre en 2016-2017, 2,4 %. En troisième et cinquième primaires, les taux de redoublants oscillent ces quatre dernières années autour de 3 %.

La sixième primaire présente le taux de redoublants le plus bas. Cela peut s'expliquer par le fait que, sauf dérogation, les élèves de 13 ans ou ayant déjà redoublé en primaire passent directement en secondaire<sup>6</sup>. Aussi, le taux d'obtention du CEB et l'entrée dans le premier degré différencié peuvent également expliquer les fluctuations du taux de redoublants observées en sixième primaire.

## **Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 2007-2008 à 2016-2017 (fig. 11.2)**

Les taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice<sup>7</sup> sont supérieurs à ceux observés dans l'enseignement primaire. Ils présentent d'importantes variations d'une année d'études à une autre. Depuis dix ans, la dynamique des taux de redoublants est à mettre en lien avec les réformes successives du premier degré<sup>8</sup>, qui prévoyaient que ce degré devait être parcouru en 3 ans maximum<sup>9</sup>. Il était possible d'effectuer une année complémentaire, soit en fin de première année (1AC/1S), soit après la deuxième année (2CC/2S). La première complémentaire semblait avoir conduit à une augmentation du retard scolaire produit à l'intérieur du degré. Sauf dérogation, la première année complémentaire (1S) a été supprimée<sup>10</sup> à partir de la rentrée scolaire 2015-2016.

Depuis 2009-2010, les taux de redoublants augmentent au premier degré pour atteindre, en 2011-2012, 14,1 % en première année et 10,3 % en deuxième année. Une diminution s'amorce ensuite en première, pour atteindre 0,2 % en 2016-2017. Cette chute du taux de redoublant s'explique par la récente suppression de la première année complémentaire (1S). Parallèlement, la courbe du taux de redoublants est en nette augmentation pour les élèves qui fréquentent une deuxième. Il s'élève à 12,3 % en 2016-2017.

Les troisième, quatrième et cinquième années de l'enseignement ordinaire secondaire présentent des taux de redoublants importants. Les taux les plus élevés concernent la S3, ils varient au cours de la période autour de 20 %. Les taux de redoublants plus bas, en S6 (6,2 % en 2016-2017) peuvent entre autres être liés aux abandons en fin de parcours (décrochage scolaire, arrivée à l'âge de la majorité et donc fin de l'obligation scolaire, choix de l'enseignement en alternance ou de promotion sociale).

## **Évolution du taux de redoublants<sup>11</sup> en 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 2007-2008 à 2016-2017**

Les taux de redoublants en troisième et cinquième années de l'enseignement secondaire, moments-clés dans l'orientation scolaire, varient selon la forme. En 2016-2017 les taux de redoublants en troisième année s'élèvent à 31,6 % dans la forme technique de qualification, à 28,4 % dans la forme professionnelle, à 11,9 % dans la forme générale, à 27,1 % dans la forme technique de transition. En cinquième, les taux de redoublants varient également selon formes, avec des taux plus bas qu'en troisième.

<sup>1</sup> Les éditions précédentes des *Indicateurs de l'enseignement* présentent le taux de redoublants depuis 1992-1993.

<sup>2</sup> Les élèves fréquentant l'enseignement en alternance et l'enseignement de promotion sociale ne sont pas comptabilisés.

<sup>3</sup> Les données statistiques incluent les effectifs de 1AC (ou 1S) dans ceux de première année secondaire et les effectifs de 2CC (ou 2S) dans ceux de deuxième année secondaire et considèrent donc les élèves de 1AC (1S) et 2CC (2S) comme redoublants.

<sup>4</sup> Dans l'indicateur 3 (Le coût de la scolarité à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles), est considéré comme redoublant tout élève qui est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études.

<sup>5</sup> Cf. Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2006) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

<sup>6</sup> Voir l'indicateur 16 traitant de cohortes d'élèves entrés en première secondaire.

<sup>7</sup> Les élèves qui fréquentent une septième année ou le quatrième degré ne sont pas comptabilisés.

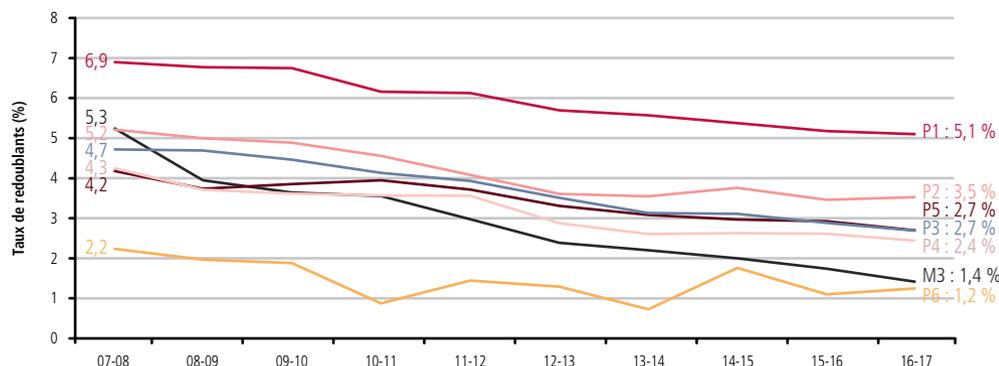
<sup>8</sup> Cf. Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire du 29/06/1984 (M.B. du 03/08/1984) tel que modifié par A.Gt du 20/06/1994.

<sup>9</sup> Cf. Décret relatif à l'organisation du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire du 19/07/2001 (M.B. du 23/08/2001).

<sup>10</sup> Cf. Circulaire n° 5795 du 30/06/2016 Circulaire générale relative à l'Organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la Sanction des études.

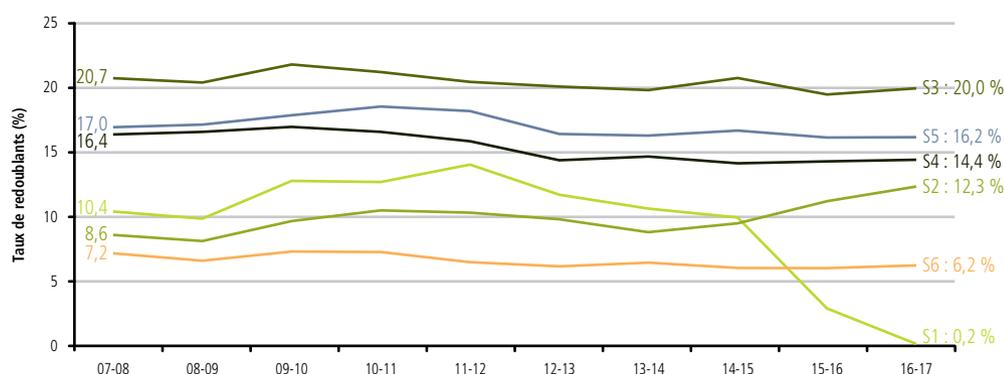
<sup>11</sup> Le taux de redoublants en 2016-2017 est calculé en divisant le nombre d'élèves qui sont redoublants en 2016-2017 par le nombre d'élèves inscrits en 2016-2017.

## 11.1 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire de 2007-2008 à 2016-2017



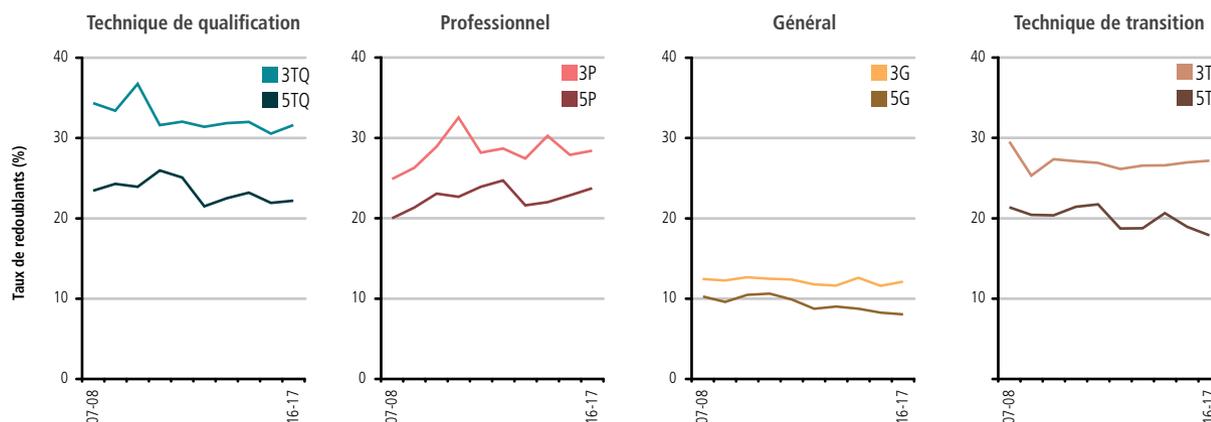
En 2016-2017, 5,1 % des élèves fréquentant la 1<sup>re</sup> année primaire (P1) sont redoublants ; c'est le cas de 3,5 % en 2<sup>e</sup> primaire, et de 2,7 % en 3<sup>e</sup> primaire. La même année scolaire, 1,4 % d'élèves sont maintenus en 3<sup>e</sup> maternelle (M3).

## 11.2 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 2007-2008 à 2016-2017



En 2016-2017, il y a 0,2 % de redoublants en 1<sup>re</sup> année secondaire. En 3<sup>e</sup> année, ils sont 20 % à redoubler et en 5<sup>e</sup> année, 16,2 %.

## 11.3 Évolution du taux de redoublants en 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 2007-2008 à 2016-2017



En 2016-2017, on observe des taux de redoublants très différents en 3<sup>e</sup> année secondaire selon la forme d'enseignement suivie : 31,6 % dans la forme technique de qualification, 28,4 % dans la forme professionnelle, 11,9 % dans la forme générale, 27,1 % dans la forme technique de transition. En cinquième, les taux de redoublants varient également selon formes, avec des taux plus bas qu'en troisième.

# 12 Redoublement généré dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

**Les élèves qui doublent une troisième ou une cinquième année secondaire ne recommencent pas tous leur année dans la même forme d'enseignement. Parmi les élèves qui fréquentent une troisième année de la forme technique ou artistique de qualification (3TQ) en 2015-2016, un sur cinq recommence une troisième année en 2016-2017. D'autre part, en 2016-2017, environ un redoublant sur trois est accueilli en 3TQ. Enfin, le taux de redoublement généré en troisième et en cinquième est plus élevé pour les élèves qui subissent déjà un retard scolaire ainsi que pour les garçons.**

Cet indicateur traite du taux de redoublement généré<sup>1</sup> en troisième et cinquième secondaires en 2015-2016 selon la forme d'enseignement. Il s'agit ici des redoublants que génèrent une année et une forme d'enseignement. Sont donc concernés les élèves qui échouent en troisième ou en cinquième en 2015-2016, quelle que soit la forme d'enseignement qu'ils suivront en 2016-2017. Sont prises en compte l'année et la forme d'enseignement qui font redoubler l'élève, et non pas l'année et la forme d'enseignement qui les accueilleront lorsqu'ils recommenceront leur année scolaire en 2016-2017.

Le taux de redoublement généré se distingue du taux de redoublants « scolarisés »<sup>2</sup>. Ce dernier porte quant à lui sur les redoublants inscrits en 2016-2017 en troisième ou en cinquième année secondaire selon la forme d'enseignement qu'ils fréquentent, indépendamment de la forme qu'ils suivaient l'année précédente.

## **Redoublement généré en 2015-2016 et scolarisé en 2016-2017 : taux et effectifs (fig. 12.1)**

En 2015-2016, parmi les élèves inscrits en troisième générale, 17 % échouent et doivent recommencer leur année, soit 5 802 élèves. Néanmoins, en 2016-2017, 12 % des élèves inscrits en troisième générale y sont redoublants, soit 4 142 élèves. Dans cette forme d'enseignement, le taux de redoublement généré est donc supérieur au taux de redoublants scolarisés. Alors que la forme générale génère un nombre relativement important de redoublants, elle n'en accueille qu'une faible part et conduit les autres vers les autres formes d'enseignement secondaire. Ce phénomène s'inverse au niveau des formes de qualification : en troisième année de la forme technique ou artistique de qualification (3TQ), le taux de redoublement généré s'élève à 20 % et le taux de redoublants scolarisés à 32 %. En troisième année de la forme professionnelle, le taux de redoublement généré s'élève à 23 % et le taux de redoublants scolarisés à 28 %.

En troisième année de la forme technique ou artistique de transition (3TT), ces différents taux sont relativement semblables.

Ces mouvements s'observent également en cinquième année, avec une amplitude moindre.

## **Taux de redoublement généré en 2015-2016 selon le retard scolaire (fig. 12.2)**

Le taux de redoublement généré varie fortement selon que l'élève est déjà en retard scolaire ou non en 2015-2016.

En troisième année de la forme professionnelle, la forme technique ou artistique de qualification et la forme générale, les élèves en retard scolaire ont davantage tendance à redoubler. Cette tendance s'inverse toutefois pour la forme technique ou artistique de transition où les élèves à l'heure redoublent plus fréquemment que ceux qui sont en retard scolaire.

En cinquième année, le retard scolaire génère systématiquement plus de redoublement.

En moyenne, en troisième année, ce taux est de 17 % pour les élèves à l'heure et de 21 % pour les élèves en retard scolaire. En cinquième année, l'écart se renforce avec des taux respectifs de 10 % et 19 %.

## **Taux de redoublement généré en 2015-2016 selon le sexe (fig. 12.3)**

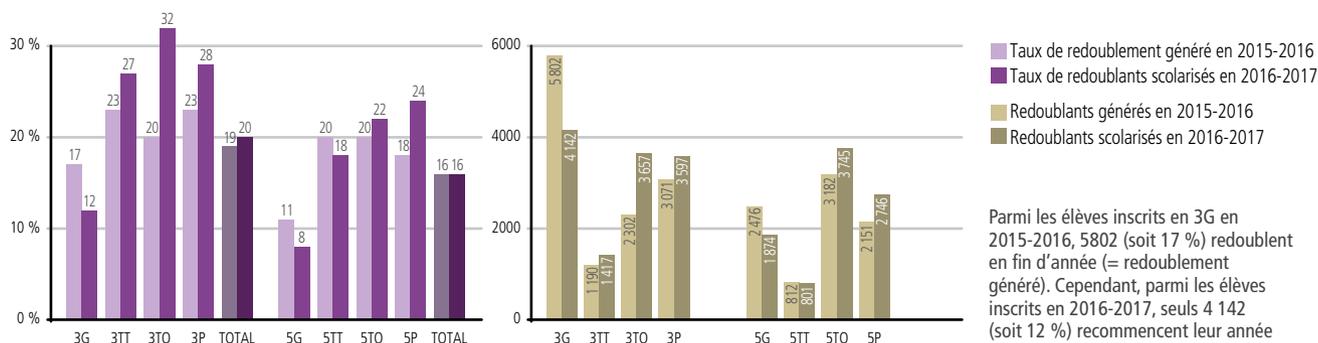
Le taux de redoublement généré est systématiquement plus important pour les garçons que pour les filles, que ce soit en troisième ou en cinquième année, quelle que soit la forme d'études. En moyenne, en troisième année, ce taux est de 16 % pour les filles et de 22 % pour les garçons et, en cinquième année, ces taux sont respectivement de 13 % et 18 %.

Cet écart entre les filles et les garçons se marque plus faiblement dans la forme professionnelle.

<sup>1</sup> Le taux de redoublement généré en 2015-2016 s'obtient en divisant nombre d'élèves qui redoubleront en fin d'année (2015-2016) par le nombre d'élèves inscrits en 2015-2016 selon l'année d'étude fréquentée. Comme le nombre d'élèves par année d'étude n'est pas strictement égal d'une année scolaire à l'autre, les taux de redoublants par année d'études peuvent être légèrement différents des taux de redoublement généré (fig. 12.1)

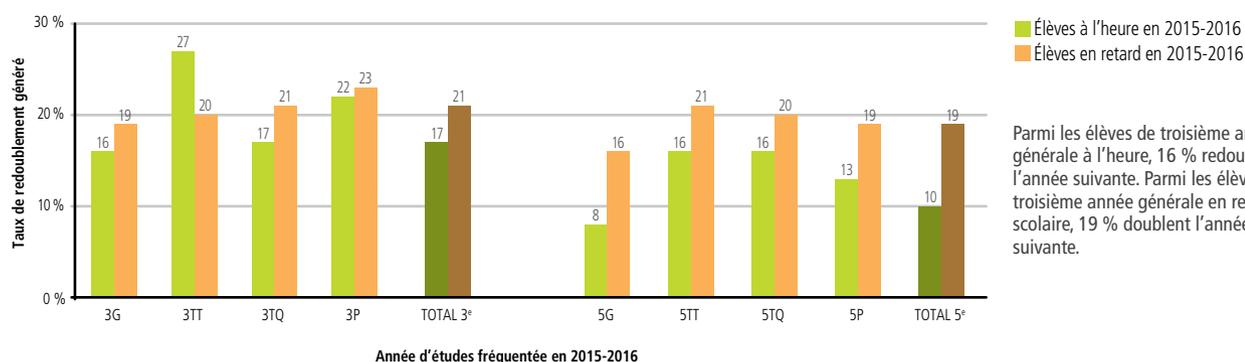
<sup>2</sup> Les redoublants « scolarisés » correspondent à ceux présentés dans l'indicateur 11 « Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice ». Le taux de redoublants scolarisés se calcule en divisant le nombre d'élèves identifiés comme redoublants en 2016-2017 par le nombre d'élèves inscrits en 2016-2017.

## 12.1 Redoublement généré en 2015-2016 et scolarisé en 2016-2017 : taux et effectifs



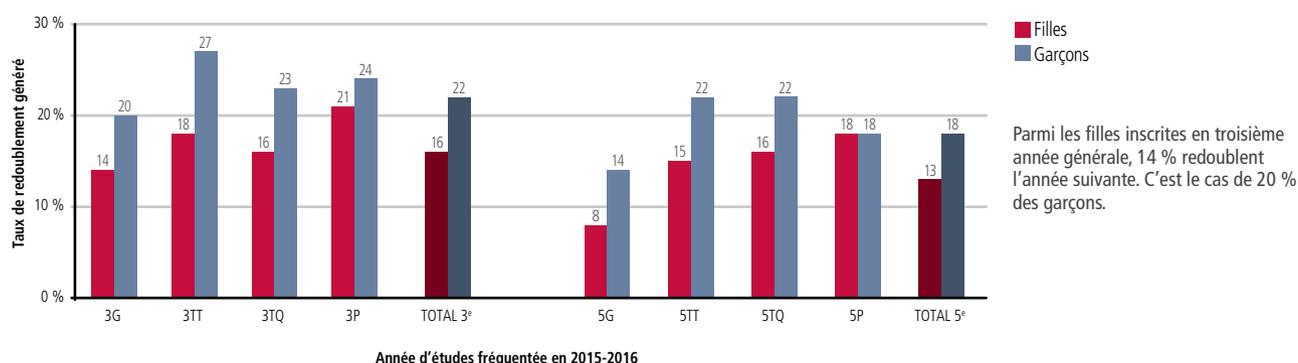
Parmi les élèves inscrits en 3G en 2015-2016, 5802 (soit 17 %) redoublent en fin d'année (= redoublement généré). Cependant, parmi les élèves inscrits en 2016-2017, seuls 4 142 (soit 12 %) recommencent leur année en 3G en 2016-2017 (= redoublants scolarisés). Les autres redoublent en 3TT, 3TQ ou 3P.

## 12.2 Taux de redoublement généré en 2015-2016 selon le retard scolaire



Parmi les élèves de troisième année générale à l'heure, 16 % redoublent l'année suivante. Parmi les élèves de troisième année générale en retard scolaire, 19 % doublent l'année suivante.

## 12.3 Taux de redoublement généré en 2015-2016 selon le sexe



Parmi les filles inscrites en troisième année générale, 14 % redoublent l'année suivante. C'est le cas de 20 % des garçons.

# 13 Changements d'établissement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

**En Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves de l'enseignement primaire et secondaire changent fréquemment d'établissement sans pour autant déménager. En 2016-2017, il concerne 10,8 % des élèves de l'enseignement primaire et 8,1 % des élèves de l'enseignement secondaire. Le taux de redoublement est, de manière générale, plus important parmi les élèves qui changent d'établissement en cours de scolarité. Il est en moyenne trois fois plus important. Ces nombreux changements d'établissement produisent, outre des difficultés d'organisation, une ségrégation des publics tout au long du parcours scolaire. Ils posent aussi la question de l'effectivité du continuum pédagogique et de l'efficacité des orientations proposées.**

Liés en partie au libre choix de l'école par les familles, les changements d'établissement en cours de scolarité sont fréquents dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008, des dispositions décrétales<sup>1</sup> visant à limiter les changements d'école dans l'enseignement fondamental et au premier degré du secondaire sont entrées en application. Les données analysées dans le cadre de cet indicateur concernent les changements d'établissement qui ont eu lieu entre le 15 janvier 2016 et le 15 janvier 2017. On ne tient pas compte des élèves de sixième année primaire et secondaire, à l'issue desquelles tous les élèves changent généralement d'établissement. Sont comptabilisés dans cet indicateur uniquement les élèves qui suivent l'enseignement ordinaire de plein exercice<sup>2</sup>.

## **Pourcentages d'élèves ayant changé d'établissement en 2016-2017 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2015-2016 (fig. 13.1)**

Ce chapitre porte sur les élèves ayant changé d'établissement selon qu'ils ont changé de lieu de domicile ou non<sup>3</sup>. Au total, dans l'enseignement primaire et secondaire, 12,2 % des élèves changent d'école (10,8 % ne changent pas de domicile et 1,4 % déménagent). Dans l'enseignement primaire, les élèves ayant changé d'établissement (9,7 %) se répartissent comme suit : 8,1 % des élèves ont uniquement changé d'école et 1,6 % ont également changé de domicile. C'est essentiellement en deuxième année que le taux de changement d'établissement semble le plus élevé<sup>4</sup>.

Dans l'enseignement secondaire, les mouvements sont plus marqués parmi les élèves qui changent d'établissement sans changement de domicile (13,5 %). Ce taux, au sein du premier degré<sup>5</sup> (S1 et S2) est de 13,9 %. Les élèves qui étaient en deuxième année complémentaire (2S) représentent la part la plus importante des élèves qui poursuivent leur scolarité en changeant d'école (36 %). À l'inverse, les élèves ayant terminé la cinquième année générale sont ceux qui en changent le moins (4,6 %). Dans le deuxième degré (S3 et S4), les taux de changement d'établissement sont relativement similaires quelle que soit la forme suivie : 16 % des élèves changent d'établissement, avec le taux le plus bas dans l'enseignement général (15,1 %) et le taux le plus élevé dans l'enseignement technique de transition (18,4 %). En cinquième secondaire, 7 % des élèves changent d'école.

## **Taux de redoublement généré en 2015-2016 selon que les élèves ont changé d'établissement ou non en 2016-2017, et en fonction de l'année d'études fréquentée en 2015-2016 (fig. 13.2)**

Ce graphique présente le taux de redoublement généré en 2015-2016 des élèves de l'enseignement ordinaire de plein exercice selon qu'ils ont changé d'établissement ou non, et en fonction de l'année d'étude suivie en 2015-2016. Ne sont pris en considération que les élèves qui n'ont pas déménagé. Entre deux années d'études effectuées au primaire, 8,7 % des élèves changeant d'établissement redoublent, pour 2,9 % des élèves restés dans le même établissement. Pour les élèves qui terminent leur première année primaire, ces taux atteignent respectivement 16,5 % et 4,2 %.

L'analyse du premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire montre que 10,2 % des élèves ayant changé d'établissement redoublent leur année scolaire, contre 6,2 % des élèves qui n'ont pas changé d'établissement. Dans le deuxième degré, le taux de redoublement généré est trois fois plus important parmi les élèves qui ont changé d'établissement. En cinquième année de l'enseignement secondaire, le taux de redoublement d'un élève de cinquième année générale est onze fois plus fréquent s'il change d'établissement et cinq à six fois plus fréquent s'il redouble dans les autres formes.

Le taux de redoublement est donc, de manière générale, plus important parmi les élèves qui changent d'établissement en cours de scolarité. Si le redoublement n'est pas la seule cause des changements d'établissement, il semble toutefois en expliquer la plupart, notamment en début de cycle ou de degré (P1, S1, S3 et S5).

1 Décret portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire (M.B. 31-08-2006).

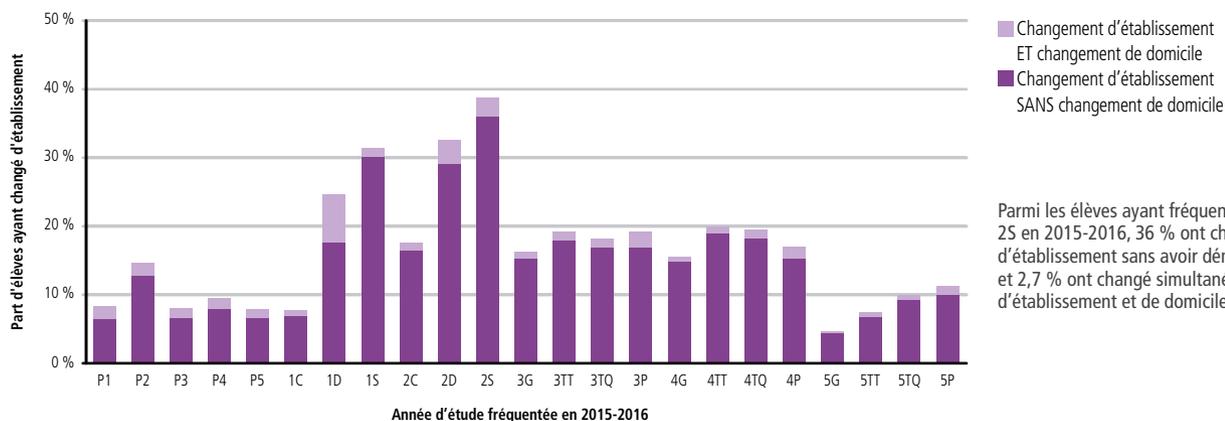
2 On comptabilise dans le calcul des différents taux présentés dans cet indicateur, les élèves qui sortent de l'enseignement en FW-B entre les deux années concernées. Il est dès lors intéressant de faire le lien avec l'indicateur 17 (*Sorties prématurées de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice*).

3 Le changement de domicile se base sur le changement de code postal du lieu de résidence de l'élève. On parlera alors de déménagement.

4 Le numéro FASE établissement est utilisé pour calculer le taux de changement d'établissement. Il est toutefois complexe, au travers de cette donnée, de tenir compte de l'ensemble des restructurations et des mouvements dont les établissements font l'objet, sur le terrain.

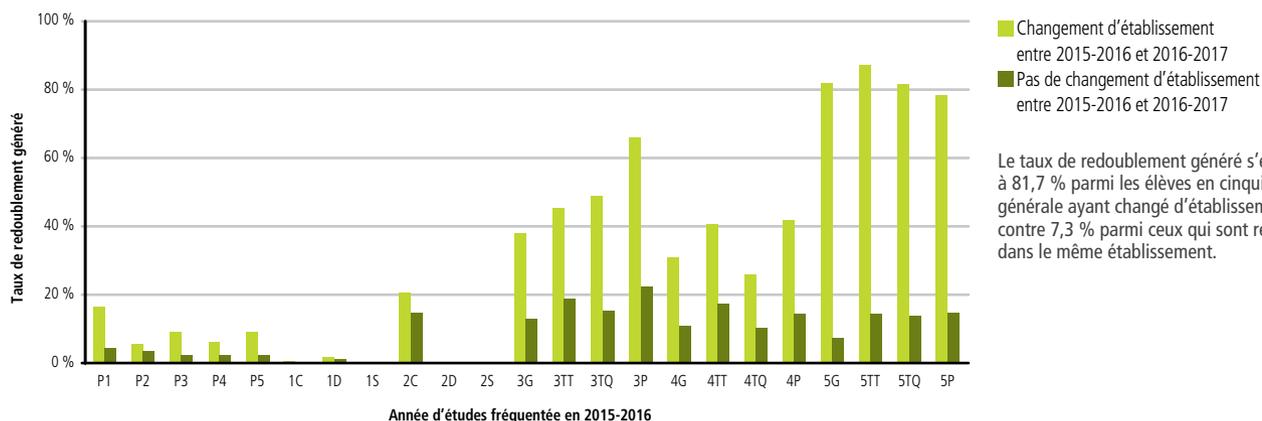
5 Les élèves inscrits en 2<sup>e</sup> année dans un DOA (« degré d'orientation autonome ») en 2015-2016 et qui l'année suivante se situent dans une 3<sup>e</sup> année n'ont pas été pris en compte dans le taux de changement. Au niveau primaire, certains établissements n'organisent que le cycle 2,5-8 ans, par exemple. Ils ont cependant été pris en compte dans le calcul de changement d'établissement.

## 13.1 Pourcentages d'élèves ayant changé d'établissement en 2016-2017 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2015-2016



Parmi les élèves ayant fréquenté une 2S en 2015-2016, 36 % ont changé d'établissement sans avoir déménagé, et 2,7 % ont changé simultanément d'établissement et de domicile.

## 13.2 Taux de redoublement généré en 2016-2017 selon que les élèves ont changé d'établissement ou non en 2016-2017, et en fonction de l'année d'études fréquentée en 2015-2016



Le taux de redoublement généré s'élève à 81,7 % parmi les élèves en cinquième générale ayant changé d'établissement contre 7,3 % parmi ceux qui sont restés dans le même établissement.

# 4 Situations scolaires, trois ans plus tard, de deux cohortes d'élèves entrés en première année primaire ordinaire

**En Fédération Wallonie-Bruxelles, environ 85 % des élèves entrés à six ans en première primaire en 2013-2014 réalisent un parcours à l'heure et se trouvent donc, trois ans plus tard, en quatrième année. Environ 10 % sont inscrits deux ans de suite dans une première, deuxième ou troisième année. Le retard scolaire se développe ainsi dès l'entrée dans l'enseignement primaire. Les élèves entrés en primaire à sept ans subissent une orientation dans l'enseignement spécialisé plus marquée.**

Cet indicateur présente les situations scolaires de deux cohortes d'élèves entrés en première année de l'enseignement primaire ordinaire en Fédération Wallonie-Bruxelles et ayant fréquenté l'enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles l'année précédente.

La première cohorte recense les élèves entrés en première primaire en 2006-2007 (48 409 élèves) et la seconde comprend ceux entrés en 2013-2014 (51 388 élèves). Deux analyses sont réalisées dans cet indicateur : celle intra-cohorte, et celle inter-cohortes. Pour chaque cohorte, les situations scolaires des élèves sont analysées en fonction de l'âge qu'ils atteignent durant l'année civile (en 2006 et en 2013).

L'entrée en primaire se fait, en général, suite à une ou plusieurs années passées dans l'enseignement maternel. Les écoles ont la possibilité de maintenir un élève dans une année complémentaire, une fois maximum par étape<sup>1</sup>. La mise en place de l'année complémentaire ne doit pas nécessairement se situer en fin d'étape. Pendant la première étape (comprenant l'enseignement maternel, la première et la deuxième année primaire), un élève peut donc bénéficier d'une année complémentaire soit en maternelle<sup>2</sup>, soit au terme de la première ou de la deuxième primaire. Cette mesure doit cependant rester exceptionnelle et ne peut être confondue avec un redoublement<sup>3</sup>. Un dossier pédagogique doit être constitué et attribué à chaque élève concerné. C'est en accord avec les parents et en fonction de la situation particulière de l'enfant que l'équipe éducative choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir.

## Composition de deux cohortes d'élèves entrés en première primaire de l'enseignement ordinaire selon l'âge d'entrée des élèves (fig. 14.1)

Dans la cohorte d'élèves entrés en première primaire en 2006-2007 (48 409 élèves), 1,7 % ont cinq ans, 93,8 % ont six ans, et 4,5 % ont sept ans. Dans la cohorte d'élèves entrés en première primaire en 2013-2014 (51 388 élèves), 1,3 % ont cinq ans, 96,8 % ont six ans, 1,8 % ont sept ans.

La part d'élèves âgés de six ans est plus importante dans la seconde cohorte. On note une diminution des effectifs d'élèves de sept ans ; passant de 2 159 à 944 élèves. Celle-ci résulterait du maintien moins fréquent des élèves de six ans dans l'enseignement maternel ordinaire.

## Positions scolaires, trois ans plus tard, de deux cohortes d'élèves entrés en première primaire de l'enseignement ordinaire selon l'âge d'entrée (fig. 14.2)

La part des élèves ayant un parcours à l'heure est systématiquement plus importante pour les élèves entrés à 5 ans (ces élèves représentent 1,7 % et 1,3 % des cohortes). Parmi les élèves entrés à sept ans, environ un sur deux réalise ce parcours scolaire « à l'heure ».

Globalement, la part des élèves qui fréquentent une année complémentaire diminue dans le temps. Dans la cohorte entrée en 2013-2014, 4,7 % des élèves entrés à cinq ans se trouvent, trois ans plus tard, en troisième primaire ; c'est le cas pour 9,9 % des élèves entrés à six ans et pour 10,5 % entrés à sept ans (contre 5,1 %, 12,9 % et 20,7 % des élèves de la cohorte entrée en 2006-2007). Cette diminution peut s'expliquer par le fait que les élèves maintenus dans l'enseignement maternel ne peuvent plus effectuer d'année complémentaire en première ou en deuxième année primaire puisque ces trois années d'études forment la première étape.

Enfin, l'orientation dans l'enseignement spécialisé<sup>4</sup> concerne principalement les élèves entrés à sept ans et ce, pour les deux cohortes. Ces élèves représentent 22,1 % (477) et 32,1 % (303) des élèves entrés à 7 ans dans chacune des cohortes. On note une intensification de ce phénomène dans le temps qu'il est toutefois important de relativiser eu égard au petit nombre d'élèves concernés.

Pour les deux cohortes, les élèves entrés à cinq ou six ans en première primaire ont des parcours assez semblables, avec un taux de parcours « à l'heure » plus élevé pour les élèves entrés à cinq ans et une fréquentation plus importante d'une année complémentaire pour les élèves entrés à six ans. Quant aux élèves entrés à sept ans en première primaire, ils effectuent moins souvent qu'auparavant une année complémentaire. Par contre, ces derniers subissent une orientation dans l'enseignement spécialisé, plus prononcée pour les élèves entrés en première primaire en 2013-2014.

1 L'enseignement fondamental ordinaire se compose de deux étapes : la première comprend l'enseignement maternel, la P1 et la P2 ; la deuxième étape comporte les P3-P4-P5-P6 (voir structures de l'enseignement p. 8).

2 Dans ce cas précis, il est nécessaire d'obtenir une dérogation pour maintien en maternelle au cours de la première année de la scolarité obligatoire.

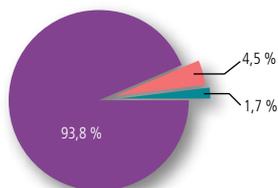
3 L'année complémentaire impose que l'enfant bénéficie d'un traitement pédagogique adapté. Il faut noter toutefois que, dans les statistiques, l'année complémentaire est assimilée à un redoublement.

4 Dans cet indicateur, l'élève est dit « à l'heure » s'il fréquente, au bout des 3 ans, une quatrième année primaire et « en retard » s'il suit encore une deuxième ou une troisième année primaire. On analyse également l'orientation vers le spécialisé - phénomène qu'il est toutefois important de relativiser eu égard au petit nombre d'élèves concernés.

5 Parmi les élèves orientés vers le spécialisé, certains sont en intégration dans l'enseignement ordinaire. Voir l'indicateur 7 (*Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration*).

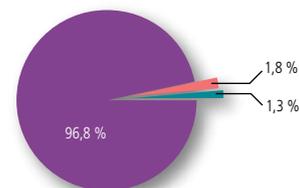
## 14.1 Composition de deux cohortes d'élèves entrés en première primaire de l'enseignement ordinaire selon l'âge d'entrée des élèves

**Cohorte entrée en 2006-2007**  
(48 409 élèves)



- Éléves entrés à 5 ans
- Éléves entrés à 6 ans
- Éléves entrés à 7 ans

**Cohorte entrée en 2013-2014**  
(51 388 élèves)

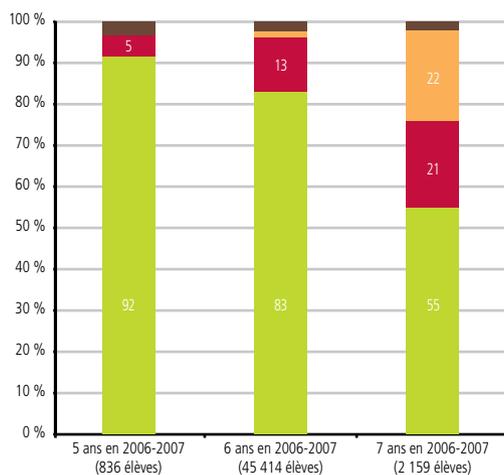


Parmi les 51 388 élèves entrés en première primaire de l'enseignement ordinaire en 2013-2014, 96,8 % ont 6 ans l'année de leur entrée ; ils représentent 93,8 % de la cohorte entrée en 2006-2007

## 14.2 Positions scolaires, trois ans plus tard, des élèves entrés en première primaire de l'enseignement ordinaire selon l'âge d'entrée

**Cohorte entrée en 2006-2007**  
(48 409 élèves)

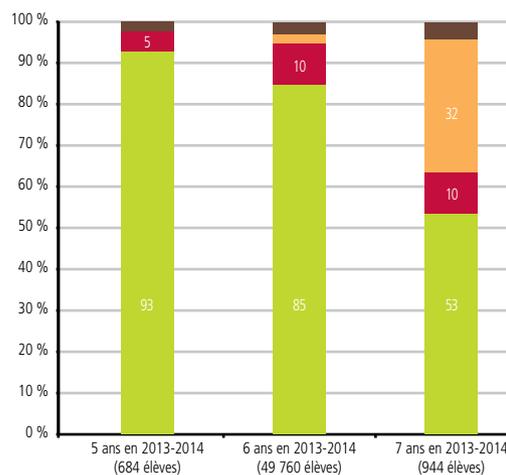
**Situation scolaire en 2009-2010**



- Éléves « à l'heure »
- Éléves « en retard »
- Éléves orientés vers l'enseignement spécialisé
- Sortie

**Cohorte entrée en 2013-2014**  
(51 388 élèves)

**Situation scolaire en 2016-2017**



Parmi les élèves de 7 ans entrés en 2013-2014 en première primaire de l'enseignement ordinaire, 32 % soit 303 élèves sont orientés, trois ans plus tard (en 2016-2017), dans l'enseignement spécialisé. C'est le cas de 22 % des élèves entrés à sept ans en 2006-2007.

# 15 Flux entre enseignements ordinaire et spécialisé dans l'enseignement de type 8

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement spécialisé de type 8, destiné aux élèves présentant un trouble de l'apprentissage, est organisé uniquement au niveau primaire. Il recense principalement des élèves issus du début de l'enseignement primaire ordinaire. L'enseignement spécialisé de type 8 vise la réintégration des élèves dans l'enseignement ordinaire. En 2015-2016, 57 % des élèves qui fréquentaient le type 8 l'année précédente entame leur année dans l'enseignement ordinaire, essentiellement en première année différenciée. Les autres élèves sont orientés vers d'autres types d'enseignement spécialisé, particulièrement vers le type 1, tant dans le primaire que dans le secondaire.

L'enseignement spécialisé est destiné aux enfants et aux adolescents qui, sur base d'un rapport d'inscription doivent bénéficier d'un enseignement adapté en raison de leurs besoins spécifiques et de leurs possibilités pédagogiques<sup>1</sup>. Est précisé dans ce rapport, le type d'enseignement spécialisé que l'élève doit suivre.

L'enseignement spécialisé de type 8, organisé au niveau primaire uniquement, est destiné aux élèves atteints de troubles de l'apprentissage<sup>2</sup> : il s'adresse à des élèves n'ayant pas de troubles de l'intelligence mais pour lesquels les interventions dans l'enseignement ordinaire ne suffisent pas. Il a pour finalité la réintégration dans l'enseignement ordinaire.

Ce type d'enseignement rassemble 41 % de la population scolaire de l'enseignement primaire spécialisé en 2016-2017<sup>3</sup>. Afin d'approcher la problématique de la réintégration, cet indicateur étudie les flux d'entrées et de sorties de l'enseignement spécialisé de type 8, et ce durant deux transitions scolaires : entre 2010-2011 et 2011-2012 d'une part et entre 2015-2016 et 2016-2017 d'autre part.

## Part des élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2011-2012 et en 2016-2017 ; et distribution des élèves entrés pour la première fois en 2011-2012 et en 2016-2017 dans l'enseignement de type 8, selon leur position scolaire l'année précédente (fig. 15.1)

Ces graphiques répondent à la question suivante : où étaient les élèves l'année scolaire précédant leur entrée dans l'enseignement de type 8 ?

Parmi les élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2011-2012, 27 % (1879 élèves) le suivent pour la première fois. En 2016-2017, les entrants représentent 32 % de l'ensemble des élèves du type 8, soit 2242 élèves.

En 2011-2012 comme en 2016-2017, près de 14 % des élèves entrant dans l'enseignement spécialisé de type 8 proviennent de l'enseignement maternel ordinaire.

En 2011-2012, l'entrée dans le type 8 avait plutôt tendance à diminuer au fil du parcours dans l'enseignement ordinaire. En 2016-2017, la provenance des élèves qui entrent dans le type 8 est moins linéaire. En effet, en 6 ans, on note qu'ils sont proportionnellement moins nombreux à venir d'une première primaire et plus nombreux à provenir d'une troisième ou d'une quatrième primaire.

Par ailleurs, près de 3 % des élèves entrant dans l'enseignement de type 8 se trouvaient déjà dans l'enseignement spécialisé, mais dans un autre type d'enseignement.

## Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2010-2011 (1 770 élèves) et en 2015-2016 (2 101 élèves) selon la position scolaire l'année scolaire suivante (fig. 15.2)

Ce graphique présente les destinations scolaires des élèves qui quittent l'enseignement spécialisé de type 8 et répond donc à la question : où vont les élèves après avoir fréquenté l'enseignement de type 8 ?

La principale destination scolaire de ces élèves est l'enseignement secondaire ordinaire : ils sont 44 % à le fréquenter en 2011-2012 et 37 % en 2016-2017. Vient ensuite l'enseignement secondaire spécialisé : environ un tiers y poursuivent leur scolarité après avoir quitté le type 8. En 2011-2012, 11 % des élèves sortent du type 8 pour entrer en primaire ordinaire ; c'est le cas de 21 % en 2016-2017. L'analyse de ces deux périodes révèle qu'un glissement s'opère : en 2016-2017, les élèves ont davantage tendance à poursuivre leur parcours scolaire dans l'enseignement primaire ordinaire qu'auparavant, et l'enseignement secondaire ordinaire semble moins fréquenté par ces élèves.

## Zoom sur les élèves quittant le type 8 en 2010-2011 et en 2015-2016 et poursuivant leur scolarité l'année suivante dans l'enseignement primaire ou l'enseignement secondaire (fig. 15.3)

Les destinations scolaires en primaire, ont évolué depuis 2011-2012. Parmi les 337 élèves concernés en 2011-2012, 42 % poursuivent leur parcours dans l'enseignement spécialisé en changeant de type. En 2016-2017, c'est le cas de 24 % des élèves. Aussi, une diminution de la fréquentation du type 1 est observée : ils représentent 20 % en 2011-2012 et 11 % en 2016-2017. Cette tendance s'observe également dans le type 3. De plus, la proportion d'élèves du type 8 entrant en primaire ordinaire est plus importante en 2016-2017 qu'en 2011-2012.

Parmi les élèves qui quittent le type 8, 1365 élèves se retrouvent en secondaire en 2011-2012, et 1432 en 2016-2017. La destination principale est l'enseignement ordinaire et plus particulièrement la première année différenciée (46 % en 2011-2012 comme en 2016-2017). La poursuite des études dans l'enseignement spécialisé au niveau secondaire concerne 44 % d'élèves en 2011-2012 et 46 % en 2016-2017. Ils se répartissent majoritairement dans le type 1 et dans une moindre mesure, dans le type 3.

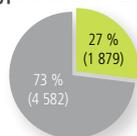
1 Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé – Art. 2 §1<sup>er</sup>.

2 Idem – Art. 8 §8. « Le type 8 est destiné aux élèves pour lesquels l'examen pluridisciplinaire a conclu à des troubles des apprentissages. Ceux-ci peuvent se traduire par des difficultés dans le développement du langage ou de la parole et/ou dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture ou du calcul, sans qu'il y ait retard mental ou déficit majeur sur le plan physique, comportemental ou sensoriel. Ils doivent être considérés comme des troubles complexes aux origines multifactorielles. »

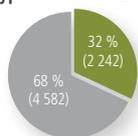
3 Voir l'indicateur 7 (*Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration*)

## 15.1 Part des élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé de type 8 en 2011-2012 et en 2016-2017 ; et distribution des élèves entrés pour la première fois en 2011-2012 et en 2016-2017 dans l'enseignement de type 8, selon leur position scolaire l'année précédente

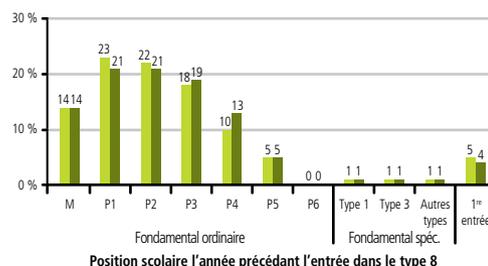
6 461 élèves dans le type 8 en 2011-2012



6 824 élèves dans le type 8 en 2016-2017

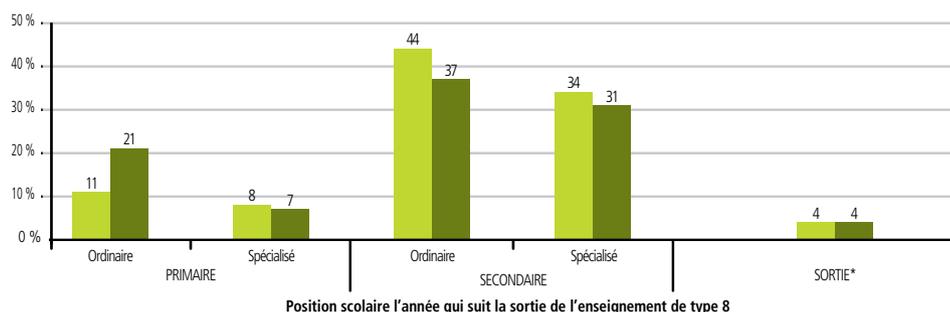


- Élèves entrés dans le type 8 en 2011-2012
- Élèves entrés dans le type 8 en 2016-2017
- Élèves maintenus dans le type 8



En 2011-2012, 1 879 élèves entrent pour la première fois dans le type 8. Ils représentent 27 % des élèves fréquentant l'enseignement de type 8. Parmi ces 1 879 élèves, 14 % étaient inscrits en maternelle ordinaire l'année scolaire précédente et c'est le cas de 14 % des 2 242 élèves entrant dans l'enseignement de type 8 en 2016-2017.

## 15.2 Distribution des élèves sortant de l'enseignement de type 8 en 2010-2011 et en 2015-2016 selon la position scolaire l'année scolaire suivante



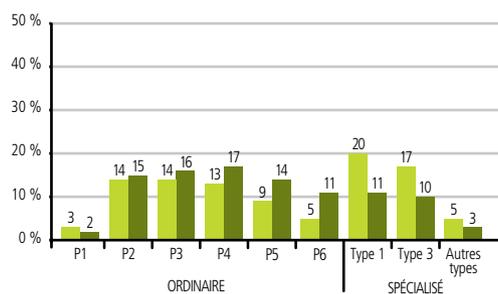
- Élèves sortis du type 8 en 2010-2011 (position scolaire en 2011-2012) - 1 770 élèves
- Élèves sortis du type 8 en 2015-2016 (position scolaire en 2016-2017) - 2 101 élèves

\* sortie = ensemble des élèves fréquentant l'enseignement de type 8 en 2010-2011 et en 2015-2016 et qui ne figurent plus dans la base de données de l'enseignement en FW-B l'année suivante.

En 2016-2017, 21 % des 2 101 élèves sortis de l'enseignement de type 8 se retrouvent dans l'enseignement primaire ordinaire et 37 % dans le secondaire ordinaire.

## 15.3 Zoom sur les élèves quittant le type 8 en 2010-2011 et en 2015-2016 et poursuivant leur scolarité l'année suivante dans l'enseignement primaire ou l'enseignement secondaire

### Entrée en primaire

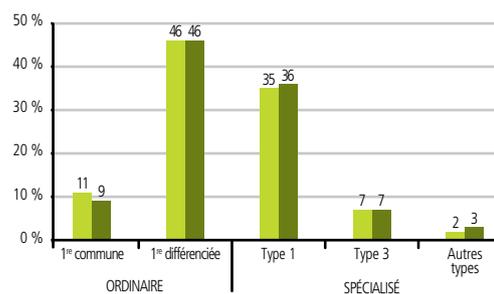


Position scolaire l'année qui suit la sortie de l'enseignement de type 8

- Élèves sortis du type 8 en 2010-2011 (position scolaire en 2011-2012) - 337 élèves
- Élèves sortis du type 8 en 2015-2016 (position scolaire en 2016-2017) - 582 élèves

En 2011-2012, 20 % des élèves sortant de l'enseignement spécialisé de type 8 vers le niveau primaire se trouvent dans l'enseignement primaire spécialisé de type 1 ; c'est le cas de 11 % des élèves en 2016-2017.

### Entrée en secondaire



Position scolaire l'année qui suit la sortie de l'enseignement de type 8

- Élèves sortis du type 8 en 2010-2011 (position scolaire en 2011-2012) - 1 365 élèves
- Élèves sortis du type 8 en 2015-2016 (position scolaire en 2016-2017) - 1 432 élèves

En 2011-2012, 46 % des élèves sortant de l'enseignement spécialisé de type 8 vers le niveau secondaire se trouvent en 1<sup>re</sup> année différenciée et 35 % dans l'enseignement spécialisé de type 1.

# 16 Parcours d'élèves entrés en première année du premier degré de l'enseignement secondaire

**La photographie des situations scolaires des élèves entrés dans le premier degré commun dévoile qu'environ six élèves sur dix fréquentent une troisième année de transition après 2 ans (t+2) et quatre élèves sur dix fréquentent une cinquième année de transition après quatre ans (t+4). Quatre ans après l'entrée dans le premier degré différencié, près d'un élève sur cinq ne fréquente plus l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.**

Cet indicateur présente les situations scolaires de quatre cohortes d'élèves entrés dans le premier degré commun et différencié de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice<sup>1</sup>. La première cohorte rassemble 44 182 élèves entrés en 1A<sup>2</sup> en 2005-2006 (cohorte 1) et la deuxième cohorte comprend 45 911 élèves entrés en 1C en 2012-2013 (cohorte 2). La troisième cohorte rassemble 4 785 élèves entrés en 1B en 2005-2006 (cohorte 3) et la quatrième cohorte comprend 3 904 élèves entrés en 1D en 2012-2013 (cohorte 4). Pour chaque cohorte, on analyse les situations scolaires des élèves deux ans (t+2) et quatre ans (t+4) après leur entrée dans le premier degré<sup>3</sup>.

Le choix de ces deux périodes scolaires se base sur deux changements légaux ayant pris place entre ces périodes : la mise en place d'une régulation des inscriptions en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement secondaire et la suppression de la deuxième année professionnelle<sup>4</sup>. La comparaison de ces cohortes montre des situations relativement différentes. Ces cohortes rassemblent uniquement les élèves inscrits l'année scolaire précédente dans l'enseignement primaire ordinaire ou spécialisé. Sont présentées dans les graphiques les situations pour lesquelles au moins 1 % de la cohorte est concernée. Les deuxième et troisième degrés sont déclinés selon les sections de transition et de qualification. La première section comprend la forme générale et la forme technique ou artistique de transition. La deuxième section comprend la forme professionnelle et la forme technique ou artistique de qualification. La catégorie « Sortie »<sup>5</sup> correspond aux élèves qui ne figurent plus dans la base de données des effectifs de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## **Situations scolaires de deux cohortes d'élèves entrés en 1<sup>re</sup> année du degré commun en 2005-2006 (44 182 élèves) et en 2012-2013 (45 911 élèves) deux ans (t+2) et quatre ans (t+4) plus tard (fig. 16.1)**

L'année d'étude dans laquelle se trouvent les élèves entrés dans le premier degré commun en 2005-2006 (1C) et en 2012-2013 (1C) est identifiée après deux puis quatre années scolaires (t+2 et t+4).

Après deux années scolaires (t+2), environ 60 % des élèves de chaque cohorte entament une troisième année de transition. Les tendances diffèrent entre les deux cohortes en deuxième année du premier degré commun et en troisième année de qualification. En effet, ils sont 17 % de la cohorte 1 à suivre une deuxième année du degré commun (2C) contre 22 % des élèves de la cohorte 2. Les élèves entrés en 2012-2013 sont donc proportionnellement plus nombreux que les élèves entrés en 2005-2006 à recommencer une année au sein du premier degré commun. La suppression de la deuxième année professionnelle aurait engendré ces différences de parcours.

Aussi, après deux ans, 21 % de la cohorte 1 suivent une troisième année de qualification contre 13 % de la cohorte 2.

Après quatre années scolaires (t+4), les variations entre les deux cohortes se marquent moins. Pour chacune des deux cohortes, plus d'un élève sur deux effectue son parcours scolaire sans redoubler. Environ 37 % de la cohorte 1 et 40 % de la cohorte 2 fréquentent une cinquième année de transition et environ 15 % de la cohorte 1 et 13 % de la cohorte 2 suivent une cinquième année de qualification. Par ailleurs, ce graphique montre qu'ils sont environ 40 % à être en retard scolaire. Au terme des 5 années observées, les sorties représentent 5 % des élèves, soit 1 élève sur 20.

## **Situations scolaires de deux cohortes d'élèves entrés en 1<sup>re</sup> année du degré différencié en 2005-2006 (4 785 élèves) et en 2012-2013 (3 904 élèves) deux ans (t+2) et quatre ans (t+4) plus tard (fig. 16.2)**

Après deux années (t+2), les élèves entrés en 2012-2013 sont proportionnellement plus nombreux à fréquenter le degré commun que les élèves entrés en 2005-2006, ce qui leur permet ainsi de renforcer les compétences visées à la fin de la troisième étape du continuum pédagogique. Cette situation se répercute sur la fréquentation de la troisième année de qualification : 54 % de la cohorte 4 sont en troisième qualification contre 73 % de la cohorte 3. En effet dans la cohorte 3, seul l'élève titulaire d'un CEB au terme d'une deuxième année différenciée ET ayant atteint l'âge de 16 ans peut fréquenter une troisième année de l'enseignement de plein exercice<sup>6</sup>.

Après quatre ans (t+4), 22 % des élèves de la cohorte 3 et 30 % des élèves de la cohorte 4 fréquentent une quatrième année de qualification tandis qu'ils sont respectivement 21 % et 15 % à fréquenter une cinquième année de cette section. En d'autres termes, nous observons proportionnellement plus d'élèves en quatrième année de qualification et moins d'élèves en cinquième année de qualification pour la cohorte de 2012-2013 par rapport à celle de 2005-2006. Les élèves de la cohorte la plus récente sont plus nombreux à passer par le degré commun. Parmi les élèves de la cohorte 4 inscrits dans le degré commun en t+2, 83 % sont orientés (en t+4) vers l'enseignement de qualification. Cette orientation ne concernait que 81 % des élèves de la cohorte. Ce graphique montre qu'une très grande majorité des élèves entrés dans le premier degré différencié poursuivent leur scolarité uniquement dans la section de qualification, sans jamais être réorientés vers la section de transition.

Après quatre ans un peu moins d'un élève sur six de chacune des deux cohortes s'inscrit dans l'enseignement en alternance.

Au terme des cinq années observées, les sorties concernent environ 22 % et 18 % des cohortes 3 et 4.

1 Les données statistiques incluent les effectifs de 1AC (ou 1S) dans ceux de 1<sup>re</sup> année secondaire et les effectifs de 2CC (ou 2S) dans ceux de 2<sup>e</sup> année secondaire et considèrent donc les élèves de 1AC (1S) et 2CC (2S) comme redoublants.

2 La 1A, ancienne appellation de la 1C actuelle, sera nommée dans cet indicateur « 1C ».

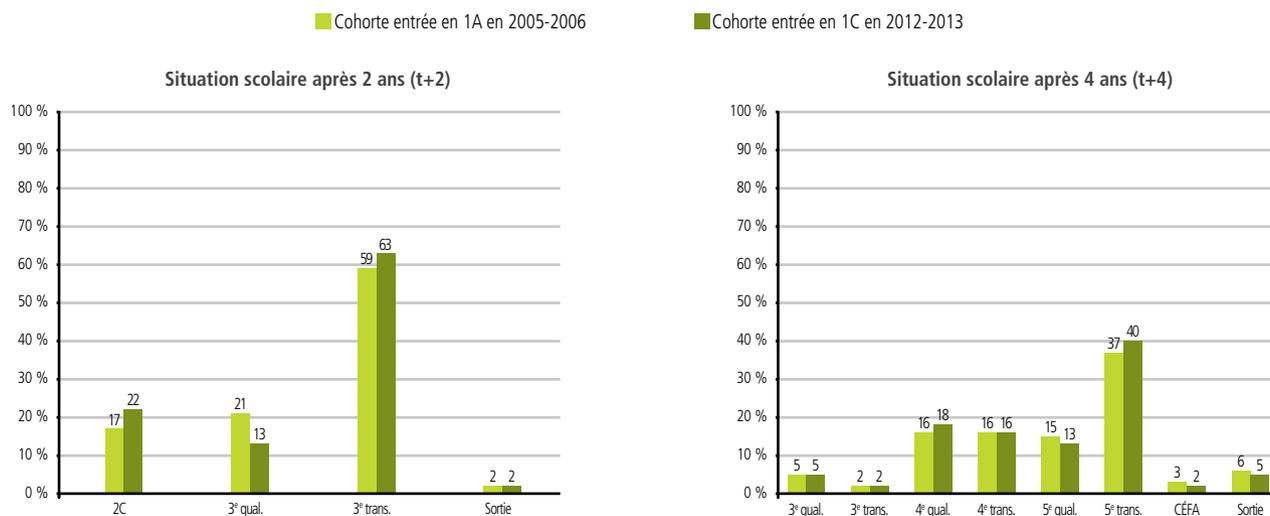
3 Pour la cohorte 1 : t = 2005-2006, t+2 = 2007-2008, t+4 = 2009-2010. Pour la cohorte 2 : t (entrée) = 2012-2013, t+2 = 2014-2015, t+4 = 2016-2017.

4 Mise en œuvre des décrets régulant les inscriptions scolaires à partir de 2007-2008 et application en 2009-2010 du décret du 30-06-2006 (modifié le 11-04-2014) relatif à l'organisation pédagogique du premier degré de l'enseignement secondaire.

5 Les sorties peuvent être dues à différentes raisons, telles que, notamment, le décrochage scolaire, mais aussi le décès, le déménagement à l'étranger, l'inscription en dehors de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement supérieur ou de promotion sociale.

6 Décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire modifié le 11/04/2014.

## 16.1 Situations scolaires de deux cohortes d'élèves entrés en 1<sup>re</sup> année du degré commun en 2005-2006 (44 182 élèves) et en 2012-2013 (45 911 élèves) deux ans (t+2) et quatre ans (t+4) plus tard



Deux ans après leur entrée en 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> degré commun, environ 60 % des élèves de chaque cohorte entament une 3<sup>e</sup> année de transition. Deux ans plus tard (t+4), ils sont environ 40 % à fréquenter une 5<sup>e</sup> année de transition.

## 16.2 Situations scolaires de deux cohortes d'élèves entrés en 1<sup>re</sup> année du degré différencié en 2005-2006 (4 785 élèves) et en 2012-2013 (3 904 élèves) deux ans (t+2) et quatre ans (t+4) plus tard



Deux ans après leur entrée en 1<sup>re</sup> année du degré différencié, 9 % des élèves entrés en 2005-2006 suivent une 2<sup>e</sup> année commune contre 28 % des élèves entrés en 2012-2013. Deux ans plus tard (t+4), ils sont 22 % et 30 % à fréquenter une quatrième année de qualification. Quatre ans après leur entrée en 1<sup>re</sup> différencié, environ un élève sur cinq ne fréquente plus l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

# 17 Sorties prématurées de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

En Fédération Wallonie-Bruxelles, parmi les élèves âgés de 15 à 22 ans en 2016-2017 et qui fréquentaient une troisième, quatrième ou cinquième année de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en 2015-2016, 5,1 % ne sont plus inscrits ni dans l'enseignement ordinaire de plein exercice ou en alternance (CÉFA), ni dans l'enseignement spécialisé en 2016-2017. Ce taux de sorties prématurées était de 6,5 % en 2007. Les taux de sorties prématurées ont diminué depuis 2007. Ils sont plus élevés pour les élèves domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale, pour les garçons, pour les élèves fréquentant l'enseignement qualifiant et pour les élèves en retard scolaire important. Bien que ces taux de sorties aient eu tendance à diminuer depuis 2007, on assiste à une légère remontée par rapport à l'année précédente (de 4,7 % à 5,1 %).

Cet indicateur analyse le taux de « sorties prématurées » dans l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles en vue d'approcher le phénomène d'« abandon scolaire précoce »<sup>1</sup>.

Le taux de sorties prématurées défini dans cet indicateur concerne les élèves qui, entre deux années scolaires, ne sont plus inscrits dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles l'année scolaire suivante (ils ne se retrouvent donc pas dans la base de données). On s'intéresse uniquement aux élèves qui fréquentaient avant leur sortie, une troisième, quatrième ou cinquième année de l'enseignement ordinaire de plein exercice ; années d'études précédant l'année de certification de fin de secondaire (la sixième année). Ne sont pris en compte que les élèves âgés de 15 à 22 ans<sup>2</sup> en 2016-2017. Le taux de sorties prématurées est calculé par rapport au nombre d'élèves présents dans les années d'études ciblées, dans le même groupe d'âge. Et, afin de situer ces résultats au niveau du territoire, les taux de sorties prématurées ont été calculés selon le bassin<sup>3</sup> de domicile. Les élèves résidant en Flandre, dans les communes germanophones ou à l'étranger n'ont pas été pris en compte.

## Évolution du taux de sorties prématurées de 2007-2008 à 2016-2017, selon la région de domicile (fig. 17.1)

En dix ans, les taux de sorties prématurées sont passés de 6,5 % à 5,1 %. Ils présentent une tendance globale à la diminution, avec toutefois une stagnation du taux entre 2008 et 2011 et une légère remontée par rapport à 2015-2016.

La Wallonie suit la courbe générale, avec des taux plus faibles (de 5,9 % à 4,8 %), et une légère remontée entre 2015-2016 et 2016-2017 (de 4,3 % à 4,8 %). La Région de Bruxelles-Capitale quant à elle montre une diminution quasi constante du taux de sorties mais avec un point de départ plus élevé (9,3 % en 2007) et un taux de 6,3 % toujours supérieur à la moyenne des dix zones en 2016.

## Taux de sorties prématurées par zone de domicile en 2016-2017 (fig. 17.2)

Le taux de sorties varie fortement selon le bassin de domicile des élèves. Il varie de 3,7 % dans le bassin de Huy-Waremme à 6,3 % en Région de Bruxelles-Capitale.

En Wallonie, les taux de sorties prématurées les plus élevés s'observent dans le Hainaut Centre (6,0 %), le Hainaut Sud (5,4 %) et Liège (5,1 %)

## Répartition par groupe d'âges des 8 324 élèves sortis en 2016-2017 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2015-2016 (fig. 17.3)

La porte de sortie la plus fréquente est l'enseignement professionnel avec un taux moyen de 14 %. Parmi les 1941 élèves sortis de la troisième année de l'enseignement professionnel, 960 sont âgés de 18 à 22 ans et ont donc au moins trois ans de retard scolaire.

La forme technique de qualification présente également des taux supérieurs aux taux de sorties prématurées observés dans les formes de transition (autour de 2 %).

L'âge théorique en sixième secondaire étant l'année civile durant laquelle l'élève atteint 18 ans, les élèves âgés de 18 à 22 ans qui sont sortis prématurément de l'enseignement ordinaire de plein exercice sont en retard scolaire. Ces derniers représentent 69 % (5 742) de l'ensemble des sortis en 2016-2017.

## Comparaison des taux de sorties prématurées selon l'année de sortie, le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée (fig. 17.4)

Les taux de sorties de 2007 à 2016 diminuent dans le temps quel que soit le critère : sexe, âge ou section fréquentée. Cette diminution est la plus forte pour les élèves âgés de 18 à 22 ans (le plus souvent à l'heure dans leur parcours scolaire) ; elle est également importante pour les élèves sortant de la section de transition ainsi que pour les garçons.

Des taux encore élevés sont plus marqués pour les élèves âgés de 18 à 22 ans (12,1 %) ainsi que pour les élèves sortant de la section de qualification (9,6 %).

Ces variables sont fortement liées puisque la section de qualification rassemble des élèves avec un taux de retard<sup>4</sup> ainsi qu'un pourcentage de garçons<sup>5</sup> plus importants.

1 Le critère de référence « abandon scolaire précoce » qui a été adopté au niveau européen porte sur la proportion de jeunes qui quittent de manière précoce l'éducation et la formation (« early school leavers » en anglais). Il concerne tant les systèmes d'éducation et de formation initiale que les dispositifs de formation professionnelle accessibles aux jeunes. Pour plus d'information sur ce sujet, consulter la présentation de Dieu Ph. et al. (2012) ainsi que la page <http://www.enseignement.be/index.php?page=27000>

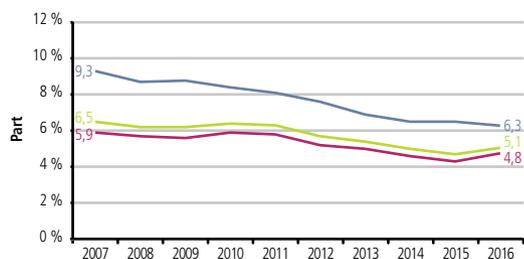
2 À partir de 15 ans (c'est-à-dire l'âge attendu en fin d'une troisième année), le jeune peut, par exemple, s'inscrire dans une formation en alternance organisée au niveau régional et donc sortir prématurément de l'école. Les sorties prématurées peuvent être également dues au décrochage scolaire, au décès, au déménagement à l'étranger, à l'inscription en dehors de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'enseignement supérieur, dans l'enseignement de promotion sociale.

3 Les zones prises en compte sont les Bassins Enseignement Qualifiant-Formation Emploi (EFE) ; anciennement « zones d'enseignement ». À l'origine, l'affectation des communes à une zone déterminée correspondait à la liste reprise dans l'Arrêté de l'exécutif de la Communauté française fixant les obligations de concertation entre établissements de même caractère dans l'enseignement secondaire de plein exercice – MB 29/04/1993. À partir de septembre 2015, quelques communes ont été réaffectées d'une zone d'enseignement, maintenant appelée bassin EFE, à une autre. Les dénominations des zones ont été revues (cf. Décret de la Communauté française du 11.04.2014 (...)) sur la mise en oeuvre des bassins EFE, ch. II.

4 Voir l'indicateur 10 (Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice)

5 Voir l'indicateur 4 (Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire)

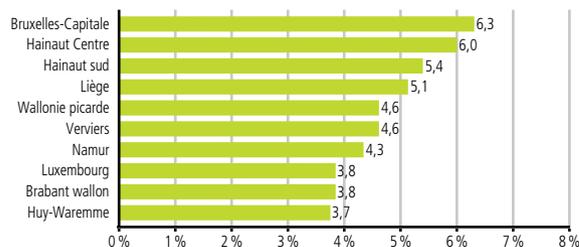
## 17.1 Évolution du taux de sorties prématurées de 2007-2008 à 2016-2017, selon la région de domicile



En 2007, le taux de sortie des élèves âgés de 15 à 22 ans est de 6,5 %. En 2016, ce taux est de 5,1 %.

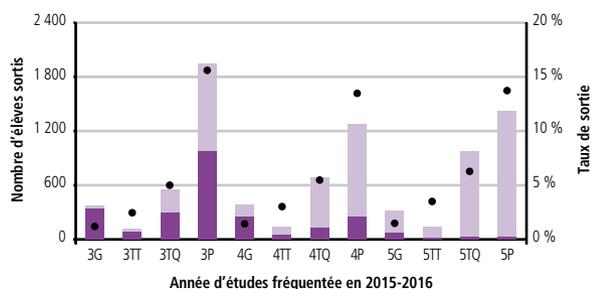
- Ensemble
- Élèves domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale
- Élèves domiciliés en Wallonie

## 17.2 Taux de sorties prématurées par zone de domicile en 2016-2017



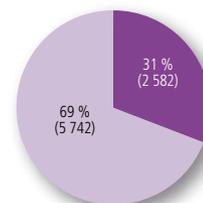
En 2016-2017, 6,3 % des élèves bruxellois inscrits l'année précédente en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> secondaire (de plein exercice) et âgés de 15 à 22 ans, ne fréquentent plus l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## 17.3 Répartition par groupe d'âges des 8 324 élèves sortis en 2016-2017 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2015-2016



Répartition des élèves sortis selon l'âge

- Élèves sortis de 18 à 22 ans
- Élèves sortis de 15 à 17 ans
- Taux de sortie de l'ensemble des élèves



Parmi les élèves de 15 à 22 ans sortis de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 1 941 élèves étaient inscrits en troisième année de l'enseignement professionnel (3P). Ils représentent 15,6 % de l'ensemble des élèves de la même classe d'âge fréquentant la 3P en 2016-2017.

## 17.4 Comparaison des taux de sortie selon l'année de sortie, le sexe, le groupe d'âge et la section fréquentée

		Taux de sortie							Variation du taux de sortie
		2007	2009	2012	2013	2014	2015	2016	entre 2007 et 2016
Sexe	Filles	5,8 %	5,2 %	4,8 %	4,5 %	4,2 %	4,0 %	4,1 %	-31 %
	Garçons	8,2 %	7,2 %	6,5 %	6,2 %	5,8 %	5,4 %	5,9 %	-30 %
Âge à la sortie	Entre 15 et 17 ans	3,3 %	2,7 %	2,3 %	2,0 %	1,9 %	1,8 %	2,2 %	-45 %
	Entre 18 et 22 ans	18,0 %	15,4 %	14,0 %	13,7 %	12,5 %	11,6 %	12,1 %	-59 %
Section fréquentée avant la sortie	Transition	2,5 %	2,0 %	1,9 %	1,8 %	1,7 %	1,6 %	1,6 %	-37 %
	Qualification	12,6 %	11,2 %	10,5 %	10,1 %	9,2 %	8,8 %	9,6 %	-26 %
<b>Ensemble des élèves</b>		<b>7,0 %</b>	<b>6,2 %</b>	<b>5,7 %</b>	<b>5,4 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>4,7 %</b>	<b>5,1 %</b>	<b>-30 %</b>

Le taux de sortie des élèves qui étaient en qualification est de 12,6 % en 2007 et de 9,6 % en 2016, soit une diminution de 26 %.

# 18 Évaluation externe pour l'obtention du Certificat d'Études de Base (CEB) - 2017

En 2017, 42 508 élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire, soit 85,8 % des élèves ayant présenté entièrement l'épreuve menant à l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB), l'ont réussie. Cette épreuve est également réussie dans l'enseignement secondaire par 405 élèves en première année différenciée (1D) et 401 en deuxième année différenciée (2D). Dans l'enseignement spécialisé, 208 élèves obtiennent le CEB à la suite de l'épreuve. Les résultats en français, en mathématiques et en éveil constituant l'épreuve varient selon le genre, le retard scolaire et l'indice socio-économique de l'implantation scolaire des élèves.

Chaque année depuis 2009, une épreuve externe commune portant sur le français, les mathématiques et l'éveil est organisée afin d'évaluer la maîtrise des compétences attendues à l'issue de la deuxième étape de l'enseignement obligatoire. Les consignes de passation, les questions et les critères de corrections sont identiques pour tous les élèves qui la présentent. Cette évaluation externe commune menant à l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB)<sup>1</sup> est obligatoire pour tous les élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire, tous les élèves de première et de deuxième années du degré différencié<sup>2</sup> ainsi que ceux de l'année différenciée supplémentaire de l'enseignement secondaire qui ne sont pas titulaires du CEB. L'épreuve est accessible au moyen d'une inscription individuelle à tout mineur âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre 2017 et n'appartenant pas aux catégories citées ci-dessus.

## Nombre d'élèves ayant réussi l'épreuve leur permettant l'obtention du CEB et taux de réussite associés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études (fig. 18.1)

En 2017, dans l'enseignement primaire ordinaire, 42 508 des 49 542 élèves ayant présenté entièrement l'épreuve menant à l'obtention du CEB l'ont réussie (85,8 %). Dans l'enseignement primaire spécialisé, ce taux est de 53,1 %, l'épreuve étant réussie par 129 élèves sur les 243 élèves réalisant complètement l'épreuve. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, 79 élèves ont réussi l'épreuve. De plus, 806 élèves de l'enseignement secondaire, 405 de première année différenciée et 401 de deuxième année différenciée, ont réussi l'épreuve du CEB. Enfin, 582 élèves, inscrits individuellement, ont obtenu le CEB à la suite de l'épreuve.

## Répartition des élèves de 6<sup>e</sup> année primaire ordinaire en fonction de leurs scores en français, mathématiques et éveil<sup>3</sup> (fig. 18.2)

En français, près de 53 % des élèves de sixième primaire obtiennent un score global compris entre 70 et 89/100 et 6 % ont un score inférieur à 50/100. En mathématiques, un score inférieur à 50/100 est obtenu par 12,3 % des élèves, tandis que 43,8 % des élèves ont un score compris entre 70 et 89/100.

En éveil, la répartition est de 55,8 % des élèves ayant un score entre 70 et 89/100 et 4,3 % des élèves ayant un score inférieur à 50/100. Les pourcentages d'élèves obtenant un score compris entre 90 et 100/100 sont respectivement de 3,4 %, 12,3 % et 11,7 % pour le français, les mathématiques et l'éveil.

## Scores moyens des élèves de 6<sup>e</sup> année primaire en français, mathématiques et éveil selon le sexe, le retard scolaire ou la classe de l'indice socio-économique<sup>4</sup> (ISE) de l'implantation scolaire fréquentée<sup>5</sup> (fig. 18.3)

**Selon le sexe.** Les scores des filles sont plus élevés que ceux des garçons en français. Leur score moyen est de 72/100 à l'épreuve pour 69/100 chez les garçons. La situation s'inverse pour les mathématiques. Lors cette épreuve, les garçons récoltent des scores moyens de 71/100 contre 70/100 pour les filles. Les scores moyens en éveil sont de 75/100 pour les garçons et les filles.

**Selon le retard scolaire.** Les scores aux épreuves de français, de mathématiques et d'éveil des élèves ayant un retard scolaire sont plus faibles que ceux des autres élèves. Les élèves de sixième primaire avec un parcours scolaire sans redoublement obtiennent des scores moyens de 72/100 en français, 74/100 en mathématiques et 77/100 en éveil. Pour les élèves en retard scolaire d'un an et plus, ces scores sont respectivement de 61, 57 et 65/100. Lorsque deux ans de retard sont accumulés, les scores chutent à 57, 53 et 61/100 respectivement pour le français, les mathématiques et l'éveil.

**Selon la classe de l'ISE de l'implantation.** Quelle que soit l'épreuve envisagée, le score moyen le plus bas est observé chez les élèves fréquentant une implantation dont la classe de l'ISE est faible (classes de 1 à 5). 12 points sur 100 séparent en moyenne les élèves des classes 1 à 5 et des classes 16 à 20 à l'épreuve de mathématiques. Pour le français et l'éveil, cet écart se réduit respectivement à 8 et 10 points. Les élèves issus d'implantations scolaires dont les classes sont comprises entre 6 et 10 ou entre 11 et 15 obtiennent des scores intermédiaires, avec toujours une supériorité de résultats pour la seconde catégorie précitée.

1 Le Certificat d'Études de Base est attribué obligatoirement aux élèves qui obtiennent au moins 50 % à chacune des matières évaluées. Dans le cas contraire, sur base de leur dossier, les jurys d'école ou les conseils de classe peuvent le décerner aux élèves de 6<sup>e</sup> année primaire, du 1<sup>er</sup> degré secondaire et de l'enseignement spécialisé. En cas de refus d'octroi du CEB, sous certaines conditions, un recours est possible. Décret du 2 juin 2006 : évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et certificat d'études de base.

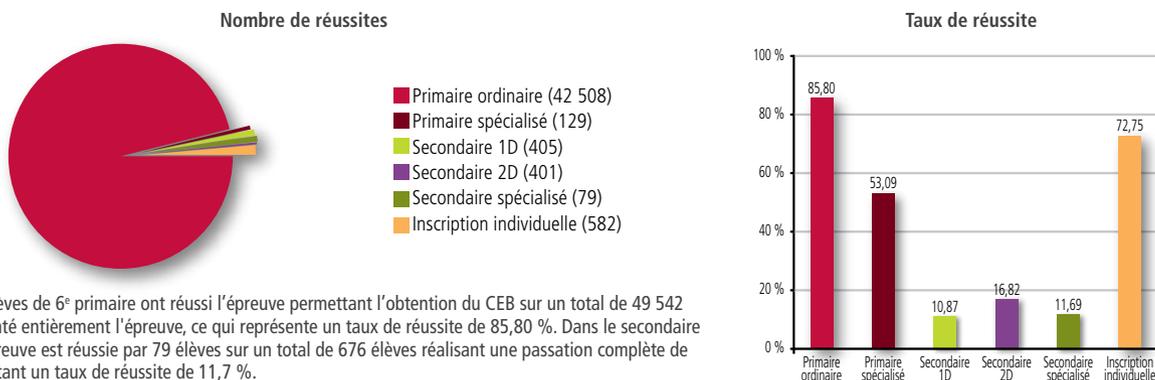
2 Depuis 2008-2009, les élèves inscrits en 1<sup>re</sup> différenciée (1D) ont été soumis à l'épreuve. Ce n'est qu'à partir de 2009-2010 que la 2<sup>e</sup> année du 1<sup>er</sup> degré différencié (2D) a vu le jour parallèlement à la suppression de la 2<sup>e</sup> professionnelle.

3 Les pourcentages ont été calculés sur l'ensemble des scores disponibles par matière (les pourcentages par matière incluent donc des élèves partiellement absents à l'épreuve).

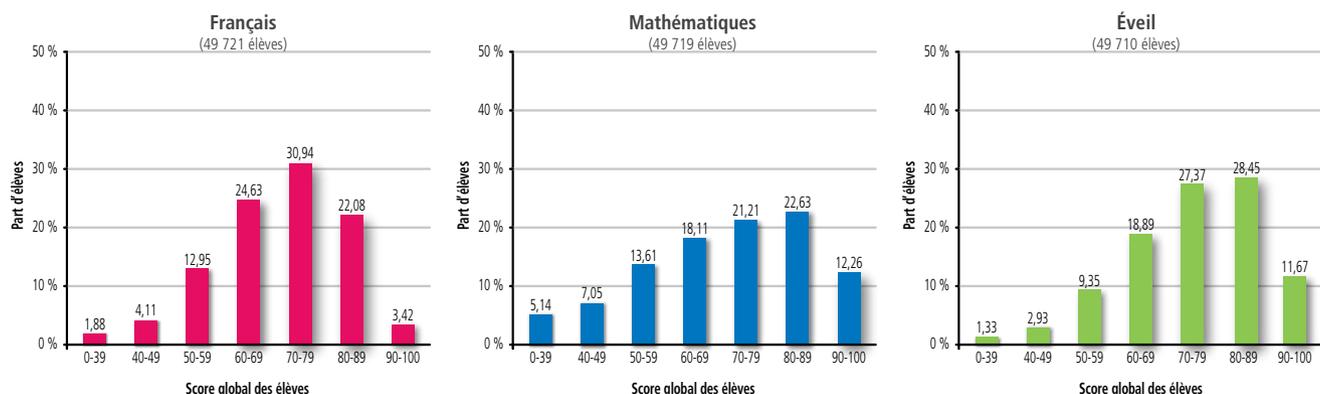
4 Un indice socioéconomique du secteur statistique (ISE) est attribué à chaque élève selon le quartier dans lequel il réside (à condition d'être domicilié en Belgique). Voir à ce propos la note en bas de page 26 de l'indicateur 8. L'indice socio-économique d'une implantation, quant à lui, est défini sur base de la moyenne des indices de sa population scolaire. Il permet de classer les écoles sur une échelle de 1 à 20, de la classe 1 (ISE le plus faible) à la classe 20 (ISE le plus élevé). Décret du 30 avril 2009 : décret organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.

5 Les pourcentages ont été calculés sur l'ensemble des scores disponibles par matière et sur base des informations disponibles concernant le sexe, l'âge et l'ISE des élèves.

## 18.1 Nombre d'élèves ayant réussi l'épreuve leur permettant l'obtention du CEB et taux de réussite associés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études – 2017

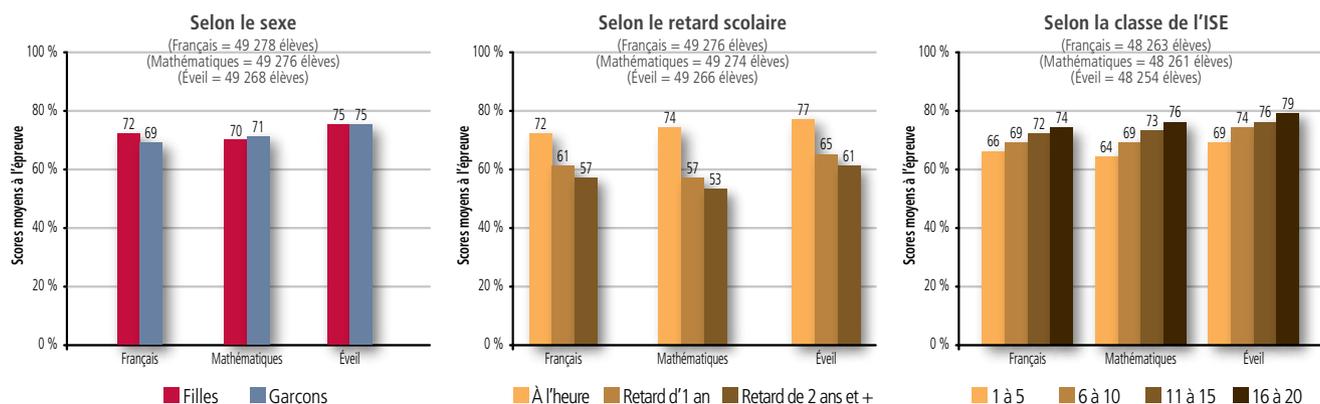


## 18.2 Répartition des élèves de 6<sup>e</sup> année primaire en fonction de leurs scores globaux en français, en mathématiques et en éveil – 2017



En 2017, 3,4 % des élèves obtiennent un score entre 90 et 100/100 en français. En mathématiques, 12,3 % sont dans cette situation. En éveil, cette proportion est de 11,7%.

## 18.3 Scores moyens des élèves de 6<sup>e</sup> année primaire en français, en mathématiques et en éveil selon le sexe, le retard scolaire ou la classe de l'ISE de l'implantation scolaire fréquentée – 2017



En français, les filles obtiennent un score moyen de 72/100 tandis que chez les garçons ce score est de 69/100.

En mathématiques, les élèves à l'heure obtiennent un score moyen de 74/100. Ce score est de 53/100 chez les élèves avec un retard scolaire de deux années et plus.

En éveil, un score moyen de 79/100 est observé chez les élèves fréquentant une implantation scolaire bénéficiant d'un ISE élevé (classes de 16 à 20).

À la fin de l'année scolaire 2015-2016, le taux d'obtention du certificat d'études de base (CEB) des élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire est de 95 %. Parmi la cohorte d'élèves inscrits en cinquième primaire en 2014-2015, 90,9 % obtiennent leur CEB en fin de parcours. Ils sont 2801 élèves à quitter l'enseignement primaire sans CEB, soit 5,6 % de la cohorte. Dans le premier degré, le CEB est octroyé à 18,6 % des élèves de première année différenciée, et à 44,1 % des élèves de deuxième année différenciée. Lors de l'obtention de ce certificat, ces élèves ont un âge moyen de 14 ans en première année différenciée et de 15 ans en deuxième année différenciée.

Dans l'enseignement ordinaire, le Certificat d'Études de Base (CEB) peut être octroyé en fin de sixième primaire ainsi qu'en première et deuxième années de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement spécialisé de forme 4, le CEB peut être délivré en fin de primaire ou au cours du premier degré différencié de l'enseignement secondaire. Depuis l'année scolaire 2008-2009, l'épreuve externe conduisant au CEB est obligatoire pour tous les élèves de sixième année primaire et de première année différenciée de l'enseignement secondaire. C'est également le cas pour les élèves inscrits en deuxième année différenciée depuis 2009-2010<sup>1</sup>. Si l'élève ne réussit pas ou ne passe pas l'épreuve, le conseil de classe peut délivrer le CEB en fondant sa décision sur les résultats scolaires et l'avis des enseignants concernés. En outre cette épreuve est accessible aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire spécialisé et à tout mineur âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre de l'année civile de l'épreuve.

#### Nombre de CEB délivrés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études (fig. 19.1)

En 2016, 46 545 des élèves de sixième année de l'enseignement primaire ordinaire obtiennent le CEB. Dans le premier degré différencié de l'enseignement secondaire, c'est le cas pour 1 135 élèves de première année et 1 229 élèves de deuxième année. L'enseignement spécialisé, quant à lui, délivre peu de CEB : 149 en primaire et 369 en secondaire.

#### Évolution du taux d'obtention du CEB<sup>2</sup> en 6<sup>e</sup> primaire (fig. 19.2)

De 1999 à 2009, le taux moyen d'obtention du CEB à l'issue de la sixième primaire est de 93,4 %. Il varie peu : l'écart le plus grand est de 2,1 points (94,0 % en 2004, 91,9 % en 2000). En 2010, ce taux atteint 96,8 % et est de 95 % en 2016.

#### Parcours d'une cohorte d'élèves inscrits en 5<sup>e</sup> primaire en 2014-2015 jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans CEB (fig. 19.3)

L'obtention du CEB n'étant pas systématique en primaire, une analyse du parcours et de la certification des élèves inscrits en cinquième primaire en 2014-2015 est présentée<sup>3</sup>. Suivre ces élèves jusqu'en 2016-2017 permet d'identifier leur trajectoire scolaire, de déduire<sup>4</sup> s'ils ont obtenu ou non leur CEB, et ainsi éclairer le phénomène lié à la certification 2016.

Parmi les 49 578 élèves de cette cohorte, 2,9 % sont maintenus, en fin d'année scolaire, en cinquième primaire et réalisent une année complémentaire, 94,6 % passent en sixième année, 0,3 % poursuivent leur scolarité dans le premier degré commun et 2,1 % dans le degré différencié. Un focus sur les élèves qui suivent une sixième année (46 888 élèves) en 2015-2016 montre que 95,8 % d'entre eux obtiennent leur CEB en fin d'année, et poursuivent leur scolarité dans le premier degré commun ; 3,1 % entament l'enseignement secondaire dans le premier degré différencié ; et 1,1 % sont maintenus en primaire.

Une part importante des élèves de la cohorte, soit 90,9 %, quitte l'enseignement primaire en disposant de leur CEB ; 5,6 % en sortent sans l'avoir obtenu et 3,4 % sont maintenus en primaire.

Le taux de certification obtenu en deux ans (ou moins) s'élève à 91,5 % ; le taux d'obtention du CEB en trois ans (ou plus) est de 5,1 %.

#### Obtention du CEB dans le 1<sup>er</sup> degré différencié, selon l'âge (fig. 19.4)

En 2016, 2370 CEB ont été octroyés aux élèves du premier degré différencié. Le taux d'obtention est de 18,6 % en première année différenciée et de 44,1 % en deuxième année différenciée. La répartition de l'obtention du CEB par âge et par année d'étude apprend que 61,1 % des élèves de première année différenciée qui obtiennent le CEB sont âgés de 14 ans, soit deux ans de retard sur l'âge habituel d'obtention de ce certificat (12 ans en fin de sixième primaire). En deuxième année différenciée, 59,5 % des élèves qui obtiennent le CEB ont 15 ans et 12,9 % ont 16 ans.

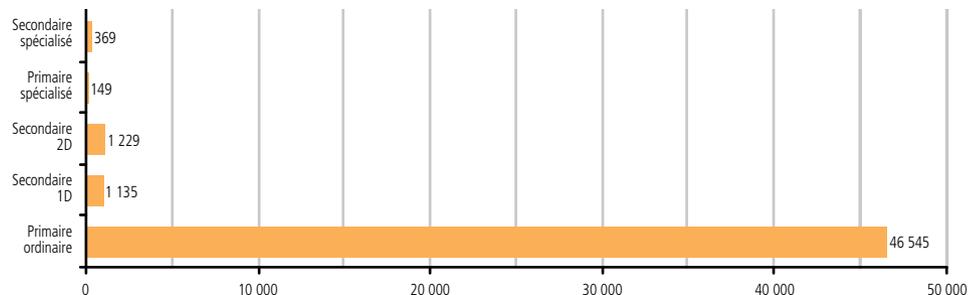
1 Depuis 2008-2009, les élèves inscrits en première année différenciée (1D), c'est-à-dire ceux n'ayant pas obtenu leur CEB en primaire, ont été soumis à l'épreuve. Ce n'est qu'à partir de 2009-2010 que la deuxième année du premier degré différencié (2D) a vu le jour parallèlement à la suppression de la deuxième professionnelle.

2 À partir de 2011, le taux d'obtention du CEB se base sur le nombre d'élèves inscrits en sixième primaire lors de la passation de l'épreuve et non plus sur le nombre d'élèves inscrits en sixième primaire au 15 janvier. Les données utilisées dans ce cadre-ci proviennent du Service des évaluations externes.

3 En 2015-2016 et 2016-2017, les élèves fréquentant une année scolaire inférieure à la cinquième primaire, l'enseignement spécialisé et ceux qui sont sortis ne sont pas comptabilisés dans la cohorte. La cohorte porte donc sur les élèves de cinquième année primaire en 2013-2014 et qui sont passés, les deux années suivantes, en cinquième ou sixième primaire, dans le degré commun ou différencié.

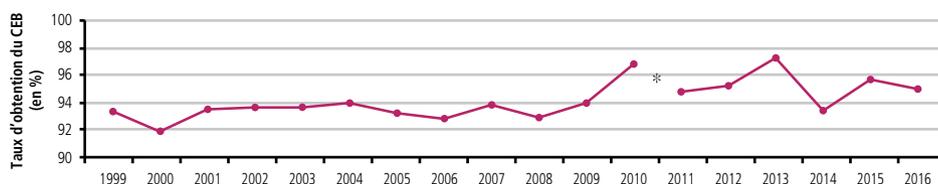
4 La base de données « Pilotage » recense l'ensemble des élèves en FW-B et permet l'analyse des parcours scolaire pour une période donnée. Cette base de données ne contient pas le champ « Obtention du CEB ». C'est pour cela que l'obtention du CEB est ici déduite de la trajectoire des élèves entre 2014-2015 et 2016-2017.

## 19.1 Nombre de CEB délivrés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'étude – Année de certification 2016



En 2016, 46 545 élèves de 6<sup>e</sup> primaire obtiennent le CEB. Dans le secondaire spécialisé, le CEB est délivré à 369 élèves.

## 19.2 Évolution du taux d'obtention du CEB en 6<sup>e</sup> primaire – Années de certification 1999 à 2016



En 2016, 95 % des élèves de 6<sup>e</sup> primaire obtiennent un CEB.

\* Voir note 2 p. 48

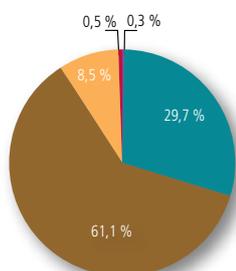
## 19.3 Parcours d'une cohorte d'élèves inscrits en 5<sup>e</sup> primaire en 2014-2015 jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans CEB

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	
5 <sup>e</sup> primaire (49 578 élèves)	5 <sup>e</sup> primaire	1 463 (2,9 %)	6 <sup>e</sup> primaire	1 160 (2,5 %)
			Degré commun	19 (0,6 %)
	6 <sup>e</sup> primaire	46 888 (94,6 %)	Degré différencié	284 (0,6 %)
			6 <sup>e</sup> primaire	534 (1,1 %)
	Degré commun	44 902 (90,6 %)		
	Degré différencié	1 452 (2,9 %)		
Degré commun	162 (0,3 %)	Degré commun	162 (0,3 %)	
Degré différencié	1 065 (2,1 %)	Degré commun	269 (0,5 %)	
		Degré différencié	796 (1,6 %)	
<b>Total</b>	<b>49 578 (100 %)</b>		<b>49 578 (100 %)</b>	

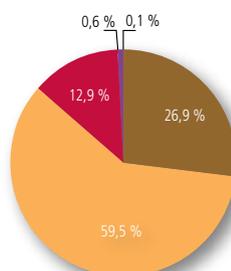
■ Sortie du primaire avec CEB  
■ Sortie du primaire sans CEB

## 19.4 Obtention du CEB dans le 1<sup>er</sup> degré différencié, selon l'âge – Année de certification 2016

**1 135 CEB en 1D**  
Taux d'obtention = 18,6 %



**1 235 CEB en 2D**  
Taux d'obtention = 44,1 %



■ 13 ans et moins  
■ 14 ans  
■ 15 ans  
■ 16 ans  
■ 17 ans et plus

Parmi les élèves qui obtiennent le CEB en 2016 en fin de 1<sup>re</sup> année du degré différencié (1D), 61,1 % ont 14 ans. Quand ils obtiennent le CEB en fin de 2D, les élèves ont majoritairement 15 ans (59,5 %).

# 20 Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice

En fin d'année scolaire 2015-2016, 73 % des élèves du deuxième degré et 86 % des élèves du troisième degré reçoivent l'attestation A (attestation de réussite). Les attestations B (attestations de réussite avec restriction) concernent 11 % des élèves du deuxième degré. Les attestations C (attestations d'échec) touchent 17 % des élèves du deuxième degré et 14 % des élèves du troisième degré.

Trois types d'attestations sont délivrés aux deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire ordinaire : l'attestation de réussite (AOA), l'attestation de réussite avec restriction (AOB) et l'attestation d'échec (AOC). L'AOB permet à l'élève qui a terminé l'année ou le degré avec fruit d'accéder à l'année supérieure avec une restriction portant sur des formes d'enseignement, des sections et/ou des options. Le refus de l'AOB, par l'élève ou son tuteur, se traduit par le redoublement de l'élève. L'attestation B est principalement délivrée au deuxième degré et ce, pour toutes les formes d'enseignement. Au troisième degré, l'attestation B ne peut être délivrée qu'au terme d'une cinquième année de l'enseignement technique de qualification.

## Répartition des attestations A, B et C par année d'études dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations A, B, C délivrées en 2016 (fig. 20.1)

Les attestations A sont délivrées à une plus grande part d'élèves inscrits dans le troisième degré que dans le deuxième degré et ce, quelque soit la forme d'enseignement. Les attestations B sont peu délivrées dans le troisième degré puisque ce dernier est un degré de détermination par opposition au deuxième degré qui est celui de l'orientation.

Des analyses supplémentaires ont montré que la part de filles obtenant l'attestation A est plus élevée que celle des garçons.

Globalement, c'est dans l'enseignement général que la part d'élèves qui obtiennent une attestation A est la plus élevée. Par ailleurs, on note que c'est en troisième année de l'enseignement professionnel que le pourcentage d'attestations C est le plus élevé. Une part importante des attestations B sont délivrées dans le deuxième degré de la section de transition.

## Répartition des attestations B dans le 2<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, et total des attestations B délivrées en 2016 par forme d'enseignement et par année d'études (fig. 20.2)

Les attestations B ont été réparties en 4 groupes, selon le type d'accès qu'elles autorisent à une forme d'enseignement. Les attestations dénommées B1 interdisent l'accès au général, les attestations B2 interdisent l'accès à la section de transition, les B3 ne donnent accès qu'à l'enseignement professionnel et enfin, les B4 portent des restrictions sur l'accès à certaine(s) option(s), et peuvent parfois être combinées à une restriction sur certaines formes ou sections.

Plus la forme d'enseignement laisse de possibilités d'orientation, plus la diversité des attestations B est grande. Ainsi, l'enseignement général délivre les quatre types d'attestations B tandis que l'enseignement professionnel ne délivre que des attestations B4.

Pour l'ensemble du deuxième degré, les attestations B1 représentent 11 % des attestations B, les attestations B2, 37 %, les attestations B3, 20 % et les attestations B4, 33 %.

Dans l'enseignement général, les attestations B2 sont celles qui sont le plus délivrées (44 %). En troisième année du général, l'attestation B2 représente 59 % des attestations délivrées, tandis qu'en quatrième année du général, l'attestation la plus délivrée est la B4 (47 %).

Dans l'enseignement technique de transition, la répartition des attestations B se présente comme suit : 62 % d'attestations B2, 17 % de type B3 et 21 % de type B4. Aussi bien pour la troisième que pour la quatrième année de l'enseignement technique de transition, l'attestation la plus délivrée est la B2.

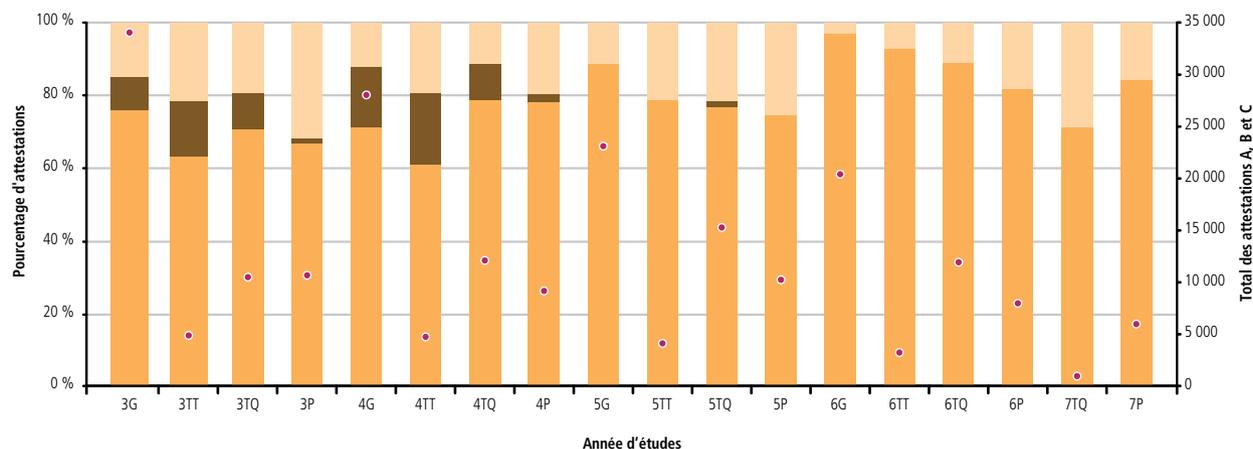
Dans l'enseignement technique de qualification, 72 % des attestations B sont de type B3 et 28 % de type B4. Parmi les élèves inscrits en 3TQ ayant reçu une attestation B, 79 % obtient une attestation B3. En 4TQ, ils sont 65 % à obtenir ce type d'attestations.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel, 100 % des attestations B sont donc de type B4.

## GLOSSAIRE

- AOA : Attestation d'Orientation A ou attestation de réussite de l'année d'études délibérée.
- AOB : Attestation d'Orientation B ou attestation de réussite avec, pour le passage à l'année supérieure, restriction sur le choix de la section, de la forme ou de l'option.
- AOC : Attestation d'Orientation C ou attestation d'échec.
- B1 : AOB dont la restriction porte sur l'enseignement général.
- B2 : AOB avec restriction sur toute la section de transition.
- B3 : AOB donnant uniquement accès à l'enseignement professionnel.
- B4 : Autres AOB qui portent des restrictions sur une option et peuvent parfois être combinées avec une restriction sur certaines formes ou sections.

## 20.1 Répartition des attestations A, B et C par année d'études dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations A, B, C délivrées en 2016

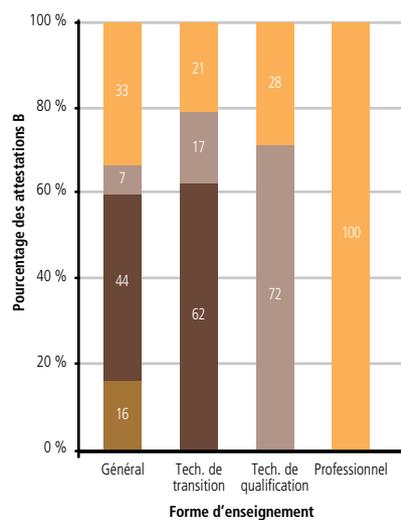


En 2016, 76 % des élèves inscrits en troisième année de l'enseignement général obtiennent une attestation A, 9 % une attestation B et 14 % une attestation C ; le total des attestations (A, B et C) étant de 34 051.

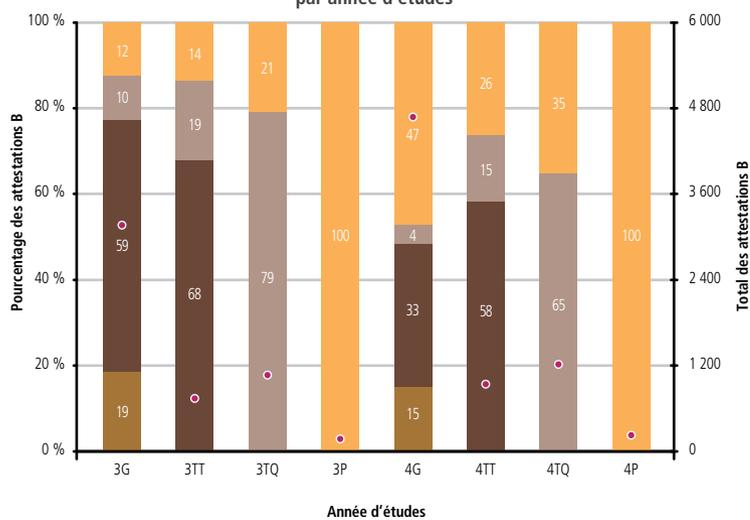
■ A  
■ B  
■ C  
● Total des attestations A, B et C

## 20.2 Répartition des attestations B dans le 2<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et total des attestations B délivrées en 2016 par forme d'enseignement et par année d'études

### Répartition des attestations B dans le 2<sup>e</sup> degré



### Répartition des attestations B dans le 2<sup>e</sup> degré par année d'études



En 2016, dans l'enseignement général, 44 % des attestations B sont de type B2. Elles représentent 62 % dans l'enseignement technique de transition. Aussi, 3162 attestations B ont été délivrées aux élèves de troisième année de l'enseignement général : 19 % sont de type B1, 59 % de type B2, 10 % de type B3 et 12 % de type B4.

■ B1  
■ B2  
■ B3  
■ B4  
● Total des attestations B

En 2016<sup>1</sup>, le taux de certification<sup>2</sup> en sixième année de l'enseignement secondaire de plein exercice se situe aux alentours de 95,5 % pour l'enseignement général et autour de 79 % dans l'enseignement professionnel. Ce taux de certification est plus élevé chez les filles. La majorité des élèves de la section de qualification se dotent de la double certification (certificat de qualification, d'une part, et certificat d'études ou certificat d'enseignement secondaire supérieur, d'autre part). Un lien s'observe, tant en technique de qualification qu'en professionnel, entre la double certification et le retard scolaire : les élèves dits « à l'heure »<sup>3</sup> sont plus enclins à décrocher les deux certificats.

Le type de certificats varie selon la section et la forme d'enseignement que suivent les élèves. L'enseignement général, artistique de transition et technique de transition délivre le CESS. L'enseignement artistique et technique de qualification délivre le CESS et/ou un CQ6. L'enseignement professionnel permet d'obtenir un CE et/ou un CQ6. En principe, ces certificats visent des finalités différentes : le marché de l'emploi pour les CQ6, l'enseignement supérieur pour le CESS, l'accession à la septième année professionnelle pour le CE. Quand un seul certificat est obtenu, il s'agit principalement du CE en professionnel et du CESS en technique de qualification.

#### Certification en 6<sup>e</sup> année du secondaire, par sexe et par forme d'enseignement (fig. 21.1)

En 2016, c'est dans l'enseignement général que le taux de certification est le plus élevé (95,5 %), et dans la forme professionnelle qu'il est le plus faible (79 %). La proportion de filles à être certifiées est systématiquement plus importante que celle des garçons.

#### Types de certificats obtenus en 6<sup>e</sup> année du secondaire, dans les formes qualifiantes selon le sexe : technique de qualification et professionnel – Année de certification 2016 (fig. 21.2)

En sixième année de l'enseignement technique de qualification<sup>4</sup>, 36 % des filles obtiennent un CESS seul contre 22 % de garçons. Par contre, les CESS et CQ6 sont délivrés conjointement à une part plus importante de garçons que de filles. Si la majorité des élèves de cette section acquièrent un certificat de qualification (CQ6), la quasi-totalité obtient un CESS permettant de poursuivre des études supérieures.

En sixième année de l'enseignement professionnel, les profils sont similaires à ceux des élèves fréquentant l'enseignement technique de qualification. En effet, une part plus importante de filles<sup>5</sup> que de garçons obtient leur CE seul donnant accès à la septième année (respectivement, 29 % et 7 %). Par contre, une part plus importante de garçons que de filles décroche une double certification (CE + CQ6), à savoir 88 % et 68 %.

La délivrance du CQ6 seul ne concerne qu'une faible part d'élèves aussi bien en technique de qualification qu'en professionnel.

#### Types de certificats obtenus en 6<sup>e</sup> année du secondaire, dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe et le retard scolaire – Année de certification 2016 (fig. 21.3)

Dans l'enseignement technique de qualification, la double certification est obtenue par 64 % des filles à l'heure et 83 % des garçons à l'heure, par 61 % des filles en retard d'un an et 77 % des garçons en retard d'un an, et par 61 % des filles en retard de deux ans et plus et 72 % des garçons en retard de deux ans et plus.

Dans l'enseignement professionnel, 66 % des filles à l'heure et 95 % des garçons à l'heure obtiennent à la fois un CE et un CQ6. Cela concerne aussi 71 % des filles en retard d'un an et 90 % des garçons en retard d'un an, et 66 % des filles en retard de deux ans et plus et 86 % des garçons en retard de deux ans et plus.

Aussi bien en technique de qualification qu'en professionnel, les élèves en retard scolaire sont proportionnellement plus nombreux à recevoir un certificat du type CE ou CESS sans qualification que ceux « à l'heure ». Il est donc difficile de lier le retard scolaire à l'obtention préférentielle d'une qualification professionnelle. Tout au plus peut-on dire que les élèves ayant accumulé le plus grand retard ont, plus que les autres, tendance à n'obtenir qu'un seul certificat.

Quelle que soit la forme, on constate que l'obtention d'un CQ6 seul, en sixième secondaire, est rare.

#### GLOSSAIRE

CESS : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur délivré en 6<sup>e</sup> de l'enseignement de transition ou de l'artistique et technique de qualification. Il donne accès à l'enseignement supérieur de type court et de type long.

CE : Certificat d'Études de 6<sup>e</sup> professionnelle, sanctionnant une année d'étude réussie indépendamment de l'octroi du CQ6. Le CE donne accès à la 7<sup>e</sup> professionnelle.

CQ6 : Certificat de Qualification obtenu au terme d'une 6<sup>e</sup> année de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement artistique et technique de qualification. Le CQ6 est spécifique à l'option choisie et peut être valorisé sur le marché de l'emploi. La présentation de l'examen qui le délivre est optionnelle.

1 Pour l'année 2016, les informations relatives aux certifications ont été récoltées dans 446 établissements organisant une sixième année secondaire sur 458.

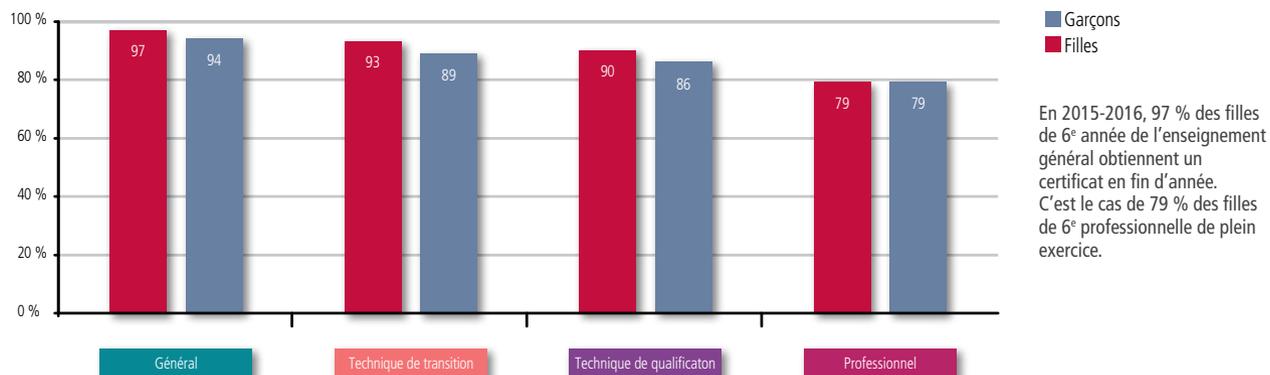
2 Le taux de certification est le rapport, exprimé en pourcents, entre le nombre de certificats obtenus au 15 septembre 2016 et le nombre d'élèves inscrits en sixième année de l'enseignement ordinaire de plein exercice au 15 janvier 2016.

3 Les élèves qui ont 18 ans ou moins l'année où ils reçoivent leur certificat de 6<sup>e</sup> sont dits « à l'heure », ceux qui ont 19 ans sont dits « en retard d'un an » et ceux qui ont plus de 19 ans « en retard de plus d'un an ».

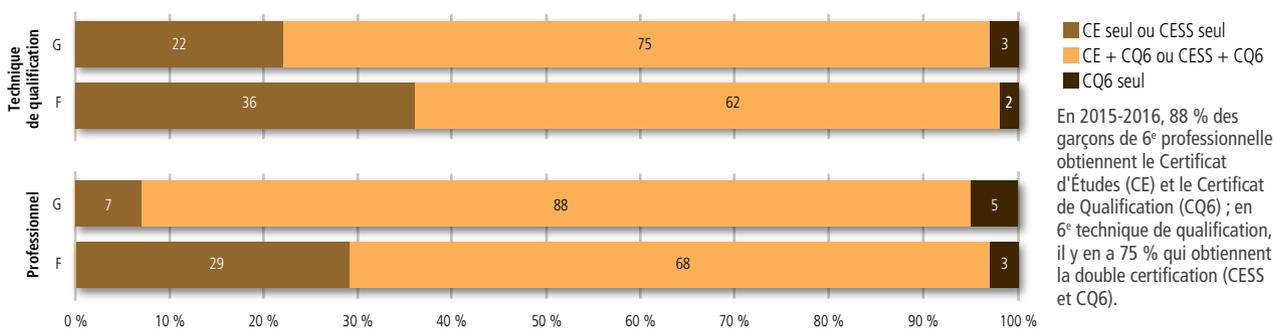
4 Quatre options de l'enseignement technique de qualification ne donnent pas accès à un CQ6. Il s'agit des options « Arts plastiques », « Art et structure de l'habitat », « Techniques sociales » et « Aspirant en nursing ». Ces options, sans profil de qualification, donnent accès au seul CESS au terme de la 6<sup>e</sup> année. On compte 2 273 élèves dans ce cas (1 701 filles et 572 garçons, toutes options confondues).

5 Les 29 % de filles de 6P ayant obtenu leur CE sont au nombre de 930 dont 790 (soit 84,95 %) terminent une sixième « Puériculture ».

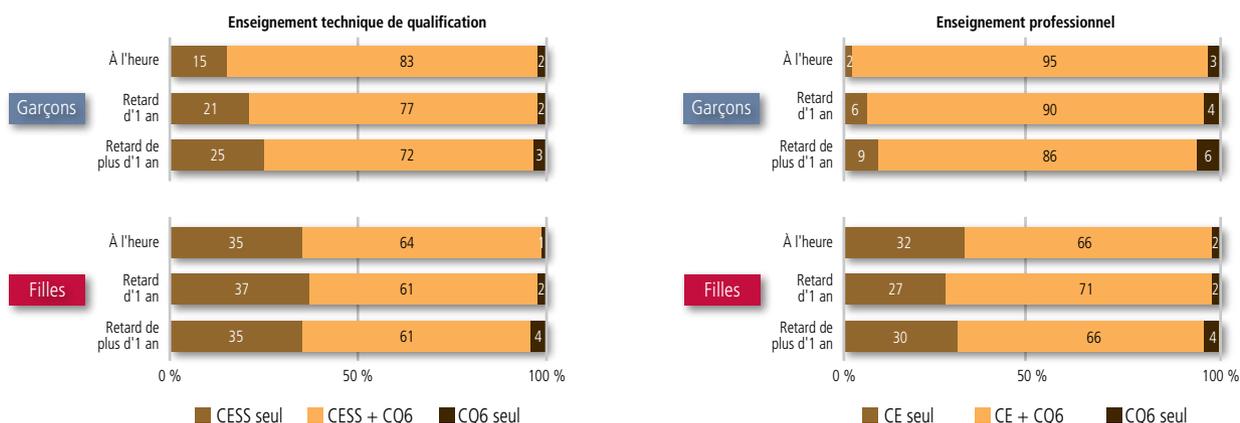
## 21.1 Certification en 6<sup>e</sup> année du secondaire, par sexe et par forme d'enseignement



## 21.2 Types de certificats obtenus en 6<sup>e</sup> année du secondaire, dans les formes qualifiantes selon le sexe : technique de qualification et professionnel – Année de certification 2016



## 21.3 Types de certificats obtenus en 6<sup>e</sup> année du secondaire, dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe et le retard scolaire – Année de certification 2016



En 2015-2016, 83 % des garçons de 6<sup>e</sup> technique de qualification à l'heure obtiennent simultanément le CESS et le CQ6 ; ce taux est de 72 % pour les garçons qui accusent un retard de plus d'1 an.

Les élèves de 15 ans de la Fédération Wallonie-Bruxelles situent leur niveau de satisfaction par rapport à la vie en général à 7,5 en moyenne sur une échelle de 0 à 10. À cet égard, ils se différencient peu des élèves de dix pays limitrophes ou comparables. Les garçons se disent un peu plus satisfaits de leur vie que les filles. En FW-B, les filles et les garçons de 15 ans expriment un sentiment d'appartenance à leur école assez prononcé. Un peu plus d'un tiers des élèves déclarent subir des violences verbales d'autres élèves à l'école. Les violences physiques sont moins courantes et concernent davantage les garçons. L'anxiété suscitée par les évaluations n'est pas négligeable et concerne, elle, davantage les filles.

Depuis l'an 2000, le Programme pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) évalue tous les trois ans les compétences d'un échantillon représentatif (N=3 594) des jeunes de 15 ans en lecture, en mathématiques et en sciences. Outre les tests de performance, les élèves complètent un questionnaire de contexte qui permet notamment de dégager des thématiques pertinentes pour l'action publique. Les indicateurs de bien-être à l'école en font partie. L'intérêt pour ceux-ci est d'autant plus pertinent que le Pacte pour un enseignement d'excellence inscrit le bien-être de l'enfant parmi ses cinq axes stratégiques.

#### Satisfaction des élèves par rapport à la vie en général en FW-B et dans dix autres pays ou systèmes éducatifs (fig. 22.1)

En 2015, les élèves devaient répondre à la question *Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre vie actuelle en général ?* sur une échelle de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (entièrement satisfait). Le bien-être tel qu'il est mesuré ici est donc envisagé d'un point de vue global et subjectif. Sachant que ce type d'indicateur est affecté par des biais culturels, le niveau de satisfaction moyen en FW-B, par prudence, n'est comparé qu'à celui d'une dizaine de pays ou systèmes éducatifs proches et non pas à l'ensemble des pays de l'OCDE ou à sa moyenne.

La figure 22.1 montre que dans les pays considérés, le niveau moyen de satisfaction par rapport à la vie en général varie entre 7,9 (7,84 ; 7,94) en Finlande et 6,9 (6,82 ; 6,97) en Italie. Avec une moyenne de 7,5 (7,40 ; 7,58), la FW-B se situe en 5<sup>e</sup> position sur les 11 pays retenus pour l'analyse.

Partout, les garçons de 15 ans se disent un peu plus satisfaits que les filles. En FW-B, cette différence est relativement faible (moins prononcée par exemple qu'au Luxembourg et qu'en Allemagne), mais elle est significative sur le plan statistique : 7,2 (7,08 ; 7,32) pour les filles et 7,8 (7,67 ; 7,88) pour les garçons.

#### Distribution des scores de satisfaction par rapport à la vie en général en FW-B (fig. 22.2)

La figure 22.2 montre que 91 % (90,5 ; 92,9) des élèves en FW-B s'estiment au moins moyennement satisfaits de leur vie en général (score égal ou supérieur à 5). Ils sont 58 % (55,8 ; 59,7) à être très satisfaits (score égal ou supérieur à 8). C'est parmi les 15 % (13,3 ; 16,8 %) d'élèves entièrement satisfaits (10/10) que la différence entre les filles et les garçons se marque le plus à l'avantage de ces derniers (11 % (9,2 ; 13,5) de filles et 19 % (16,1 ; 21,3) de garçons).

La figure ne le montre pas, mais les données indiquent aussi que les élèves issus de l'immigration, dans leur ensemble, ne se différencient pas des élèves natifs à cet égard.

#### Qualité de vie des jeunes à l'école – Sentiment d'appartenance à l'école en FW-B (fig. 22.3)

La satisfaction des élèves de 15 ans par rapport à la vie en général est positivement corrélée avec leur sentiment d'appartenance à leur école (corr=0,30). Globalement, les élèves expriment un sentiment positif d'appartenance à l'école : 88 % (86,2 ; 89,0) des élèves se sentent appréciés par les autres, 83 % (81,1 ; 83,9) déclarent se faire facilement des amis à l'école. Leurs avis sont plus mitigés par rapport à l'affirmation *Je me sens chez moi à l'école* (49 % (47,0 ; 50,6)). En revanche, ils ne sont que 10 % (9,0 ; 11,6) à déclarer se sentir seuls à l'école et 14 % (12,8 ; 16,1) disent s'y sentir comme un étranger. Un peu moins d'un élève sur cinq se sent mal à l'aise ou pas à sa place dans son école. Le sentiment d'appartenance à l'école des filles diffère très peu de celui des garçons.

#### Qualité de vie des jeunes à l'école – Violence subie de la part d'autres élèves à l'école (fig. 22.4)

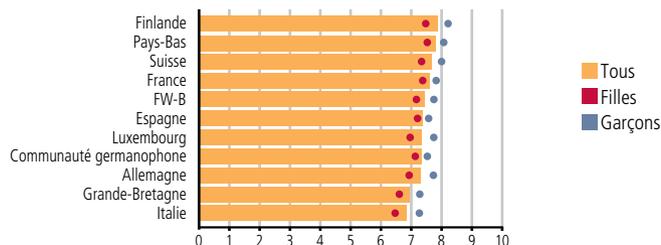
La satisfaction des élèves de 15 ans par rapport à la vie en général est négativement corrélée avec leur sentiment de subir de la violence d'autres élèves (corr=-0,26). Plus d'un tiers des élèves déclarent subir de la violence verbale à l'école (insultes 43 % (41,4 ; 45,2) ou moqueries 35 % (33,4 ; 37,2)). Le plus souvent, c'est quelques fois par an, mais dans 6 % des cas environ, c'est au moins une fois par semaine. Les violences physiques et les menaces concernent environ 10 % des élèves et concernent davantage les garçons. En revanche, les filles se sentent plus touchées que les garçons par la circulation de mauvaises rumeurs (32 % (29,4 ; 34,8) et par la mise à l'écart volontaire (24 % (21,6 ; 25,9)).

#### Qualité de vie des jeunes à l'école – Anxiété face à l'évaluation (fig. 22.5)

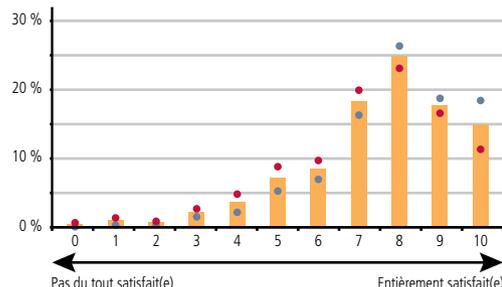
Des proportions non négligeables d'élèves se disent anxieux face à l'évaluation : de 33 % (31,4 ; 35,5) pour *Je suis très tendu(e) quand j'étudie pour un contrôle* à 71 % (69,6 ; 72,6) pour *J'ai peur d'avoir de mauvais points à l'école*. Pour tous les items proposés, les filles se disent plus anxieuses que les garçons. Par exemple, à l'affirmation *Même si je me suis bien préparé(e) pour un contrôle, je me sens très angoissé(e)*, 61 % (58,4 ; 63,0) des filles répondent « d'accord » ou « tout à fait d'accord » contre 41 % (38,2 ; 43,8) des garçons.

1 S'agissant d'une étude réalisée auprès d'un échantillon d'élèves de 15 ans, toute mesure est entachée d'une part d'incertitude. Chaque statistique est accompagnée d'un intervalle de confiance : à 95 % de confiance, la valeur vraie se situe ainsi entre les bornes notées entre parenthèses. Les résultats doivent toujours être interprétés en gardant à l'esprit cette incertitude d'échantillonnage.

## 22.1 Satisfaction des élèves par rapport à la vie en général en FW-B et dans dix autres pays ou systèmes éducatifs\*



## 22.2 Distribution des scores de satisfaction par rapport à la vie en général en FW-B

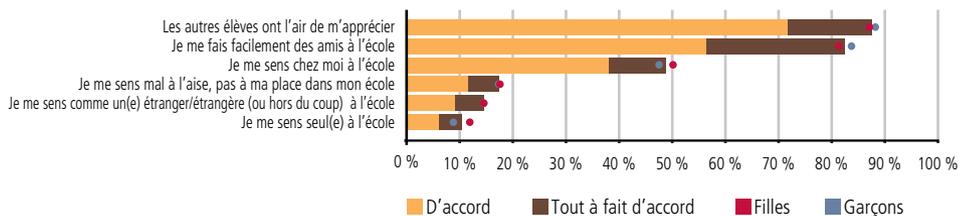


En FW-B, le niveau de satisfaction moyen des élèves de 15 ans par rapport à la vie en général s'élevé à 7,5 (7,40 ; 7,58) sur une échelle de 0 à 10 (PISA 2015). À cet égard, ils se différencient peu de ceux d'une dizaine d'autres pays. Partout, les garçons se disent un peu plus satisfaits que les filles.

En FW-B, 91 % (90,5 ; 92,9) des élèves se déclarent moyennement à entièrement satisfaits (score égal ou supérieur à 5). Ils sont 58 % (55,8 ; 59,7) à être très satisfaits (score égal ou supérieur à 8).

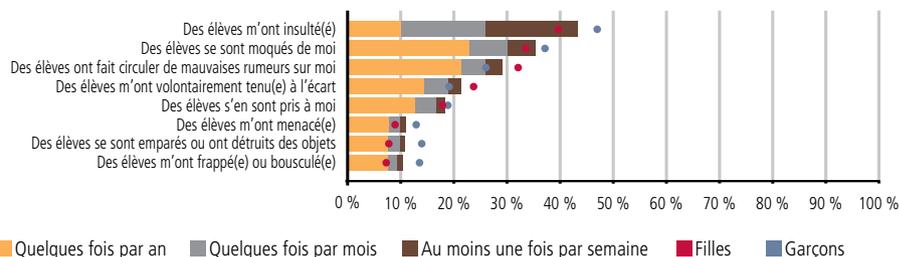
\* La Flandre n'a pas administré cette question.

## 22.3 Qualité de vie des jeunes à l'école – Sentiment d'appartenance à l'école en FW-B



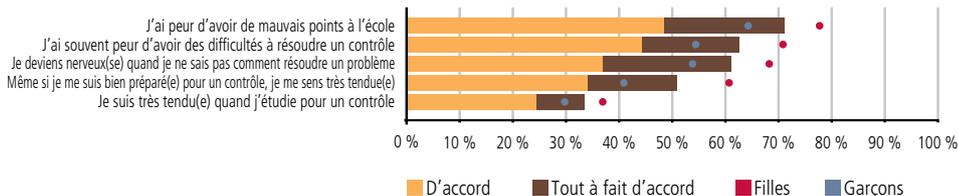
En FW-B, les élèves de 15 ans expriment un sentiment d'appartenance à leur école assez prononcé. Ils sont 88 % (86,2 ; 89,0) à se sentir appréciés par les autres élèves et 82 % (81,1 ; 83,9) déclarent qu'ils se font facilement des amis à l'école. Ils ne sont que 10 % (9,0 ; 11,6) à se sentir seuls à l'école et 14 % (12,8 ; 16,1) à s'y sentir comme un étranger. Les filles et les garçons se différencient très peu à cet égard.

## 22.4 Qualité de vie des jeunes à l'école – Violence subie de la part d'autres élèves à l'école



En FW-B, plus d'un tiers des élèves de 15 ans déclarent subir des violences verbales (insultes 43 % (41,4 ; 45,2) ou moqueries 35 % (33,4 ; 37,2)). Les violences physiques et les menaces concernent environ 10 % (9,0 ; 11,6) des élèves et sont plus le fait des garçons.

## 22.5 Qualité de vie des jeunes à l'école – Anxiété face à l'évaluation



En FW-B, des proportions non négligeables d'élèves se disent anxieux face à l'évaluation : de 33 % (31,4 ; 35,5) pour *Je suis très tendu(e) quand j'étudie pour un contrôle* à 71 % (69,6 ; 72,6) pour *J'ai peur d'avoir de mauvais points à l'école*. Globalement, les filles se disent plus anxieuses que les garçons.

# 23 Titres requis, suffisants, de pénurie et autres détenus par les nouveaux enseignants, par fonction, dans l'enseignement fondamental et secondaire

**Dans l'enseignement fondamental, parmi les jeunes enseignants, les fonctions d'instituteur primaire en immersion linguistique, maître de morale ou de religion, maître de seconde langue et maître de philosophie et citoyenneté présentent des proportions de titres de pénurie ou non listés particulièrement élevées (>15 %). Dans le secondaire, les nouveaux professeurs de pratique professionnelle et, dans une moindre mesure, de cours techniques ont rarement un titre requis ou suffisant. Les titres de pénurie ou non listés sont également particulièrement fréquents (>25 %) au degré inférieur parmi les professeurs de langues modernes et philosophie et citoyenneté et au degré supérieur chez les professeurs de morale/religion, géographie, philosophie et citoyenneté et mathématiques.**

La réforme des titres et fonctions, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2016, a instauré un régime de fonctions et de titres pour un enseignement commun à tous les réseaux. À chaque fonction est désormais liée une liste de titres déclinés en titres requis (TR), suffisants (TS) et de pénurie (TP). Au primo-recrutement, il y a toujours priorité du TR sur le TS, puis du TS sur le TP. En l'absence de TR/TS/TP, il reste possible, à certaines conditions, de recruter un titulaire d'un autre titre, non listé (TNL).

À chaque combinaison Fonction/Titre correspond un barème, dégressif selon la catégorie et le niveau du titre.

Ces règles s'appliquent intégralement aux enseignants entrés en fonction à partir du 1/09/2016 ainsi qu'aux temporaires totalisant moins de 316 jours d'ancienneté répartis sur minimum 2 années scolaires au cours des 5 dernières années. Les autres enseignants bénéficient d'un régime transitoire qui garantit notamment le maintien de leur barème lorsqu'il est supérieur à celui de la réforme.

La figure 23.0 présente, à titre d'exemple<sup>1</sup>, le classement des titres pour les professeurs de cours généraux (CG).

Cet indicateur analyse, pour les principales fonctions de l'enseignement obligatoire, le classement des titres détenus par les enseignants exerçant en juin 2018 qui sont soumis aux règles de la réforme sans bénéficier d'un régime transitoire, soit 12,4 % du total des enseignants. Il est en effet possible pour cette catégorie d'enseignants d'établir des statistiques exhaustives. La proportion de nouveaux enseignants exerçant sur base d'un TP ou d'un TNL est en outre vraisemblablement un bon indicateur du degré de pénurie dans la fonction concernée.

## Répartition par fonction des nouveaux enseignants de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé selon le titre détenu – Situation au 1<sup>er</sup> juin 2018 (fig. 23.1)

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, dans l'enseignement fondamental, il a été particulièrement difficile de recruter des enseignants titulaires du titre requis dans les fonctions de maître de seconde langue, maître de morale ou de religion, maître de philosophie et de citoyenneté et instituteur primaire en immersion. La proportion de nouveaux enseignants qui n'ont qu'un titre de pénurie ou un titre non listé y atteignait en effet respectivement 36 %, 28 %, 17 % et 16 % en juin 2018. À l'inverse, plus de 97 % des jeunes instituteurs maternels, instituteurs primaires, maîtres de psychomotricité et maîtres d'éducation physique possèdent le titre requis ou un titre suffisant. Par rapport à l'année scolaire 2016-2017, une proportion significativement plus importante de nouveaux instituteurs maternels en immersion linguistique disposent d'un titre requis ou suffisant : 93 % en juin 2018, contre 63 % en 2017.

## Répartition par fonction des nouveaux enseignants de l'enseignement secondaire inférieur selon le titre détenu – Situation au 1<sup>er</sup> juin 2018 (fig. 23.2)

Dans l'enseignement secondaire inférieur, seules les fonctions de professeur d'éducation physique, de formation générale de base et de sciences humaines/histoire/géographie comptaient en juin 2018 une proportion de nouveaux enseignants titulaires d'un titre requis ou suffisant supérieure à 90 %. Les taux sont en hausse pour les professeurs de français (91 % en 2018 contre 89 % en 2017) et mathématiques (87 % en 2018 contre 84 % en 2017). Les fonctions de professeur de pratique professionnelle et de cours techniques restent les plus touchées par la difficulté d'engager des titres requis ou suffisants, avec des proportions respectives de 37 % et 54 %, contre 31 % et 56 % en 2017<sup>2</sup>. Pour les cours généraux, à l'instar de l'année précédente, la proportion de détenteurs de titres de pénurie ou non listés a été particulièrement élevée parmi les nouveaux professeurs de philosophie et citoyenneté (34 %), langues modernes (30 %), morale/religion (22 %), sciences économiques (20 %), sciences (19 %), éducation plastique/musique (16 %) et mathématiques (13 %).

## Répartition par fonction des nouveaux enseignants de l'enseignement secondaire supérieur selon le titre détenu – Situation au 1<sup>er</sup> juin 2018 (fig. 23.3)

Au secondaire supérieur, le constat concernant les professeurs de pratique professionnelle et de cours techniques s'est légèrement amélioré en 2017-2018, avec 27 % et 46 % de titres requis ou suffisants, contre respectivement 21 % et 38 % en 2016-2017.

De manière générale, les taux de titres de pénurie ou non listés sont systématiquement supérieurs à ceux observés au degré inférieur, la fonction de professeur d'histoire étant la seule à dépasser les 90 % de titres requis ou suffisant (aucune fonction n'atteignait les 90 % en mai 2017). Des taux de titres de pénurie ou non listés particulièrement élevés affectent les fonctions de professeur de morale ou de religion (39 %) et, dans les cours généraux, géographie (48 %), philosophie et citoyenneté (46 %), mathématiques (26 %), langues modernes (26 %), éducation physique (24 %) et sciences économiques (23 %). Les fonctions de professeur de français (16 %), sciences humaines/sciences sociales (12 %), latin/grec (12 %) et sciences (10 %) sont également, dans une moindre mesure toutefois, touchées par la pénurie.

1 La liste complète des titres qui sont liés à chaque fonction est disponible via le moteur de recherche PRIMOWEB sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be) dans la rubrique : Carrières dans l'enseignement/ Enseignants/ Réforme des titres et fonctions/Fonctions.

2 Il s'agit souvent de professionnels qui entrent dans l'enseignement sans titre pédagogique, le CAP étant éventuellement acquis par la suite.

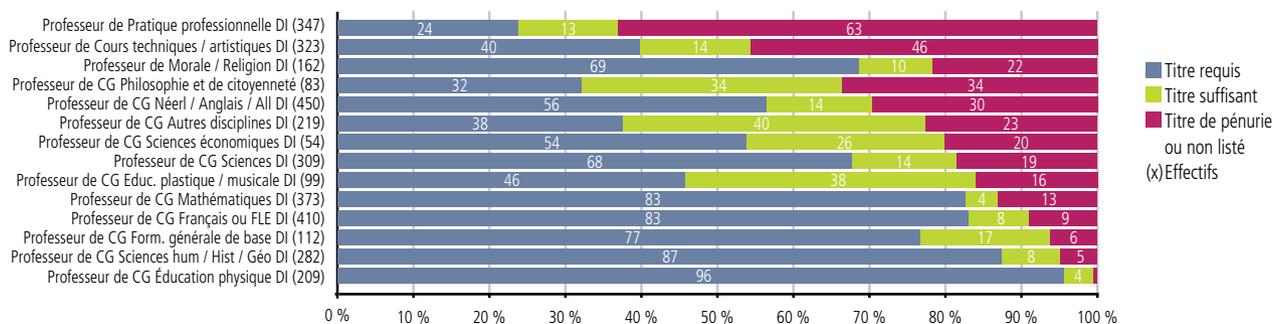
## 23.0 Classement des titres pour les professeurs de cours généraux (CG)

Niveaux	Catégorie	Titres
Secondaire inférieur	Requis	Bachelier-AESI de la discipline X ou Master de la discipline X + titre pédagogique + module DI
	Suffisant	Master de la discipline X ou discipline connexe + titre pédagogique sans module DI ou Bachelier d'une discipline connexe + titre
	Pénurie	Bachelier ou Master de la discipline X ou discipline connexe sans titre pédagogique
	Non listé	Tout autre titre accepté par la Chambre de la pénurie
Secondaire supérieur	Requis	Master de la discipline X + AESS/AESI/CAP
	Suffisant	Master de la discipline X sans titre pédagogique ou Master d'une discipline connexe + AESS/AESI/CAP
	Pénurie	Bachelier de la discipline X avec ou sans titre pédagogique ou Master d'une discipline connexe sans titre pédagogique
	Non listé	Tout autre titre accepté par la Chambre de la pénurie

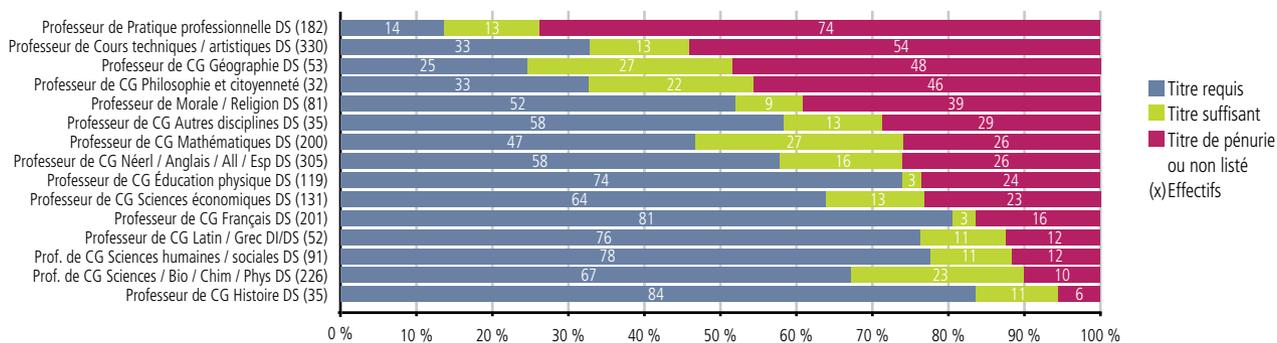
## 23.1 Répartition par fonction des nouveaux enseignants de l'enseignement fondamental selon le titre détenu – Situation au 1<sup>er</sup> juin 2018



## 23.2 Répartition par fonction des nouveaux enseignants de l'enseignement secondaire inférieur selon le titre détenu – Situation au 1<sup>er</sup> juin 2018



## 23.3 Répartition par fonction des nouveaux enseignants de l'enseignement secondaire supérieur selon le titre détenu – Situation au 1<sup>er</sup> juin 2018



Dans l'enseignement secondaire du degré supérieur, au 1<sup>er</sup> juin 2018, parmi les nouveaux professeurs de CG Mathématiques (200 ETP), 47 % possèdent le titre requis, 27 % ont un titre suffisant et 26 % ne disposent que d'un titre de pénurie ou d'un titre non listé.

# 24 Diplômes des enseignants de l'enseignement fondamental

**En janvier 2018, 98,8 % des enseignants de l'enseignement fondamental disposent d'un titre pédagogique, tant dans l'enseignement ordinaire que spécialisé. 57,2 % ont au maximum un diplôme d'instituteur primaire, 30,2 % un diplôme d'instituteur maternel, 7,8 % sont des AESI, et 3 % ont, généralement en complément à leur titre initial, un diplôme de niveau master, pour la plupart en sciences de l'éducation. Toutefois, 11 % des maîtres de religion ou de morale, 10,6 % des maîtres de seconde langue et 7,1 % des maîtres de philosophie et de citoyenneté ne possèdent aucun titre pédagogique.**

Dans l'enseignement maternel, 99,8 % des instituteurs maternels titulaires de classe disposent d'un titre pédagogique ; 95 % sont bacheliers instituteurs maternels (sans master), 2,6 % bacheliers instituteurs primaire et 1,2 % bacheliers AESI ; 1 % (107 ETP) sont titulaires, en complément à leur diplôme d'instituteur, d'un master en sciences de l'éducation, ce qui leur permet, depuis 2009, de bénéficier d'une échelle de traitement supérieure (barème 501).

La grande majorité des maîtres de psychomotricité sont soit des instituteurs maternels (53 %), qui ont pour la plupart suivi une formation complémentaire en psychomotricité, soit des AESI en éducation physique (32,6 %). Cette fonction compte également 1,4 % d'instituteurs primaires, 9,4 % de bacheliers non pédagogique, dont plus de la moitié sans titre pédagogique complémentaire, et 3,4 % de masters, principalement en éducation physique.

Dans l'enseignement primaire, 99,4 % des instituteurs primaires titulaires de classe ou maîtres d'adaptation disposent d'un titre pédagogique : 93 % ont un diplôme d'instituteur primaire non complété par un master, 2 % sont instituteurs maternels, 1,2 % sont AESI, et 3,4 % (766 ETP) possèdent un titre de master, dans leur grande majorité en sciences de l'éducation, en complément à leur formation initiale d'instituteur ou AESI. Les titulaires d'un master sont en constante augmentation : ils étaient 2 % en janvier 2015, 2,3 % en 2016, 2,7 % en 2017 et 3,4 % en 2018.

Les maîtres d'éducation physique (1 789 ETP) sont à 96,1 % des AESI formés dans cette discipline et 3,2 % sont titulaires d'un master, la plupart du temps en éducation physique (dans 90,6 % des cas accompagnés d'un titre pédagogique). Des proportions similaires sont observées tant dans l'enseignement ordinaire que spécialisé. Au total, presque tous ces enseignants sont détenteurs d'un titre pédagogique (1 778 ETP soit 99,4 %).

En ce qui concerne les maîtres de seconde langue, la répartition est plus diversifiée, avec une proportion globale de 10,6 % d'enseignants sans titre pédagogique. 69,2 % de ces maîtres sont AESI (principalement en langues germaniques) et 11,8 % instituteurs primaires, pour moitié titulaires d'un certificat de connaissance approfondie de la langue enseignée ou d'un diplôme de la Communauté flamande. Les titulaires d'un master représentant 7,2 % de l'ensemble, disposent pour près de deux tiers d'un titre pédagogique. Enfin, 5,5 % possèdent un titre de bachelier non pédagogique, complété dans 30 % des cas par un CAP, et 5 % n'ont qu'un diplôme de niveau secondaire, pour la plupart (70 %) sans titre pédagogique complémentaire.

Les maîtres de religion ou de morale se caractérisent quant à eux par une proportion particulièrement élevée (11 %) d'enseignants ne possédant aucun titre pédagogique reconnu par la Fédération.

Parmi les maîtres de religion islamique (229 ETP), israélite (6 ETP) et protestante (101 ETP), la majorité a obtenu un CAER tandis qu'une part relativement importante n'a pas de composante pédagogique, respectivement 30,7 %, 14,1 % et 13,2 %. Les maîtres de morale et de religion catholique se distinguent par un taux de diplômés avec titre pédagogique nettement supérieur à la moyenne de ce groupe de fonctions, soit respectivement 96,7 % et 97,1 %.

Les maîtres de philosophie et citoyenneté (369 ETP) sont majoritairement des instituteurs primaires (60,8 %) ; les détenteurs d'un master représentent 11,4 % de l'ensemble et les AESI 11,2 %. La proportion globale d'enseignants de cette fonction ayant un titre pédagogique s'élève à 92,9 %.

La répartition des enseignants du fondamental selon le niveau du diplôme est, pour chaque fonction, relativement comparable dans l'enseignement spécialisé et dans l'enseignement ordinaire, à l'exception des maîtres de psychomotricité et des maîtres de seconde langue, pour lesquels le nombre d'effectifs dans l'enseignement spécialisé est cependant marginal.

## GLOSSAIRE

- AESI : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (régent)
- AESS : agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, titre complémentaire à un master.
- BACHELIER : terme générique désignant tous les diplômes de 1er cycle universitaire et supérieurs de type court (candidatures, graduats, régendats, bacheliers)
- CAER : certificat d'aptitude à l'enseignement religieux, délivré par le chef de culte
- CAP : terme générique incluant les Certificats d'aptitude pédagogique, délivrés par un établissement de promotion sociale ou par le jury de la FW-B en complément à un master, bachelier, diplôme de niveau secondaire ou à une expérience professionnelle reconnue, et les anciens Diplômes d'aptitude pédagogique (DAP) et Certificats de cours normaux techniques moyens (CNTM).
- ETP : équivalent temps-plein rémunéré par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'exception des enseignants en DPPR
- MASTER : terme générique désignant tous les diplômes de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle universitaire et supérieurs de type long (licences, masters, ingéniorats...)

## 24.1 Nombre et pourcentage d'enseignants de l'enseignement fondamental (ETP) par fonction et niveau de diplôme – Situation en janvier 2018

Fonction	Niveau du diplôme le plus élevé détenu par l'enseignant	FONDAMENTAL ORDINAIRE + SPÉCIALISÉ				ORDINAIRE	SPÉCIALISÉ
		Avec titre pédagogique*	Sans titre pédagogique*	Total	Pourcentage	Pourcentage avec titre pédagogique	Pourcentage avec titre pédagogique
Instituteur maternel	Master	107	2	109	1,0 %	99,8 %	99,8 %
	Bachelier AESI	137		137	1,2 %		
	Bachelier Instituteur primaire	293		293	2,6 %		
	Bachelier Instituteur maternel	10 757		10 757	95,0 %		
	Bachelier non pédagogique	3	8	10	0,1 %		
	Secondaire supérieur, autres	1	17	18	0,2 %		
	TOTAL	11 297	26	11 323	100 %		
Maitre de psychomotricité	Master	17	10	27	3,4 %	93,6 %	93,7 %
	Bachelier AESI	262		262	32,6 %		
	Bachelier Instituteur primaire	11		11	1,4 %		
	Bachelier Instituteur maternel	426		426	53,0 %		
	Bachelier non pédagogique	36	40	75	9,4 %		
	Secondaire supérieur, autres		2	2	0,2 %		
	TOTAL	752	51	803	100 %		
Instituteur primaire	Master	728	38	766	3,4 %	99,4 %	99,4 %
	Bachelier AESI	265		265	1,2 %		
	Bachelier Instituteur primaire	21 075		21 075	93,0 %		
	Bachelier Instituteur maternel	443		443	2,0 %		
	Bachelier non pédagogique	15	44	59	0,3 %		
	Secondaire supérieur, autres	7	58	65	0,3 %		
	TOTAL	22 533	140	22 673	100 %		
Maitre d'éducation physique	Master	51	5	57	3,2 %	99,4 %	99,4 %
	Bachelier AESI	1 720		1 720	96,1 %		
	Bachelier Instituteur primaire	6		6	0,4 %		
	Bachelier Instituteur maternel						
	Bachelier non pédagogique	0	1	1	0,1 %		
	Secondaire supérieur, autres		5	5	0,3 %		
	TOTAL	1 778	11	1 789	100 %		
Maitre de seconde langue	Master	29	19	48	7,2 %	89,4 %	89,4 %
	Bachelier AESI	459		459	69,2 %		
	Bachelier Instituteur primaire	78		78	11,8 %		
	Bachelier Instituteur maternel	9		9	1,4 %		
	Bachelier non pédagogique	11	26	36	5,5 %		
	Secondaire supérieur, autres	7	26	33	5,0 %		
	TOTAL	593	70	664	100 %		
Maitre de religion ou de morale	Master	71	38	109	8,4 %	89,0 %	88,7 %
	Bachelier AESI	163		163	12,7 %		
	Bachelier Instituteur primaire	577		577	44,8 %		
	Bachelier Instituteur maternel	79		79	6,2 %		
	Bachelier non pédagogique	46	53	100	7,7 %		
	Secondaire supérieur, autres	208	51	259	20,1 %		
	TOTAL	1 145	142	1 286	100 %		
Maitre de philosophie et de citoyenneté	Master	27	15	42	11,4 %	92,9 %	93,0 %
	Bachelier AESI	41		41	11,2 %		
	Bachelier Instituteur primaire	224		224	60,8 %		
	Bachelier Instituteur maternel	38		38	10,3 %		
	Bachelier non pédagogique	9	9	18	4,9 %		
	Secondaire supérieur, autres	4	1	5	1,4 %		
	TOTAL	343	26	369	100 %		
TOTAL	Master	1 030	127	1 157	3,0 %	98,8 %	98,8 %
	Bachelier AESI	3 047		3 047	7,8 %		
	Bachelier Instituteur primaire	22 265		22 265	57,2 %		
	Bachelier Instituteur maternel	11 753		11 753	30,2 %		
	Bachelier non pédagogique	119	181	300	0,8 %		
	Secondaire supérieur, autres	227	159	386	1,0 %		
	TOTAL	38 441	467	38 907	100 %		

\* Titres pédagogiques : Instituteur maternel ou primaire, AESI, AESS, master à finalité didactique, CAP, DAP, CNTM, CAER.

En janvier 2018, 99,4 % des instituteurs primaires disposent d'un titre pédagogique. 93 % ont au maximum un diplôme d'instituteur primaire, 3,4 % un diplôme de niveau master, en général accompagné d'un titre pédagogique, 2 % sont instituteurs maternels, et 1,2 % sont AESI.

En janvier 2018, 87,9 % des enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire et 83,1 % de l'enseignement spécialisé disposent d'un titre pédagogique. Ces pourcentages sont en augmentation par rapport à 2017 (respectivement 86,7 % et 81,7 %)<sup>1</sup>. Globalement, 36,8 % ont, comme titre le plus élevé, un diplôme de niveau master (dont une grande majorité avec titre pédagogique), 41,1 % sont AESI, 8,7 % possèdent un bachelier non pédagogique, et 10,8 % détiennent au maximum un diplôme de niveau secondaire, ces derniers se retrouvant pour la plupart dans les fonctions de cours techniques et de pratique professionnelle. C'est dans les fonctions de pratique professionnelle qu'il y a la plus grande proportion d'enseignants sans titre pédagogique, respectivement 29,8 % et 28,3 % aux degrés inférieur et supérieur.

Le tableau 25.1 présente les données sur le niveau de diplôme le plus élevé détenu par les enseignants dans l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé. Ces données sont ventilées par degré d'enseignement : le degré inférieur comprend les 3 premières années du secondaire toutes formes confondues ainsi que la 4<sup>e</sup> année de l'enseignement de qualification (Technique, Artistique et Professionnel) ; le degré supérieur comprend les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années du secondaire toutes formes confondues et la 4<sup>e</sup> année de l'enseignement de transition (Général, Technique et Artistique), ainsi que le 4<sup>e</sup> degré de l'enseignement professionnel complémentaire (EPSC).

Au niveau secondaire inférieur, parmi les professeurs de cours généraux<sup>2</sup> (18 441 ETP), 74,7 % sont bacheliers AESI sans autre titre de niveau master, tandis que 13,7 % ont un diplôme de niveau master (dont 1 sur 5 est un master en sciences de l'éducation), 5,1 % sont issus d'une formation d'instituteur primaire, et 4,9 % sont titulaires d'un bachelier non pédagogique. Au total, 93,8 % de ces enseignants disposent d'un titre pédagogique.

Les professeurs de cours techniques et artistiques (2 331 ETP) sont 82 % à détenir un titre pédagogique. Enseignements ordinaire et spécialisé confondus, les bacheliers AESI et non pédagogique (sans master) représentant 65,8 % de ces enseignants, alors que les détenteurs au maximum d'un niveau de diplôme secondaire supérieur (595 ETP) sont plus nombreux que les détenteurs d'un master (195 ETP).

La majorité des professeurs de pratique professionnelle sont, au maximum, porteurs d'un diplôme du secondaire supérieur (65,1 %, soit 2 112 ETP sur un total de 3 242). Viennent ensuite les détenteurs d'AESI (19,4 %), de bacheliers non pédagogiques (12 %) et de masters (2,6 %). Cette fonction se caractérise par la proportion la plus élevée d'enseignants ne disposant pas de titre pédagogique, à savoir 30,8 % dans l'enseignement spécialisé et 28,3 % dans l'ordinaire.

La moitié des professeurs de religion ou de morale sont titulaires d'un bachelier AESI (739 ETP sur un total de 1 407 soit 52,5 %). Au total, 88,4 % disposent d'un titre pédagogique, avec toutefois d'importantes différences selon le cours philosophique dispensé. Les taux s'élèvent à respectivement 90,7 % et 82,3 % pour les cours de religion catholique et islamique et à 89,1 % pour la morale, mais ils descendent à 73,6 %, 44 % et 37 % pour les cours de religion protestante, orthodoxe et israélite.

Dans l'enseignement secondaire supérieur, les professeurs de cours généraux (11 774 ETP) détiennent dans leur grande majorité un diplôme de master (89,7 % soit 10 563 ETP). Ils sont 7,7 % à posséder un titre de bachelier AESI et 2,1 % un bachelier non pédagogique. Le taux de détention d'un titre pédagogique est globalement supérieur dans l'enseignement ordinaire (87,7 %) par rapport au spécialisé (81,8 %).

Les professeurs de cours techniques et artistiques sont, quant à eux, plus souvent détenteurs d'un titre pédagogique dans l'enseignement spécialisé que dans l'enseignement ordinaire (respectivement 82,7 % et 78,9 %). Cette différence n'a pas d'influence sur le taux global car le nombre de professeurs de cours technique et artistique au degré supérieur dans l'enseignement spécialisé (16 ETP) est marginal par rapport au total. Ils sont titulaires d'un master dans 38,2 % des cas (1 277 ETP sur un total de 3 343) ; 28 % ont un bachelier non pédagogique.

Parmi les professeurs de pratique professionnelle (1 806 ETP), une majorité (55,9 % soit 1 010 ETP) ne détient, au mieux, qu'un diplôme du secondaire supérieur avec un titre pédagogique pour 719 ETP d'entre eux ; 33 % possèdent un bachelier non pédagogique, 6,6 % un master et 3,8 % un AESI. En janvier 2018 71,7 % de l'ensemble des enseignants de cette catégorie disposent d'un titre pédagogique, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2017.

Les professeurs de religion ou de morale ont un master dans 83,6 % des cas (742 ETP sur 887), 11,1 % sont bacheliers AESI, 3,1 % sont bacheliers non pédagogiques et 2,3 % possèdent au mieux un diplôme du secondaire supérieur. 85,7 % de l'ensemble ont un titre pédagogique (84,9 % en janvier 2017).

Globalement, la proportion la plus élevée d'enseignants sans titre pédagogique se trouve chez les professeurs de pratique professionnelle et la part la plus faible chez les professeurs de cours généraux. Dans le premier cas, il s'agit généralement de professionnels du métier qui viennent enseigner.

La proportion d'enseignants titulaires d'un titre pédagogique est plus élevée dans l'enseignement ordinaire (87,9 %) que dans le spécialisé (83,1 %) où il y a proportionnellement davantage de cours techniques et de pratique professionnelle. Dans les deux cas, les taux sont en augmentation par rapport à janvier 2017, où ils s'élevaient respectivement à 86,7 % et 81,7 %.

## GLOSSAIRE

- AESI : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (régent)
- AESS : agrégé de l'enseignement secondaire supérieur, titre complémentaire à un master, ou master à finalité didactique
- BACHELIER : terme générique désignant tous les diplômes de 1<sup>er</sup> cycle universitaire et supérieurs de type court (candidatures, graduats, régradés, bacheliers)
- CA : cours artistiques (musique, danse...)
- CAER : certificat d'aptitude à l'enseignement religieux, délivré par le chef de culte
- CAP : certificat d'aptitude pédagogique, délivré en promotion sociale en complément à un master, bachelier, diplôme de niveau secondaire ou à une expérience professionnelle reconnue
- CG : cours généraux ou de langues anciennes (français, mathématiques, langues modernes, sciences, histoire, géographie, latin, grec)
- CS : cours spéciaux (éducation physique, éducation plastique, éducation musicale, sténodactylographie)
- CT : cours techniques (électricité, mécanique, menuiserie...)
- CTPP : cours techniques et de pratique professionnelle (habillement, économie sociale et familiale)
- ER : cours nouveaux, qui ne sont pas classés CG, CS, CT, CTPP, PP ou RLMO
- ETP : équivalent temps-plein rémunéré par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'exception des enseignants en DPPR
- MASTER : terme générique désignant tous les diplômes de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle universitaire et supérieurs de type long (licences, masters, ingéniorats...)
- PP : cours de pratique professionnelle (électricité, mécanique, menuiserie...)
- RLMO : cours de religion ou de morale

<sup>1</sup> Voir *Les Indicateurs de l'enseignement 2017*, Indicateur 27.

<sup>2</sup> Depuis l'entrée en vigueur de la réforme des titres et fonctions, les anciens cours spéciaux éducation physique, éducation plastique et éducation musicale sont désormais classés « cours généraux ».

## 25.1 Nombre et pourcentage d'enseignants de l'enseignement secondaire (ETP) par fonction et niveau de diplôme – Situation en janvier 2018

Fonction	Niveau du diplôme le plus élevé obtenu par l'enseignant	SECONDAIRE ORDINAIRE + SPÉCIALISÉ				ORDINAIRE	SPÉCIALISÉ
		Avec titre pédagogique*	Sans titre pédagogique*	Total	Pourcentage	Pourcentage avec titre pédagogique	Pourcentage avec titre pédagogique
Professeur de cours généraux	Master	1 957	575	2 532	13,7 %	93,8%	94,0%
	Bachelier AESI	13 782		13 782	74,7 %		
	Bachelier Instituteur primaire	940		940	5,1 %		
	Bachelier Instituteur maternel	50		50	0,3 %		
	Bachelier non pédagogique	504	397	902	4,9 %		
	Secondaire supérieur, autres	69	167	236	1,3 %		
TOTAL	17 302	1 139	18 441	100 %		92,9%	
Professeur de cours techniques et cours artistiques	Master	137	58	195	8,4 %	82,0%	82,0%
	Bachelier AESI	983		983	42,2 %		
	Bachelier Instituteur primaire	5		5	0,2 %		
	Bachelier Instituteur maternel	3		3	0,1 %		
	Bachelier non pédagogique	382	168	550	23,6 %		
	Secondaire supérieur, autres	402	193	595	25,5 %		
TOTAL	1 912	420	2 331	100 %		81,9%	
Professeur de pratique professionnelle	Master	57	28	85	2,6 %	70,2%	71,7%
	Bachelier AESI	629		629	19,4 %		
	Bachelier Instituteur primaire	13		13	0,4 %		
	Bachelier Instituteur maternel	15		15	0,5 %		
	Bachelier non pédagogique	242	147	389	12,0 %		
	Secondaire supérieur, autres	1 321	790	2 112	65,1 %		
TOTAL	2 277	965	3 242	100 %		69,2%	
Professeur de religion ou de morale	Master	281	98	379	27,0 %	88,4%	89,2%
	Bachelier AESI	739		739	52,5 %		
	Bachelier Instituteur primaire	84		84	6,0 %		
	Bachelier Instituteur maternel	6		6	0,4 %		
	Bachelier non pédagogique	90	49	139	9,9 %		
	Secondaire supérieur, autres	44	16	60	4,3 %		
TOTAL	1 243	164	1 407	100 %		85,3%	
Professeur de cours généraux	Master	9 241	1 322	10 563	89,7 %	87,7%	87,7%
	Bachelier AESI	907		907	7,7 %		
	Bachelier Instituteur primaire	2		2	0,0 %		
	Bachelier Instituteur maternel	1		1	0,0 %		
	Bachelier non pédagogique	152	90	242	2,1 %		
	Secondaire supérieur, autres	18	41	59	0,5 %		
TOTAL	10 322	1 453	11 774	100 %		81,8%	
Professeur de cours techniques et cours artistiques	Master	999	278	1 277	38,2 %	79,0%	78,9%
	Bachelier AESI	551		551	16,5 %		
	Bachelier Instituteur primaire	3		3	0,1 %		
	Bachelier Instituteur maternel	3		3	0,1 %		
	Bachelier non pédagogique	679	257	936	28,0 %		
	Secondaire supérieur, autres	404	168	572	17,1 %		
TOTAL	2 640	703	3 343	100 %		82,7%	
Professeur de pratique professionnelle	Master	89	31	120	6,6 %	71,7%	71,7%
	Bachelier AESI	69		69	3,8 %		
	Bachelier Instituteur primaire	4		4	0,2 %		
	Bachelier Instituteur maternel	7		7	0,4 %		
	Bachelier non pédagogique	406	190	596	33,0 %		
	Secondaire supérieur, autres	719	291	1 010	55,9 %		
TOTAL	1 295	511	1 806	100 %		-	
Professeur de religion ou de morale	Master	633	109	742	83,6 %	85,7%	85,8%
	Bachelier AESI	98		98	11,1 %		
	Bachelier Instituteur primaire	0		0	0,0 %		
	Bachelier Instituteur maternel						
	Bachelier non pédagogique	14	13	27	3,1 %		
	Secondaire supérieur, autres	15	5	20	2,3 %		
TOTAL	761	127	887	100 %		80,0%	
TOTAL	Master	13 394	2 500	15 894	36,8 %	87,3%	87,9%
	Bachelier AESI	17 758		17 758	41,1 %		
	Bachelier Instituteur primaire	1 051		1 051	2,4 %		
	Bachelier Instituteur maternel	85		85	0,2 %		
	Bachelier non pédagogique	2 469	1 312	3 781	8,7 %		
	Secondaire supérieur, autres	2 994	1 670	4 664	10,8 %		
TOTAL	37 751	5 482	43 233	100,0 %		83,1%	

\* Titres pédagogiques : Instituteur maternel ou primaire, AESI, AESS, master à finalité didactique, CAP, DAP, CNTM, CAER.

En janvier 2018, au degré inférieur, 94 % des professeurs de CG de l'enseignement ordinaire disposent d'un titre pédagogique ; ils sont 92,9 % à en disposer dans l'enseignement spécialisé. Au degré supérieur, 89,7 % des professeurs de CG ont un diplôme de master, 7,7 % sont AESI et 2,1 % bacheliers non pédagogiques.

De 2007-2008 à 2017-2018, la population enseignante, exprimée en équivalents temps plein, a augmenté de 11,8 % dans l'enseignement maternel ordinaire, de 9,5 % au niveau primaire, de 2,7 % au niveau secondaire et de 26,7 % dans l'enseignement spécialisé. Les décrets portant sur l'amélioration de l'encadrement maternel et primaire, le renforcement de l'encadrement au 1<sup>er</sup> degré du secondaire, et l'encadrement différencié, ont apporté leurs effets positifs sur l'encadrement, dans la mesure où les ratios « élèves / ETP enseignant » ont globalement diminué entre 2007 et 2012. Au cours des 5 dernières années, le ratio a continué de baisser dans l'enseignement maternel (de 15,9 en 2012 à 14,9 en 2017) mais s'est stabilisé à 14,1 au primaire et à 9,6 au secondaire.

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en « équivalents temps plein »<sup>1</sup> (ETP), rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>2</sup>. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie et de maternité, etc., soit près de 4 % des enseignants hors DPPR<sup>3</sup>. Les personnes ayant opté pour une DPPR ne sont pas prises en compte. Le rapport « élèves / ETP enseignant » proposé ci-dessous ne représente pas le nombre moyen d'élèves par classe. D'abord, l'horaire d'un élève nécessite plus d'un ETP enseignant. Ensuite, la détermination du nombre d'ETP n'est pas strictement proportionnelle au nombre d'élèves, mais résulte d'une attribution de périodes ou d'emplois par paliers, les premières tranches d'élèves bénéficiant davantage d'encadrement que les dernières. Enfin, dans le secondaire, où l'encadrement est calculé distinctement par degré et forme d'enseignement, les élèves du 1<sup>er</sup> degré et des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de qualification génèrent davantage d'encadrement que ceux des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de transition. Outre la population scolaire, la spécificité des réseaux et la structure des écoles ont donc une incidence non négligeable sur le nombre d'ETP.

## Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement ordinaire par réseau – Situation en octobre (fig. 26.1)

Dans l'enseignement maternel ordinaire, le nombre d'ETP enseignants est passé de 10 028 en 2007 à 11 214 en 2017, soit une augmentation de 11,8 %. Suite à une baisse de la population scolaire depuis 2014, l'augmentation du nombre d'enseignants a été moins forte ces dernières années, une diminution de 0,9 % est même observée en 2016. En 2017 néanmoins, le nombre d'ETP a augmenté de 2,5 % suite à la révision à la hausse des normes d'encadrement dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence<sup>4</sup>. La croissance des charges enseignantes depuis 2007 a été nettement plus élevée dans le réseau libre (+19,1 %) et dans l'enseignement organisé par la Fédération (+14,4 %) que dans l'officiel subventionné (+6,7 %), en raison notamment de l'évolution de la répartition de la population scolaire entre les réseaux.

Au niveau primaire, les effectifs globaux ont augmenté de 9,5 % en 10 ans pour atteindre 23 076 ETP en octobre 2017. Cette hausse résulte en bonne partie des mesures visant à renforcer l'encadrement différencié à partir de 2009-2010 (+336 ETP). L'augmentation constante de la population scolaire au primaire depuis octobre 2007 (+7,1 %) contribue également à la croissance des charges.

Dans l'enseignement secondaire, le nombre d'enseignants s'élève à 38 089 ETP en octobre 2017, ce qui constitue une augmentation de 2,7 % par rapport à 2007. Les décrets visant à améliorer l'encadrement au 1<sup>er</sup> degré du secondaire à partir de 2008-2009 et l'encadrement différencié à partir de 2009-2010 (+432 ETP) ont contribué à cette augmentation<sup>5</sup>. Suite à une baisse du nombre d'élèves entre 2007 et 2011, une diminution de 460 ETP a toutefois été observée sur cette période. La population scolaire est ensuite repartie à la hausse (+4,1 % entre 2011 et 2017), avec pour conséquence une augmentation de 1 446 ETP sur la même période, soit +3,9 %. L'évolution diffère cependant de manière sensible entre les réseaux : en 10 ans, le nombre d'ETP a augmenté de 5,3 % dans le réseau libre subventionné et de 1,5 % dans l'enseignement organisé par la Fédération, mais a diminué de 3,9 % dans l'officiel subventionné. Des tendances similaires s'observent naturellement au niveau des populations scolaires.

## Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement ordinaire par réseau – Situation en octobre (fig. 26.2)

Au niveau fondamental, les ratios mettant en regard les charges enseignantes et les populations scolaires ont globalement diminué entre 2007 et 2017 (-7,4 % au maternel et -2,2 % au primaire). L'évolution diffère cependant selon le niveau. Au maternel, le ratio a diminué constamment sur l'ensemble de la période, pour atteindre 14,9 élèves par ETP en 2017. Au niveau primaire, le ratio global a d'abord diminué jusqu'en 2011-2012 puis s'est à peu près stabilisé à 14,1 élèves par ETP. Dans l'enseignement secondaire, le ratio est, en 2017, exactement au même niveau qu'en 2007, soit 9,6 élèves par ETP, avec cependant de légères fluctuations au cours de la période : 9,5 en 2009 et 2010, 9,7 entre 2012 et 2016. Le ratio est systématiquement supérieur dans l'enseignement libre subventionné. D'une part, au primaire et au secondaire, un seul cours philosophique est organisé dans le libre confessionnel, alors que dans l'officiel et le libre non confessionnel il peut y avoir jusque 6 cours différents, en fonction des demandes des parents. Ainsi, pour 100 élèves d'une même année d'études, on aura 4 groupes dans le libre confessionnel, mais, le cas échéant, le double dans un autre réseau si les 6 cours y sont organisés. Un autre facteur explicatif, au niveau fondamental, est la taille moyenne des implantations, plus élevée dans le réseau libre subventionné, ce qui, compte tenu du mode de calcul, génère des économies d'échelle par rapport à l'encadrement. En octobre 2017, on compte en moyenne 208 élèves par implantation dans le libre, contre 136 dans l'officiel subventionné et 180 dans le réseau de la Fédération. Enfin, au secondaire, le ratio moins élevé dans l'officiel subventionné s'explique par le poids des sections qualifiantes qui bénéficient d'un meilleur encadrement : 52,9 % des élèves de ce réseau fréquentaient les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> degrés de qualification (CÉFA inclus) en octobre 2017, contre 27,4 % et 30,1 % dans le réseau de la Fédération et le libre subventionné.

## Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement spécialisé par réseau – Situation en octobre (fig. 26.3)

C'est dans l'enseignement spécialisé que la hausse des effectifs a été la plus marquée : de 6 788 ETP enseignants en octobre 2007 à 8 600 ETP en 2017, soit une augmentation de 26,7 %. La croissance s'est élevée à 10 % de 2007 à 2011 et à 15,2 % de 2011 à 2017, conséquence logique d'une forte augmentation de la population scolaire (+8,6 % depuis 2011-2012)<sup>6</sup> couplée à un ensemble de mesures visant à améliorer l'encadrement.

## Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement spécialisé par réseau – Situation en octobre (fig. 26.4)

La mise en relation de l'évolution du nombre d'ETP enseignants à celle du nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé fournit un ratio qui passe de 4,7 à 4,3 élèves par ETP en 10 ans, résultant d'un accroissement de la population scolaire plus lent que celui de l'effectif enseignant (respectivement 18,3 % et 26,6 %). Contrairement à ce que l'on observe dans l'enseignement ordinaire, le ratio est ici le plus élevé dans l'enseignement officiel subventionné, soit 4,6 élèves/ETP, contre 4,2 dans le libre et 4,4 dans le réseau W-BE. Ces légères différences reflètent certaines spécificités, liées aux réseaux d'enseignement, concernant les niveaux, types et formes d'enseignement.

1 Un « équivalent temps plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

2 Le nombre d'enseignants « ETP » correspond au nombre de charges « ETP » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois d'octobre de l'année scolaire, les charges organiques étant fixées au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année scolaire.

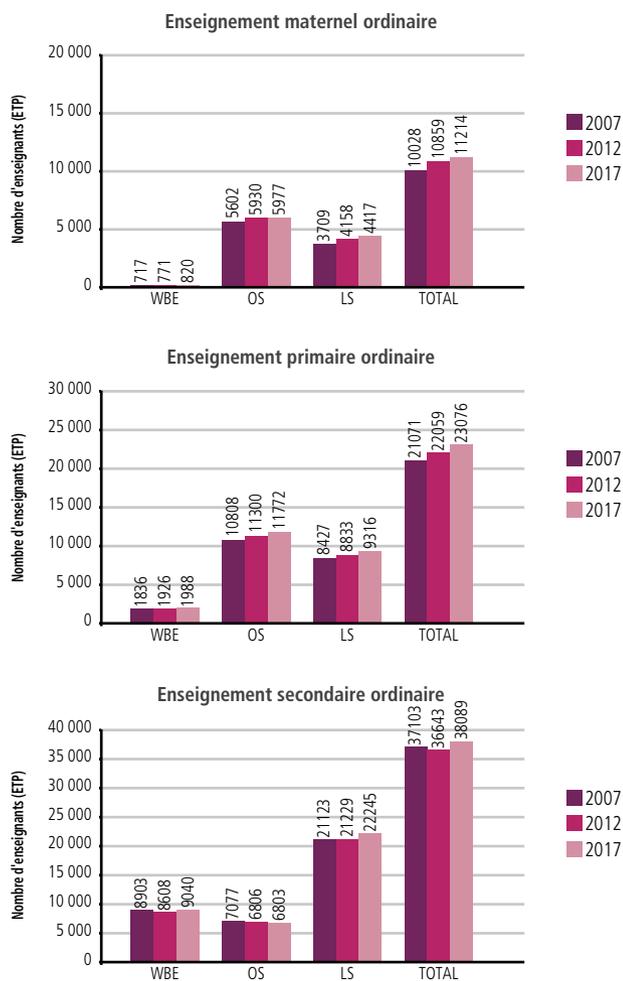
3 Les DPPR sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite, tels que le permettent les articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

4 Voir la circulaire 6268 du 30/06/2017 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire pour l'année scolaire 2017-2018.

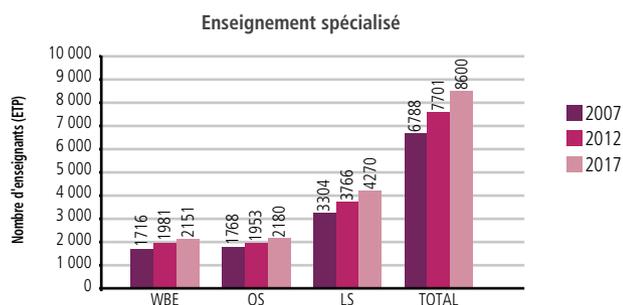
5 Au primaire et au secondaire ordinaire, l'encadrement pour une année scolaire est, en règle générale, calculé sur base de la population scolaire du 15 janvier précédent ; la variation des ETP enseignants suit dès lors avec 1 an de retard celle des élèves.

6 Voir l'indicateur 6 « *Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âges* ».

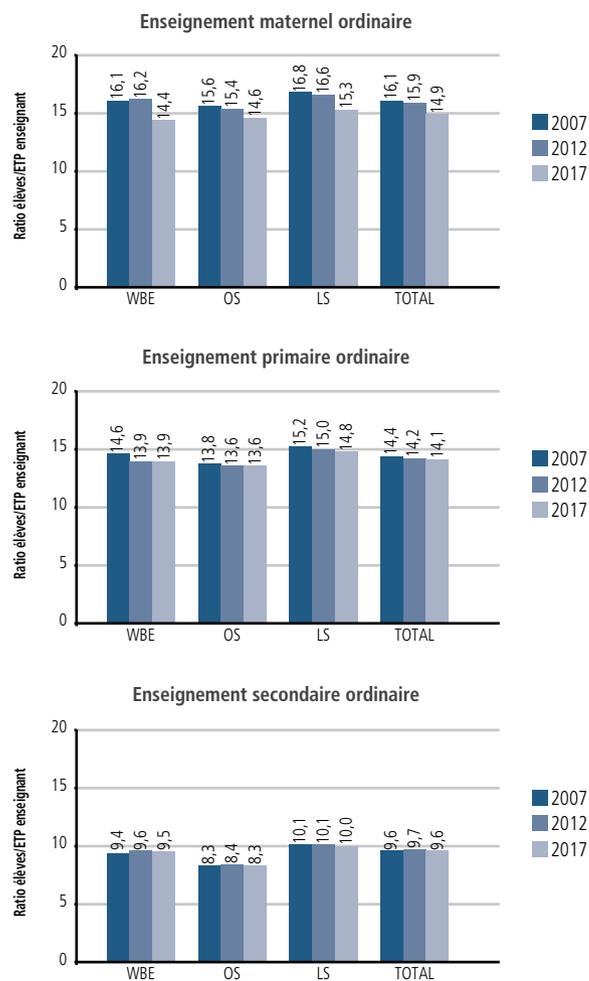
## 26.1 Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement ordinaire par réseau – Situation en octobre



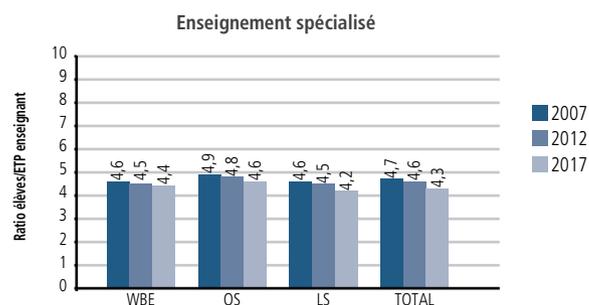
## 26.3 Évolution du personnel enseignant dans l'enseignement spécialisé par réseau – Situation en octobre



## 26.2 Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement ordinaire par réseau – Situation en octobre



## 26.4 Évolution du ratio « élèves / ETP enseignant » dans l'enseignement spécialisé par réseau – Situation en octobre



En octobre 2017, dans l'enseignement secondaire ordinaire, le nombre d'équivalents temps-plein du personnel enseignant s'élève à 22 245 dans l'enseignement libre subventionné ; ce qui fournit un ratio « Élèves / ETP enseignant » de 10 contre 9,6 tous réseaux confondus.

# 27 Stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire

La stabilité pédagogique dans l'enseignement secondaire ordinaire est plus élevée dans le réseau libre subventionné que dans les réseaux officiels. En région de Bruxelles-Capitale 19 % des établissements bruxellois présentent un taux de stabilité supérieur à 50 %, et 20 % en Wallonie. C'est dans la province de Namur que ce taux est le plus élevé avec près de 28 %. La taille de la structure pédagogique semble bien avoir un impact sur la stabilité de l'équipe pédagogique puisque une moins grande proportion de petites structures montre une stabilité supérieure à 50 %. Il en va de même pour les établissements à ISE faible. Comparativement à l'année scolaire 2014-2015, une baisse d'environ 2 points sur le taux de stabilité des équipes pédagogiques est observée en 2016-2017.

Le taux de stabilité des équipes pédagogiques dans l'enseignement secondaire ordinaire est, pour chaque établissement<sup>1</sup>, la proportion d'enseignants qui exercent leur activité professionnelle de manière stable, par rapport à l'ensemble des enseignants. Il est exprimé en pourcents. Un enseignant est dit « stable » au sein de l'équipe pédagogique lorsque, au cours des cinq dernières années, sa charge moyenne<sup>2</sup> au sein de l'établissement était systématiquement supérieure à un dixième d'équivalent temps plein (ETP)<sup>3</sup> et était strictement croissante ou n'a pas varié de plus de 20 %<sup>4</sup>. Le présent indicateur étudie le taux de stabilité des équipes pédagogiques selon le réseau d'enseignement, la province de l'établissement, la taille des établissements et enfin, selon l'indice socio-économique (ISE) des établissements. Les graphiques de type « boîtes à moustaches » (fig. 27.1 à 27.4) présentent différentes valeurs statistiques relatives à la distribution du taux de stabilité des équipes pédagogiques. Ils permettent de comparer les distributions par la médiane, le premier et le dernier quartile et les valeurs extrêmes<sup>5</sup>. Le tableau synthétique (fig. 27.5) présente les données chiffrées pour l'année scolaire 2016-2017, ainsi que la proportion des établissements dont le taux de stabilité des équipes pédagogiques est supérieur à 50 %.

## Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques dans les différents réseaux d'enseignement de l'enseignement secondaire ordinaire, pour les années scolaires 2014-2015 et 2016-2017 (fig. 27.1)

C'est en fonction du réseau d'enseignement que le taux de stabilité des équipes pédagogiques présente les plus grands écarts. En 2016-2017, la situation est très comparable à celle observée il y a 2 ans. La médiane s'élevait actuellement à 45 % pour le libre subventionné (LS), ce qui signifie que dans ce réseau, 50 % des établissements ont un taux de stabilité inférieur à 45 %. La médiane s'élève à 40 % pour le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), organisé par la FW-B et à 34 % pour l'officiel subventionné (OS) par la FW-B. Dans l'enseignement libre subventionné, 29 % des établissements présentent un taux de stabilité supérieur à 50 % (fig. 28.5) ; ce chiffre est respectivement de 7 % dans le réseau organisé par la FW-B et 8 % dans le réseau officiel subventionné. Ces différences entre les réseaux d'enseignement sont à relativiser eu égard aux différences d'offres et de populations scolaires ainsi qu'aux différences de structure et aux spécificités des réseaux.

## Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon la province, pour les années scolaires 2014-2015 et 2016-2017 (fig. 27.2)

Les différences entre provinces sont moindres que celles identifiées entre les réseaux d'enseignement. Les médianes restent assez proches selon la province de l'établissement ; l'étendue des médianes calculées est passée de 2,3 % (de 41,5 % à 43,9 %) en 2014-2015 à 2,8 % (de 40,8 % à 43,7 %) en 2016-2017. Pour 2016-2017, le taux médian le plus élevé s'observe en province de Namur. La médiane la plus faible est observée en province de Liège. La médiane de la Région de Bruxelles-Capitale se situe à 43 %, de 1 point supérieur à celle de la

région wallonne. En 2016-2017, plus de 19 % des établissements de la Région de Bruxelles-Capitale présentent un taux de stabilité supérieur à 50 % (fig. 28.5) ; en Wallonie, cette proportion varie de 11 % en province de Luxembourg à 28 % en province de Namur. Globalement sur l'ensemble de la Wallonie, 20 % des établissements affichent un taux de stabilité supérieur à 50 %, ce qui représente une perte de 2 points par rapport à 2014-2015. Ce sont les provinces du Brabant-Wallon et de Namur qui enregistrent les baisses les plus importantes, respectivement -6 et -7 points.

## Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'importance de la structure, pour les années scolaires 2014-2015 et 2016-2017 (fig. 27.3)

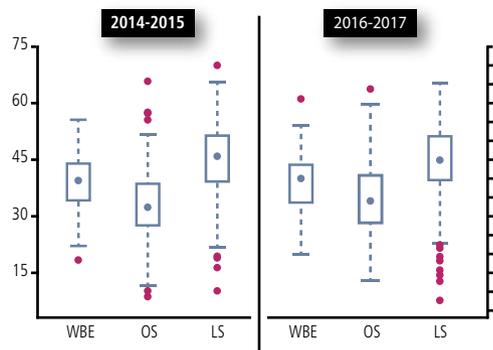
Les établissements ont été classés en trois catégories : les « petites » entités (le premier quart des structures triées par taille en ordre croissant), les « grandes » entités (le dernier quart des structures triées par taille en ordre croissant) et les entités « moyennes » (les structures restantes, soit 50 % des entités). En 2016-2017, les médianes sont de 42 % pour les petites entités, 43 % pour les entités moyennes et 42 % pour les grosses entités. Un taux de stabilité supérieur à 50 % (fig. 28.5) est obtenu par une plus faible proportion de petites entités (16 %, -3 points par rapport à 2014-2015). Quelque 20 % des entités moyennes (-2 points par rapport à 2014-2015) et 24 % des grosses entités (-1 point par rapport à 2014-2015) affichent un taux de stabilité pédagogique supérieur à 50 %. Au vu de ces proportions, il semble bien que les petites structures souffrent d'une plus faible stabilité pédagogique.

## Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'indice socio-économique, pour les années scolaires 2014-2015 et 2016-2017 (fig. 27.4)

Le taux de stabilité des équipes pédagogiques est ici décliné selon l'indice socio-économique moyen des quartiers où vivent les élèves. Les 25 % des établissements qui présentent les ISE les plus faibles (« ISE faible ») sont comparés aux autres établissements (« ISE élevé »). Des taux de stabilité élevés s'observent aussi bien parmi les établissements à « ISE faible » que parmi les établissements à « ISE élevé ». En 2016-2017, le décalage des boîtes (représentant 50 % de la population) indique une tendance à une meilleure stabilité parmi les établissements « ISE élevé » avec une médiane à 43 % contre 40 % pour les établissements à « ISE faible ». Mais c'est aussi parmi les établissements à « ISE élevé » que l'on observe les plus faibles taux de stabilité (avec un minimum à moins de 13 %). Par ailleurs, 12 % des établissements « ISE faible » ont un taux de stabilité supérieur à 50 % (16 % il y a 2 ans). Par contre, près de 23 % des établissements « ISE élevé » ont un taux de stabilité supérieur à 50 % (24 % il y a 2 ans) (fig. 27.5). Ces chiffres indiquent une plus faible stabilité pédagogique dans les établissements à faible ISE comparativement aux autres établissements.

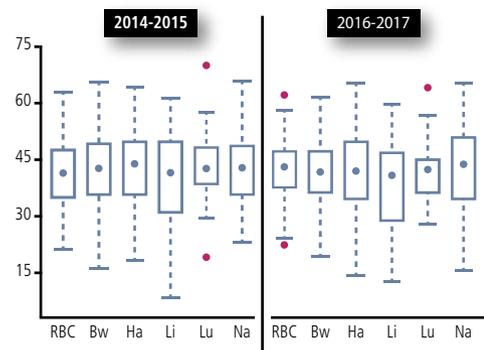
1 Cet indicateur porte exclusivement sur les établissements toujours en activité depuis au moins 10 ans et n'ayant pas subi de restructuration (transfert, scission, ou absorption) au cours de cette période, soit environ 92 % des établissements.  
2 Les mois de juillet et août n'ont pas été pris en compte. La charge moyenne est donc obtenue en divisant la charge annuelle totale par 10.  
3 Un « équivalent temps plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire. Le nombre d'enseignants « équivalents temps plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.  
4 La variation de 20 % tolérée est calculée par rapport au maximum de charge observé sur la période.  
5 La médiane (représentée par ●) sépare les établissements en deux parties égales, selon les taux de stabilité, triés par ordre croissant : 50 % des établissements présentent une stabilité inférieure à cette valeur et 50 % présentent une stabilité supérieure. La boîte est délimitée par les premier et troisième quartiles : un quart de la population présente une stabilité inférieure au premier quartile et un autre quart, une stabilité supérieure au troisième quartile. Les valeurs « extrêmes », qui vont au-delà d'une fois et demie la longueur de la boîte, sont représentées par ●. Enfin, l'épaisseur de la boîte est proportionnelle à la taille de la population.

## 27.1 Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques dans les différents réseaux d'enseignement de l'enseignement secondaire ordinaire, pour les années scolaires 2014-2015 et 2016-2017



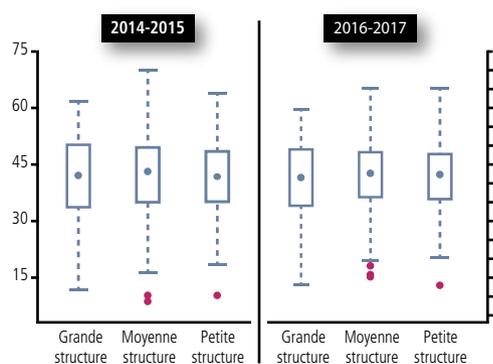
L'enseignement libre subventionné présente la médiane la plus importante : 50 % de ses établissements ont un taux de stabilité supérieur à 46 % en 2014-2015, 45 % en 2016-2017.

## 27.2 Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon la province, pour les années scolaires 2014-2015 et 2016-2017



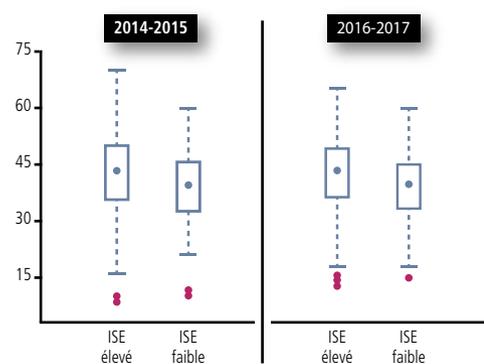
La province de Liège présente la médiane la plus faible (42 % en 2014-2015, 41 % en 2016-2017). Cela signifie que 50 % des établissements situés dans cette province ont un taux de stabilité pédagogique inférieur à 42 % en 2014-2015 et 41 % en 2016-2017.

## 27.3 Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'importance de la structure, pour les années scolaires 2014-2015 et 2016-2017



En 2016-2017, petites et grandes structures présentent un troisième quartile respectivement à 48 et 49 % ; cela signifie qu'un quart d'entre elles ont un taux de stabilité supérieur à 48 % (petites structures) et 49 % (grandes structures).

## 27.4 Distribution de la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire, selon l'indice socio-économique, pour les années scolaires 2014-2015 et 2016-2017



Le premier quartile des établissements « ISE faible » est de 33 %. Autrement dit, un quart des établissements « ISE faible » ont un taux de stabilité pédagogique inférieur à 33 %.

## 27.5 Statistiques relatives aux distributions de la stabilité pédagogique dans l'enseignement secondaire ordinaire en 2016-2017

Niveaux	Domicile	N	Mode	Minimum	Maximum	1 <sup>er</sup> quartile	Médiane	3 <sup>e</sup> quartile	Proportion des établissements dont la stabilité pédagogique est supérieure à 50 %
Réseau	Officiel subventionné	106	33,3	20,0	61,0	33,7	40,0	43,7	6,60 %
	Officiel organisé	74	22,5	13,0	63,7	28,4	34,1	40,8	8,11 %
	Libre subventionné	277	44,4	12,9	65,3	39,6	44,9	51,2	28,52 %
Localisation	Bruxelles-Capitale	99	33,3	22,5	62,2	37,7	43,1	47,2	19,19 %
	Wallonie	358	50,0	12,9	65,3	34,7	42,2	48,6	20,39 %
	Brabant wallon	31	41,0	19,4	61,6	36,5	41,7	48,4	12,90 %
	Hainaut	131	50,0	14,4	65,2	34,7	42,0	49,8	22,90 %
	Liège	100	44,4	12,9	59,7	29,0	40,8	46,8	19,00 %
Structure	Luxembourg	38	42,9	27,9	64,0	36,5	42,4	45,1	10,53 %
	Namur	58	43,8	15,7	65,3	34,8	43,7	50,9	27,59 %
	Grande	115	34,1	13,0	59,7	34,0	41,5	49,1	24,35 %
Structure	Moyenne	235	33,3	15,1	65,3	36,4	42,6	48,2	20,00 %
	Petite	107	50,0	12,9	65,2	35,8	42,3	47,8	15,89 %
ISE	Élevé	342	45,5	12,9	65,3	36,4	43,4	49,3	22,81 %
	Faible	115	33,3	15,1	59,7	33,3	39,8	45,1	12,17 %

# 28 Âge des enseignants et féminisation des personnels de l'enseignement ordinaire et spécialisé

La modification de la législation en matière de départ à la retraite a ralenti le processus de rajeunissement de la population enseignante précédemment observé. Ce rajeunissement devrait toutefois redémarrer à l'avenir au regard des départs ainsi reportés et de l'accroissement de population scolaire attendu, en particulier dans l'enseignement secondaire. Le personnel enseignant se caractérise par une forte prédominance de femmes chez les jeunes et une présence masculine plus importante parmi le personnel plus âgé. L'enseignement poursuit sa féminisation, à tous les niveaux d'enseignement et plus particulièrement dans les fonctions d'inspection et de direction ou sous-direction. Les femmes restent encore minoritaires dans la fonction de direction de l'enseignement secondaire et dans la fonction d'inspection dans les enseignements secondaire et spécialisé. La fonction d'éducateur est plus équilibrée et très stable depuis 10 ans.

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en « équivalents temps plein »<sup>1</sup> (ETP) rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>2</sup>. Elle concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie et de maternité, etc. soit 3,8 % des enseignants hors DPPR<sup>3</sup> (départ précédant la pension de retraite).

## Pyramide des âges des enseignants (en ETP) dans l'enseignement ordinaire et spécialisé – Situation en janvier 2018 (fig. 28.1)

Les pyramides comparent les distributions des âges chez les hommes et chez les femmes pour chaque niveau d'enseignement. L'évolution des pyramides dans le temps peut être observée en comparant les pyramides avec celles des précédentes éditions. Les ETP relatifs aux personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite ont été identifiés séparément des autres en vue d'apprécier les moyens qui pourront être disponibles dans un futur proche. En 2018, le pourcentage d'enseignants en DPPR entre 55 et 58 ans est réduit à quelques 2 % (3 % dans l'enseignement secondaire). Ce phénomène est la conséquence logique du nouveau régime de DPPR entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012, lequel ne permet plus, pour les enseignants nés après 1956, que des départs à temps partiel entre 55 et 58 ans, et ce dans une limite de temps stricte, variable en fonction de l'ancienneté.

**Au niveau maternel**, le personnel enseignant, à 97 % féminin, présente, en 2018, une distribution des âges assez élançée avec un maximum à 47 ans. Malgré un personnel masculin plus jeune mais en faible nombre, un certain vieillissement se fait sentir dans l'ensemble des enseignants du maternel : leur âge moyen hors DPPR est de 42,3 ans en 2018 contre 40,7 ans en 2016 (+1,6 année).

**Au niveau de l'enseignement primaire**, le personnel enseignant est majoritairement féminin (82 % en 2018). La distribution des âges présente deux creux qui peuvent être mis en relation avec les diminutions de la population scolaire, laquelle a connu ses niveaux les plus bas entre 1989-1990 et 1992-1993 et entre 2004-2005 et 2006-2007. Une part importante de jeunes enseignantes peut être observée comparativement à un personnel masculin plus vieillissant. L'âge moyen hors DPPR a également augmenté, passant à 40,9 en 2018 contre 39,7 en 2016 (+1,2 année).

**Dans l'enseignement secondaire ordinaire**, le personnel enseignant masculin représente 37 % en 2018. La pyramide des âges se rééquilibre avec les départs progressifs à la retraite des enseignants engagés massivement dans les années 1970, pour faire face aux besoins nés de l'augmentation démographique (baby-boom) et de la mise en place de l'enseignement rénové. On observe un plat important dans la pyramide 2018 qui peut être mis en relation avec les mesures de rationalisation dans les années '90 et qui ont pesé sur les recrutements. Les différences observées entre hommes et femmes au cours de ces épisodes laissent penser que ces mesures structurelles ont davantage touché les femmes que les hommes. Ici, comme au niveau de l'enseignement primaire, une part plus importante de jeunes enseignantes est observée comparativement à un personnel enseignant masculin plus

vieillissant. L'âge moyen hors DPPR de 43 ans en 2018 augmente sensiblement par rapport au 41,9 observé en 2016 (+1,1 année). Une diminution de l'âge moyen devrait s'observer dans les années à venir, eu égard à l'accroissement de la population scolaire et aux départs à la retraite.

**Pour l'enseignement spécialisé**, la forme de la pyramide, dont la base ne cesse de s'élargir, reflète l'augmentation continue de la population scolaire depuis 1992-1993, ainsi que les différentes mesures volontaristes d'augmentation de l'encadrement qui ont suivi. La même dissymétrie homme-femme que celle observée dans l'enseignement ordinaire est à souligner avec peut-être davantage d'acuité. À ce niveau, l'âge moyen se situe en 2018 à 41,8, également en augmentation par rapport à 40,3 de l'année dernière (+1,5 année). Ici les femmes représentent, en 2018, 69 % des enseignants du spécialisé.

## Évolution de la représentation du personnel féminin (en ETP) dans les principales fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé – Situation en janvier 2018 (fig. 28.2)

La représentation du personnel féminin paraît d'emblée très différente selon les principales catégories de fonction de l'enseignement ordinaire et spécialisé.

**La fonction d'enseignant** est déjà fortement féminisée, quel que soit le niveau observé. Cette féminisation se poursuit lentement dans l'enseignement primaire et secondaire ordinaire aussi bien que dans l'enseignement spécialisé pour atteindre respectivement 83 %, 63 % et 69 % en 2018. Par rapport à 2017, les variations observées sont inférieures de +0,2 point dans l'ordinaire et +0,5 point dans le spécialisé. Le cas de l'enseignement maternel est toutefois atypique : longtemps exclusivement féminin, il occupe maintenant près de 3 % des hommes, ce qui est principalement dû à l'engagement progressif de maîtres de psychomotricité depuis 2003. Par rapport à 2017, la représentation masculine peut être considérée comme stable (-0,8 point par rapport à 2009).

**La fonction d'éducateur**, essentiellement présente au niveau secondaire, est plus équilibrée avec 59 % de femmes dans l'enseignement ordinaire et même 52 % dans l'enseignement spécialisé. Depuis 2009, l'accroissement s'est limité à 1,0 point dans l'ordinaire et 2,7 point dans le spécialisé.

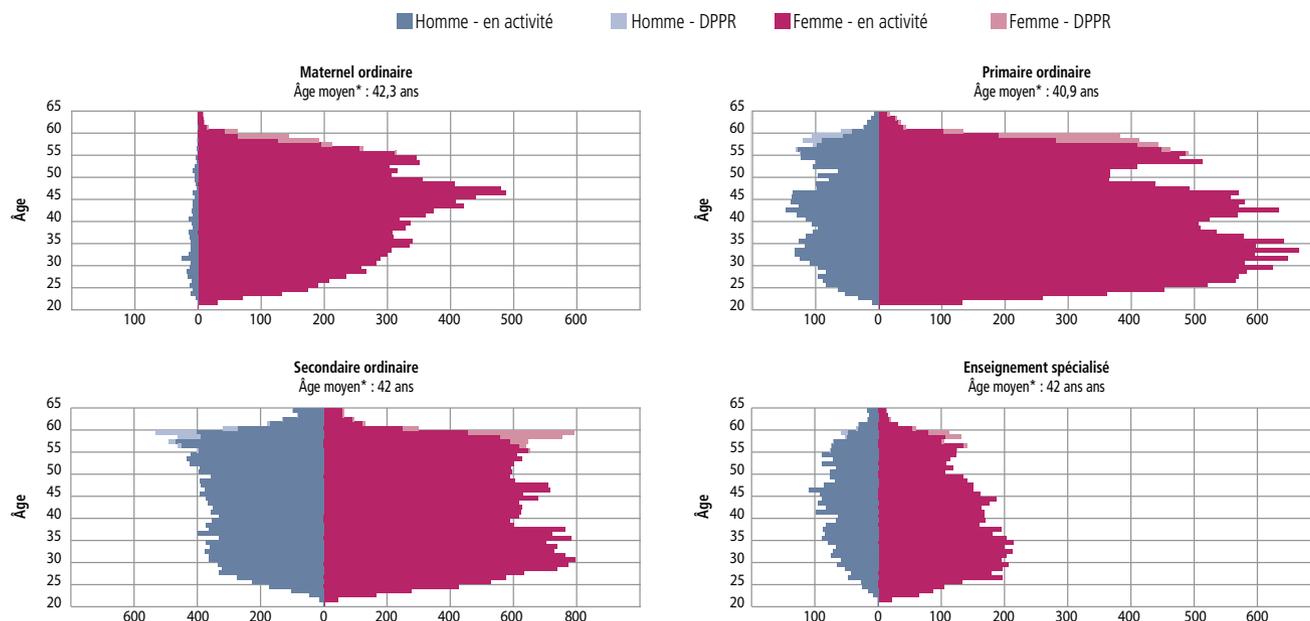
C'est dans **les fonctions d'inspection et de direction ou sous-direction** que la représentation féminine est la moins importante mais c'est aussi là que l'évolution est la plus significative. Dans l'enseignement fondamental ordinaire, la féminisation est la plus importante avec, en 2018, 54 % d'inspectrices et 65 % de directrices. Ces proportions étaient, en janvier 2009, respectivement de 56 % et 57 % ; soit des taux de variations de -4 % et +14 % sur 10 ans, respectivement. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, on observe actuellement 42 % d'inspectrices et 45 % de directrices ou sous-directrices alors que ces proportions étaient, en janvier 2009, de 47 % et 33 %, soit des taux de croissance sur 10 ans de 12 % et 36 %. Les variations des proportions d'inspectrices dans le spécialisé sont très fortement induites par le faible nombre d'ETP correspondant (11 ETP).

1 Un « équivalent temps plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

2 Le nombre d'enseignants « équivalents temps plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier de l'année scolaire.

3 Les DPPR sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite, tels que le permettent les articles 7 à 10 de l'Arrêté royal du 31 mars 1984.

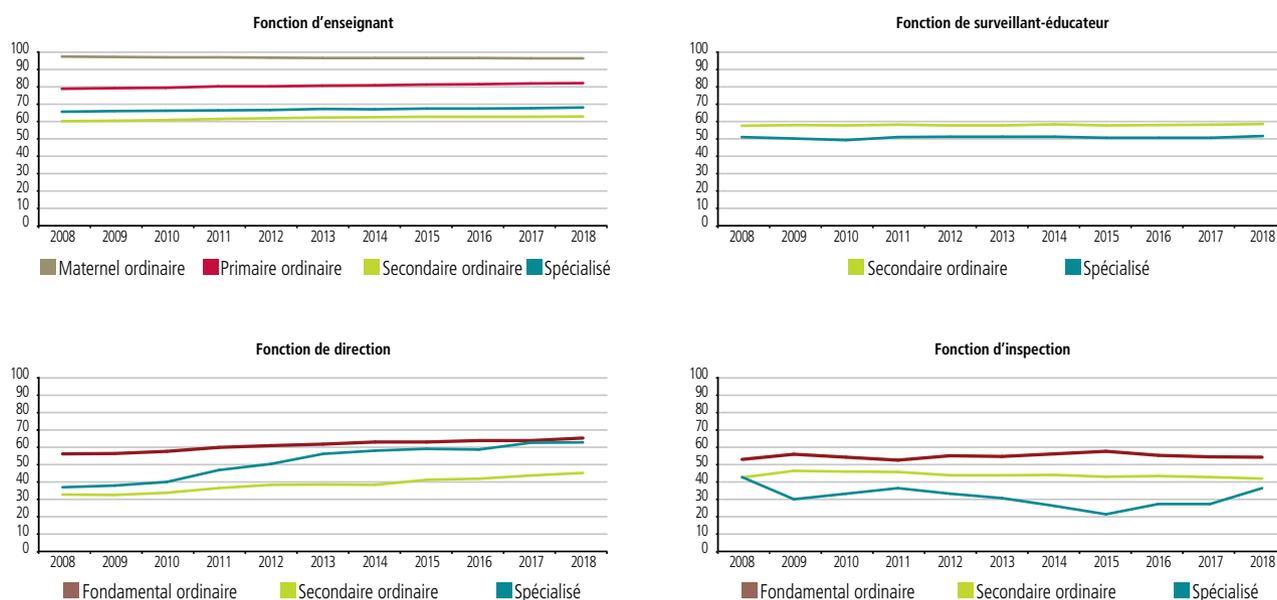
## 28.1 Pyramides des âges des enseignants (en ETP) dans l'enseignement ordinaire et spécialisé – Situation en janvier 2018



En 2018, l'âge moyen\* des enseignants du maternel ordinaire est de 42,3 ans.

\*Il s'agit de l'âge moyen des enseignants, pondéré par leur charge (ETP). Ainsi, un mi-temps compte-t-il pour ½ dans le calcul de la moyenne, alors qu'un temps plein compte pour 1.

## 28.2 Évolution de la représentation du personnel féminin (en ETP) dans les principales fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé – Situation en janvier 2018



En 2018, la proportion de femmes dans la fonction de direction de l'enseignement secondaire ordinaire est de 45 %, contre 33 % en 2009, soit un accroissement de près de 36%.

Dans l'enseignement obligatoire, les principaux flux d'enseignants convergent vers la Région de Bruxelles-Capitale et, dans une moindre mesure vers la province du Brabant wallon. La quasi-totalité des enseignants domiciliés dans la Région de Bruxelles-Capitale y travaillent, toutefois ceci ne suffit pas à répondre aux besoins puisque plus de la moitié des enseignants qui enseignent dans la Région de Bruxelles-Capitale n'y résident pas. À contrario, presque un enseignant sur deux de la province du Brabant wallon enseigne en dehors de la province, principalement à Bruxelles, alors que 38 % des enseignants du Brabant wallon n'y sont pas domiciliés. Dans les autres provinces, et particulièrement celle de Liège, il se conjugue un taux important d'enseignants qui y sont domiciliés avec une faible part d'enseignants venant de l'extérieur. Elles peuvent donc être qualifiées d'« autosuffisantes ». Ces particularités sont observées aussi bien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire que dans l'enseignement spécialisé.

Les enseignants pris en compte dans cet indicateur sont ceux qui ont été rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier 2018. Les personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite (DPPR)<sup>1</sup> n'ont pas été prises en compte dans ces statistiques, leur choix étant irréversible.

#### Répartition des enseignants de l'enseignement obligatoire par lieu d'enseignement selon leur lieu de domicile (fig. 29.1)

Si pour les provinces de Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur plus de 80 % des enseignants sont domiciliés dans la province où ils enseignent (jusqu'à 96 % en province de Liège), dans la Région de Bruxelles-Capitale près d'un enseignant sur deux n'y est pas domicilié. C'est également le cas d'environ trois enseignants sur huit en province du Brabant wallon.

Dans les faits, sur les 21 200 enseignants qui travaillent en Région de Bruxelles-Capitale, 10 964 n'y résident pas. Parmi ces derniers, un tiers (3 576) vient du Brabant wallon ; près d'un autre tiers (3 529) vient d'une province flamande, essentiellement du Brabant flamand et un cinquième provient (2 367) de Hainaut.

En Brabant wallon, sur les 7431 enseignants, 2847 n'y sont pas domiciliés, et parmi ces derniers, près de 80 % viennent des provinces voisines : 1 223 (43 %) habitent la province de Hainaut, 794 (28 %) sont domiciliés dans la province de Namur et 292 (10 %) viennent de Flandre.

C'est la province de Luxembourg qui accueille la plus grande proportion d'enseignants étrangers : 4,1 % des enseignants, soit 23,7 % des enseignants qui ne résident pas dans la province. La province de Hainaut accueille également beaucoup d'enseignants d'Outre-Quévrain : 1,9 % des enseignants, soit 16,5 % des enseignants qui ne sont pas domiciliés en Hainaut.

Ces résultats sont stables par rapport aux années antérieures.

#### Rétention, mobilité et attractivité des enseignants (fig. 29.2)

Le taux de rétention d'une province est la part des enseignants domiciliés dans cette province et qui y travaillent. Le taux de mobilité d'une province est son complémentaire, c'est-à-dire la part des enseignants domiciliés dans cette province et qui travaillent dans une autre province. Le taux d'attractivité d'une province, quant à lui, est la part des enseignants qui y travaillent sans y habiter.

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, la Région de Bruxelles-Capitale (98,2 %) ainsi que les provinces de Liège (93,7 %) et de Luxembourg (92,6 %) ont un taux de rétention supérieur à 90 %. Si à ce niveau, les provinces de Hainaut (87,1 %) et de Namur (72,5 %) retiennent plus de deux enseignants

sur trois, la province du Brabant wallon présente le taux de rétention le plus faible avec seulement 54,9 % des enseignants qui y habitent et y enseignent également, en recul par rapport à l'année dernière (55,4 %). De ce fait, cette province héberge les enseignants les plus mobiles. Les constats observés pour l'enseignement fondamental ordinaire se répètent pour l'enseignement secondaire ordinaire et l'enseignement spécialisé avec cependant des taux de rétention légèrement inférieurs dans toutes les provinces. Ainsi le taux de rétention de la province du Brabant wallon dans l'enseignement secondaire ordinaire est de 48,8 % et dans l'enseignement spécialisé de 30,1 %, également en recul par rapport à l'année dernière.

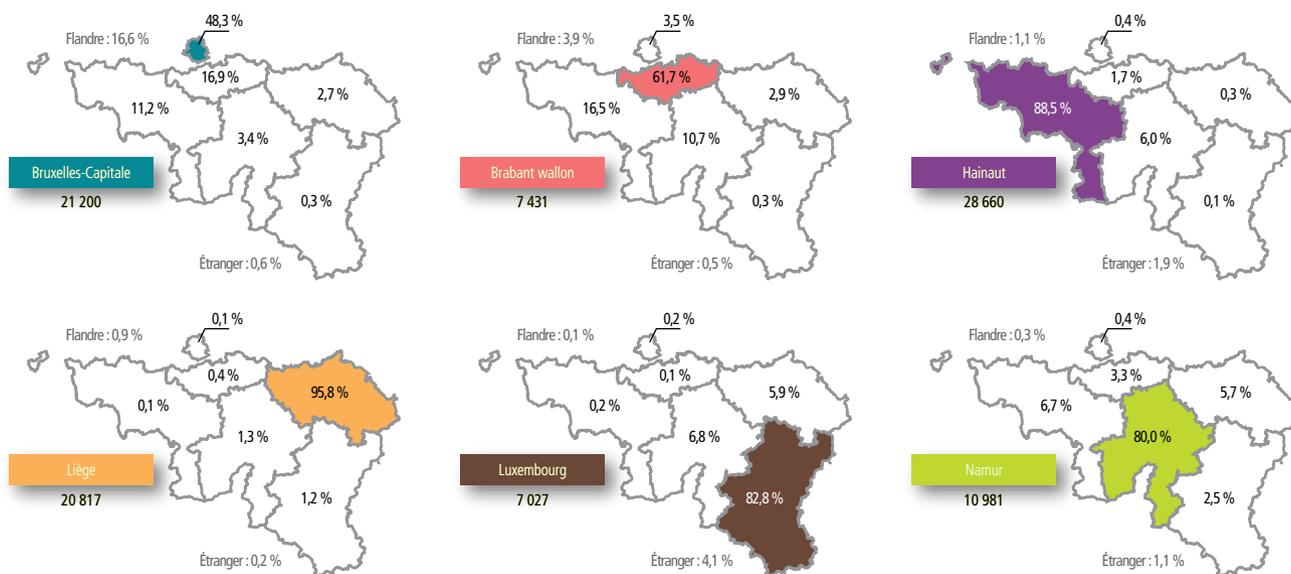
Malgré le fait que la quasi-totalité des enseignants domiciliés à Bruxelles y travaillent, la Région de Bruxelles-Capitale est le premier pôle d'attractivité avec plus d'un enseignant sur deux domicilié dans une autre province (53,4 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 49,1 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 59,6 % dans l'enseignement spécialisé), une attractivité supérieure à celle que l'on observait l'année dernière, pour l'enseignement ordinaire. À contrario, le Brabant wallon combine des taux de mobilité élevés (45,1 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 51,2 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 69,9 % dans l'enseignement spécialisé) à des taux d'attractivité relativement importants (32,0 % dans l'enseignement fondamental ordinaire, 43,4 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 49,6 % dans l'enseignement spécialisé), une situation également plus préoccupante que l'année dernière pour l'enseignement ordinaire. La province de Liège, qui combine de très forts taux de rétention (plus de 93 %) et des taux d'attractivité très faibles (moins de 5 %), peut être qualifiée de très « autosuffisante », et ce à tous les niveaux d'enseignement.

Ce taux d'attractivité doit être mis en relation avec l'offre d'emploi. Ainsi, moins de 8 % des enseignants travaillent dans un établissement de la province du Brabant wallon. Pourtant, 39,3 % des enseignants qui y résident vont enseigner en Région de Bruxelles-Capitale, et 38,3 % des ressources nécessaires en personnel enseignant pour cette province habitent une autre province.

Si la forte densité de population de la Région de Bruxelles-Capitale et l'importance de son offre de formation peuvent expliquer les flux entrant, son taux d'attractivité élevé lié à son très important taux de rétention pose aussi la question du choix de résidence des enseignants qui travaillent à Bruxelles (prix du logement, facilité d'accès par les transports en commun, etc.), mais également de la croissance démographique, la diversité des niveaux d'instruction de la population et la pénurie des enseignants, ceci, quel que soit le niveau d'enseignement.

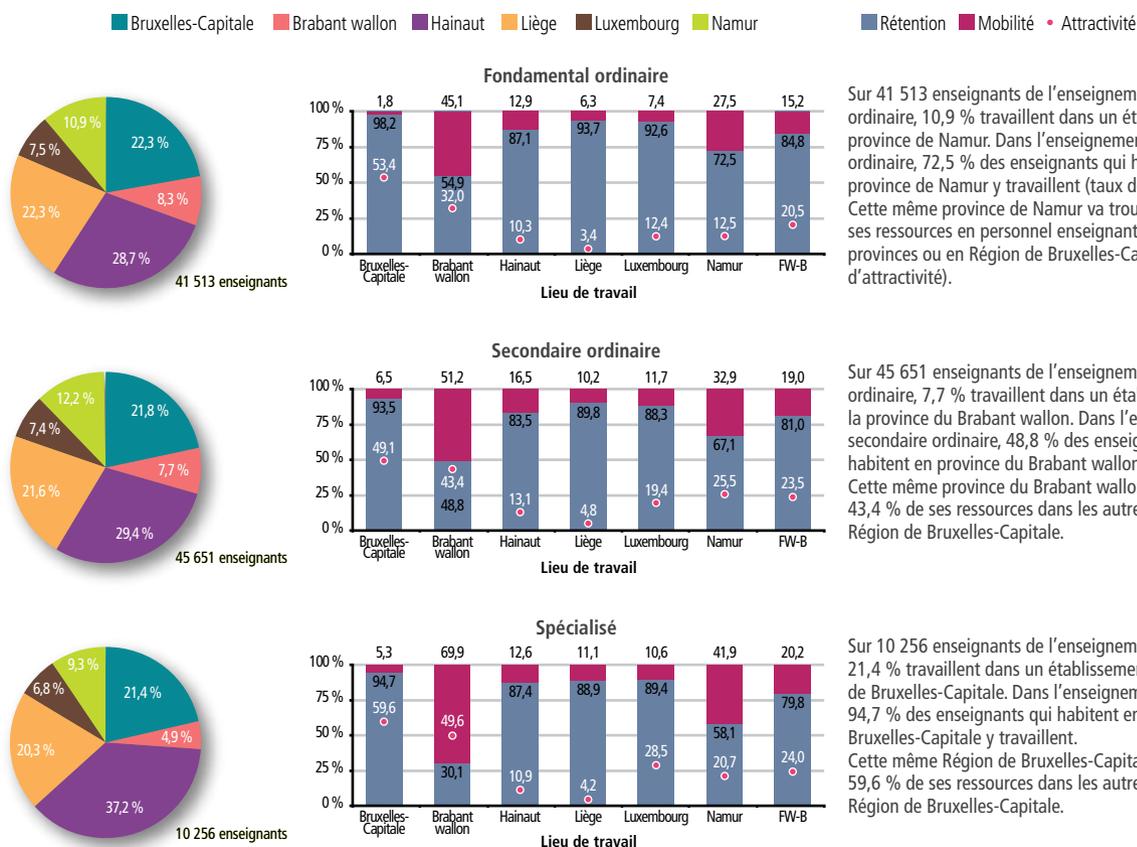
<sup>1</sup> Les DPPR sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite, tels que le permettent les articles 7 à 10 de l'Arrêté royal du 31 mars 1984.

## 29.1 Répartition des enseignants de l'enseignement obligatoire par lieu d'enseignement selon leur lieu de domicile



Sur les 21 200 enseignants de la Région de Bruxelles-Capitale, 16,9 % sont domiciliés en Brabant wallon et 16,6 % en Flandre.

## 29.2 Rétention, mobilité et attractivité des enseignants



# 30 Population scolaire par réseau dans l'enseignement fondamental et secondaire

En 2016-2017, la population scolaire de l'enseignement ordinaire et spécialisé se répartit à parts quasi égales entre, d'une part, les réseaux officiels (enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celui du réseau officiel subventionné) et, d'autre part, le réseau libre subventionné.

Cette répartition des effectifs entre les réseaux scolaires<sup>1</sup> varie en fonction des niveaux d'enseignement. Ainsi, dans les niveaux maternel et primaire de l'enseignement ordinaire, la part de l'enseignement officiel est plus élevée que celle de l'enseignement libre alors que dans le secondaire, la situation s'inverse. C'est par section des deuxième et troisième degrés que les spécificités s'expriment le plus.

En Belgique, l'enseignement est une compétence communautaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles organise un enseignement et elle subventionne l'enseignement organisé par différents pouvoirs organisateurs. Ainsi, les pouvoirs organisateurs sont d'une part, la Fédération elle-même, des personnes morales de droit public (les provinces, les communes et la Cocof) qui organisent l'enseignement officiel et d'autre part, des personnes morales de droit privé (associations, congrégations religieuses), qui organisent l'enseignement libre, confessionnel ou non confessionnel. Ce mode d'organisation découle de la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution qui garantit également aux parents le libre choix de l'école dans laquelle ils scolarisent leur enfant.

## Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire (fig. 30.1)

Dans l'ensemble de l'enseignement ordinaire sans distinction de niveau, en 2016-2017, l'enseignement libre subventionné accueille 50 % des élèves, l'enseignement officiel subventionné 36 % et l'enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles accueille 14 %.

Dans l'enseignement maternel ordinaire, l'enseignement officiel subventionné scolarise plus de la moitié des élèves (53 %). Ce taux diminue faiblement dans l'enseignement primaire (49 %) puis de manière significative dans l'enseignement secondaire (16 %). Dans le secondaire ordinaire, le réseau libre subventionné accueille plus de la moitié des élèves (61 %).

## Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé (fig. 30.2)

La population scolaire de l'enseignement spécialisé se répartit comme suit entre les trois réseaux : l'enseignement libre subventionné accueille 48 % de cette population, l'enseignement officiel subventionné 25 % et l'enseignement du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles 27 %.

Au niveau du maternel spécialisé, le réseau libre scolarise 47 % des élèves. Ce taux diminue au niveau du primaire (43 %). Il représente plus de la moitié des élèves (53 %) dans l'enseignement secondaire spécialisé. L'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à tous les niveaux, est proportionnellement plus fréquentée dans l'enseignement spécialisé que dans l'enseignement ordinaire.

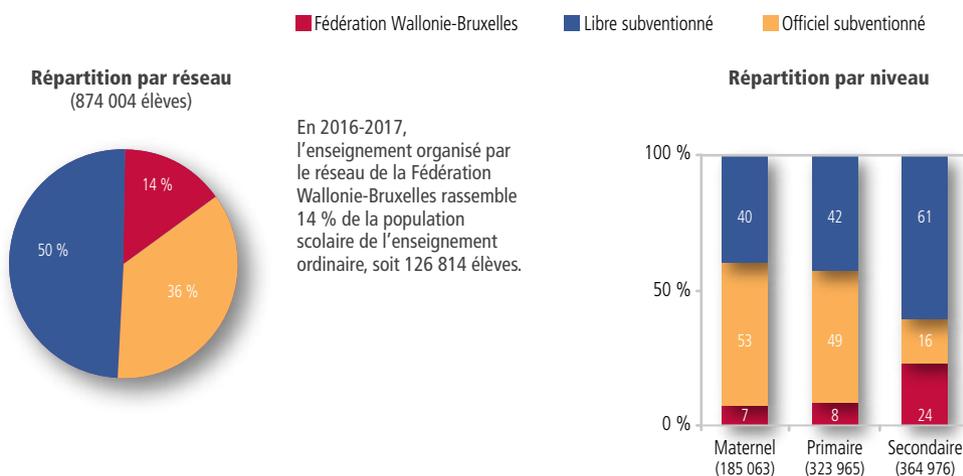
## Répartition par réseau et par section de la population scolaire des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés dans l'enseignement ordinaire (y compris les élèves de 7<sup>e</sup> année) (fig. 30.3)

Dans les deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire, le réseau libre subventionné rassemble près de deux tiers des élèves de la section de transition (65 %). Ce taux est encore de 55 % dans l'enseignement de qualification et dans l'enseignement en alternance, il est plus bas, soit 50 %.

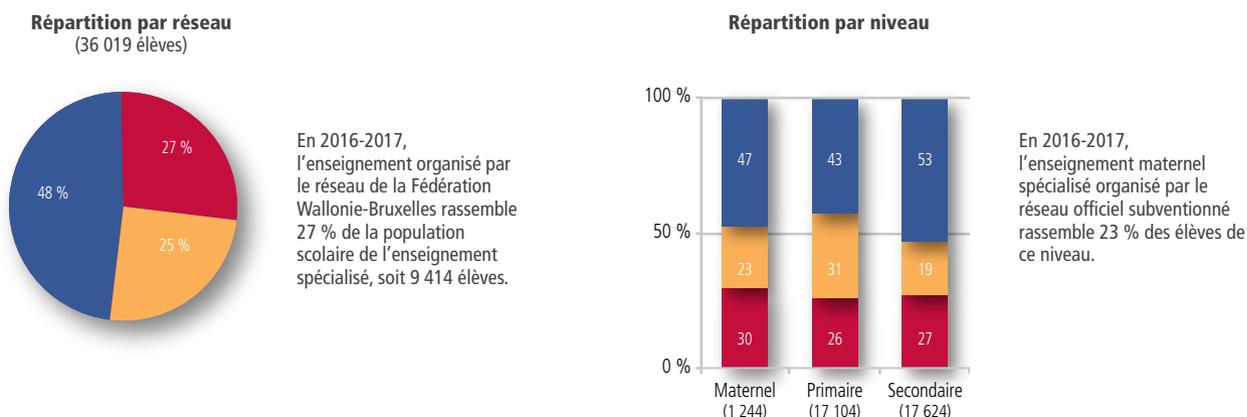
Le réseau officiel subventionné scolarise un faible taux d'élèves dans la section de transition, à savoir 10 %. Il scolarise un nombre plus élevé d'élèves dans l'enseignement de qualification, soit 25 % dans la section de qualification de plein exercice et 29 % dans la section de qualification en alternance (CÉFA), prenant ainsi une part plus importante dans l'enseignement qualifiant que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire.

<sup>1</sup> Cette répartition est relativement stable dans le temps. À ce sujet, voir l'indicateur 33 de l'édition 2014 ainsi que l'évolution de la population scolaire de 1994-1995 à 2010-2011 dans l'édition de 2012.

## 30.1 Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire en 2016-2017



## 30.2 Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé en 2016-2017



## 30.3 Répartition par réseau et par section de la population scolaire des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés dans l'enseignement ordinaire en 2016-2017





# Sources des indicateurs

## SOURCES COMMUNES

Concernant l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur hors université en Fédération Wallonie-Bruxelles.

### DONNÉES STATISTIQUES PORTANT SUR LES ANNÉES SCOLAIRES 1993-1994 À 1998-1999

Service des Statistiques. *Annuaire statistiques*, Bruxelles : Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation, Communauté française de Belgique.

### DONNÉES STATISTIQUES PORTANT SUR LES ANNÉES SCOLAIRES 1994-1995 À 2003-2004

Service général de l'informatique et des Statistiques. *Annuaire statistiques*, Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique.

### DONNÉES STATISTIQUES PORTANT SUR LES ANNÉES SCOLAIRES 1996-1997 ET SUIVANTES AGE (DGEO, DGENORS et ARES) et ETNIC

## SOURCES SUPPLÉMENTAIRES PAR INDICATEUR

### INDICATEUR 1

Statbel – Direction générale Statistique – Statistics Belgium.

### INDICATEUR 2

Bureau Fédéral du Plan et le SPF Economie – Direction Générale Statistique. *Perspectives démographiques 2016-2060*. Bruxelles.

### INDICATEUR 3

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2003-2012). *Budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles*.

### INDICATEUR 8

DEMEUSE M. (2000). « La politique de discrimination positive en Communauté française de Belgique : une méthode d'attribution des moyens supplémentaires basée sur des indicateurs objectifs ». *Les Cahiers du Service de Pédagogie expérimentale*, 1-2, 115-135

### INDICATEUR 17

DIEU Ph., GHAYE B., JAUNIAUX N., MAINGUET C. (2012), Les critères de référence du Processus « Éducation et formation 2020 » et leur traduction en Belgique francophone. Présentation réalisée dans le cadre du *Séminaire Éducation & Formation 2020* organisé par la Direction des Relations Internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Liège, décembre 2012).

### INDICATEUR 22

aSEp, Service d'analyse des systèmes et des pratiques d'enseignement ULg (PISA 2015)

### INDICATEURS 27, 28 ET 29

ETNIC, Service des Statistiques, fichiers historiques de la cellule de calcul des traitements.



Les indicateurs présentés dans la présente brochure n'auraient pu être réalisés sans la collaboration de nombreuses personnes : les auteurs, les membres du groupe du projet ainsi que les membres de la Commission de Pilotage du Système éducatif.

### **AUTEURS DES INDICATEURS**

**Elsa ALBARELLO,**  
Direction générale du Pilotage du Système éducatif –  
Direction de l'exploitation des données

**Julien DANHIER**  
Direction générale du Pilotage du Système éducatif –  
Direction de l'exploitation des données

**Philippe DIEU,**  
Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC/  
mis à disposition de la Direction des relations  
internationales

**Alain DUFAYS,**  
Service général de Coordination, de Conception et  
des Relations sociales – Direction de l'exploitation  
des données

**Nathalie JAUNIAUX,**  
Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur  
**Luc LEFÈVRE**

Direction générale du Pilotage du Système éducatif –  
Direction de l'exploitation des données

**Brigitte MORUE,**  
Direction générale du Pilotage du Système éducatif –  
Direction de l'exploitation des données

**Valérie QUITTRE**  
Service de l'analyse des Systèmes et des Pratiques  
d'enseignement - ULiège

**Jean TAYMANS,**  
Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC

### **MEMBRES DU GROUPE DU PROJET**

**Elsa ALBARELLO,**  
Direction générale du Pilotage du Système éducatif –  
Direction de l'exploitation des données

**Marc ANNOYE,**  
Service général de l'Inspection

**Celine CAYTAN,**  
Service général de Coordination, de Conception et  
des Relations sociales – Direction de l'exploitation  
des données

**Julien DANHIER**  
Direction générale du Pilotage du Système éducatif –  
Direction de l'exploitation des données

**Béatrice GHAYE**  
Secrétariat général  
Cellule opérationnelle de Changement - Pacte pour  
un Enseignement d'excellence

**Nathalie JAUNIAUX,**  
Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur  
**Luc LEFÈVRE**

Direction générale du Pilotage du Système éducatif –  
Direction de l'exploitation des données

**Jean-Pierre LESUISSE,**  
Service général de l'Inspection

**Stephan MASSY,**  
Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC  
**Brigitte MORUE,**

Direction générale du Pilotage du Système éducatif –  
Direction de l'exploitation des données

**Denis OLIVIER**  
Service général des Affaires transversales  
Direction d'Appui – Service des Affaires générales et  
intergouvernementales

**Sacha PILS**  
Direction générale des Personnels de l'Enseignement  
subventionné – Direction de Pilotage et des Affaires  
générales

**Jean TAYMANS,**  
Centre de compétences Business Intelligence, ETNIC

### **SOUS LA DIRECTION DE**

**Lionel BONJEAN**  
Directeur – ETNIC

**Quentin DAVID**  
Directeur général – Direction générale du Pilotage du  
Système éducatif

**Lise-Anne HANSE**  
Administratrice générale – Administration générale de  
l'Enseignement

**Anne HELLEMANS**  
Directrice générale adjointe – Direction générale de  
l'Enseignement Obligatoire

**Julien NICAISE**  
Administrateur – ARES





Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère  
Administration générale de l'Enseignement  
Direction générale du Pilotage du Système éducatif – Service de l'analyse et de la prospective - Direction de l'exploitation des données  
Avenue du Port, 16 – 1080 BRUXELLES  
www.fw-b.be – 0800 20 000  
Impression : IMPRIMERIE BIETLOT - [impo@bietlot.be](mailto:impo@bietlot.be)  
Graphisme : Olivier VANDEVILLE - [olivier.vandeville@cfwb.be](mailto:olivier.vandeville@cfwb.be)  
Janvier 2019

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR  
0800 19 199  
[courrier@mediateurcf.be](mailto:courrier@mediateurcf.be)

Éditeur responsable : Lise-Anne HANSE, Administratrice générale

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution